

Rapport Annuel 2014



BANQUE
INTERNATIONALE
À LUXEMBOURG

2014: une nouvelle année de performances solides pour la BIL

Dans un environnement post-récession où une reprise économique sensible se fait toujours attendre, l'activité de la zone euro affiche une modeste progression de 0,9% en 2014. Si la France et l'Italie sont restées à la peine avec de très faibles taux de croissance, l'Allemagne a quant à elle retrouvé sa place de locomotive, après deux trimestres décevants, en affichant une progression annuelle de son PIB de 1,6%.

L'économie américaine a progressé de 2,4%, un chiffre légèrement supérieur à la croissance de ces trois dernières années. Au sein des économies émergentes, la situation a été très variable d'un pays à l'autre, marquée par un ralentissement graduel en Chine et par une situation complexe pour les pays exportateurs de pétrole en raison de la chute du cours du baril.

Afin de soutenir la croissance atone de la zone euro et d'enrayer le risque déflationniste, la Banque Centrale Européenne (BCE) a déployé un arsenal de mesures : à commencer, en septembre, par la baisse de son principal taux directeur ramené de 0,15% à 0,05%, atteignant ainsi son plus bas niveau historique, suivi en octobre du lancement de son premier programme d'achat d'ABS et d'obligations sécurisées.

Face aux répercussions insuffisantes de ces initiatives, la BCE s'est vue contrainte de passer à la vitesse supérieure en matière de politique en annonçant le lancement de son programme d'assouplissement quantitatif fin janvier 2015. Parallèlement, le nouveau président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a annoncé fin novembre un grand plan d'investissement qui permettra de mobiliser 315 milliards d'euros sur trois ans pour financer des secteurs stratégiques et relancer la croissance, les investissements et l'emploi.

2014 a également été une année charnière pour la supervision bancaire dans la zone euro. La BCE a mené une revue de la qualité des actifs des grandes banques de la zone euro, suivie par des tests de résistance effectués en collaboration avec l'Autorité Bancaire Européenne. Les résultats de ce vaste audit, rendus publics fin octobre 2014, ont notamment révélé que les six établissements bancaires luxembourgeois soumis à ces « stress tests », dont la BIL par l'intermédiaire de son actionnaire Precision Capital, ont passé l'épreuve avec succès, confirmant ainsi la solidité du système bancaire luxembourgeois.

Du côté des marchés financiers, après un premier semestre plutôt favorable, la seconde partie de l'année a été marquée par un retour de la volatilité. Les grands indices de la zone euro ont fini l'année en ordre dispersé, mais à des niveaux similaires à ceux de fin 2013. Aux États-Unis en revanche, les performances

ont été nettement plus positives avec, à titre d'exemple, un S&P 500 qui s'est adjugé 11,4%.

En janvier 2015, l'agence de notation américaine Fitch Ratings a confirmé la notation « AAA » du Luxembourg, assortie d'une perspective stable, preuve des tendances économiques plutôt favorables du pays, de la robustesse de sa place financière et des efforts de consolidation de son gouvernement.

En 2014, le secteur financier luxembourgeois a continué à évoluer dans un contexte économique et réglementaire complexe.

Les établissements de crédits ont connu un recul de 2% de leur résultat avant provisions, le dernier trimestre de l'année étant marqué par un très net repli de la marge d'intérêt et des revenus non-récurrents. En revanche, la somme des bilans des banques affichait une progression de 3,2% et la somme des bilans des organismes de placement collectif a enregistré une hausse de 14,14%.

En matière de fonds d'investissements, le Luxembourg a consolidé sa place de leader en Europe en dépassant la barre des 3.000 milliards d'euros d'actifs nets sous gestion. Du côté du secteur des assurances, les primes, vie et non-vie confondues, ont progressé de 18,80% pour atteindre 26,87 milliards d'euros, dépassant ainsi de deux milliards le précédent record de 2010.

Un bénéfice net en hausse de 17%

Dans la continuité de solides bénéfices en 2013, la BIL annonce un résultat net avant impôts de 164 millions d'euros fin 2014, en hausse de 17% par rapport à l'exercice précédent, notamment grâce au dynamisme de ses franchises commerciales.

En outre, un premier dividende intermédiaire de 100 millions d'euros a été versé en 2014 aux nouveaux actionnaires de la BIL. Le Conseil d'administration a par ailleurs proposé le 24 avril 2015 à l'Assemblée générale des actionnaires de verser un second dividende à hauteur de 55 millions d'euros.

Le financement de l'économie luxembourgeoise reste au cœur des activités de la BIL, comme le démontre le volume de crédits accordés en 2014, en progression de 7,7%.

Les actifs sous gestion ont progressé de 28,8 à 30,8 milliards d'euros, soit une hausse de 7% par rapport à fin 2013. L'impact de l'annonce du gouvernement luxembourgeois concernant le passage à l'échange automatique d'informations au 1^{er} janvier 2015 a été entièrement compensé par des flux d'entrée nets.

Au cours du quatrième trimestre et en guise de transition avec le plan d'action «BIL2015», la banque a jeté les bases de «BIL2020», une stratégie de développement sur cinq ans dont l'objectif phare est double : consolider et moderniser l'ancrage de la BIL sur le marché luxembourgeois et mieux cibler sa présence internationale, le tout dans une logique d'innovation et d'efficacité. De premières étapes importantes dans le cadre du déploiement de ce nouveau programme stratégique ont déjà été franchies fin 2014 et début 2015.

En effet, l'inauguration d'une nouvelle succursale à Dubaï en octobre 2014 ainsi que l'annonce de la reprise des activités de banque privée de KBL *epb* en Suisse et de la reprise de nos activités de banque privée en Belgique par Puilaetco Dewaay en janvier 2015, ont marqué une avancée significative dans la réalisation des priorités stratégiques de la BIL à l'international.

Par ailleurs, la modernisation continue de son réseau des agences ainsi que la poursuite de la digitalisation au sein de ses activités Retail et Corporate banking, contribuent au renforcement de la position d'acteur de premier plan de la BIL sur le marché luxembourgeois.

Tout au long de l'année la banque a continué à recruter des experts hautement qualifiés afin de se donner les moyens de ses ambitions.

En notre qualité respective de Président du Conseil d'administration et de Président du Comité de direction, nous souhaitons remercier nos clients pour leur loyauté et leur confiance. Nous souhaitons également remercier l'ensemble de nos collaborateurs pour leur engagement sans faille au bénéfice de nos clients.

Fort du soutien de nos actionnaires, Precision Capital et le Grand-Duché de Luxembourg et de l'expertise de notre personnel, nous sommes convaincus que la BIL sera à la hauteur des ambitions qu'elle s'est fixées à l'horizon 2020, à la fois au niveau local et international.



François Pauly
Président du
Conseil d'administration



Hugues Delcourt
Président du
Comité de direction





Rapport Annuel 2014

Rapport de gestion consolidé	7
Comptes consolidés	39
Comptes annuels de la maison mère	85



Rapport de gestion consolidé

Gouvernance d'entreprise	8
--------------------------	---

Activités et résultats

1. Faits marquants de 2014 et début 2015	10
2. Segmentation des métiers	12
3. Résultat et bilan consolidés	12
4. Évolution du capital social	16
5. Recherche et développement	16
6. Événements postérieurs à la clôture	16
7. Perspectives/Stratégies	16

Gestion des risques du groupe BIL

1. Introduction	17
2. Missions, organisation et gouvernance de la gestion des risques	19
3. Risque de crédit	26
4. Risque de marché et gestion actif/passif (ALM)	30
5. Risque opérationnel	33
6. Adéquation des fonds propres réglementaires – Pilier 1	35
7. Adéquation interne des fonds propres – Pilier 2	35

Gouvernance d'entreprise (au 1^{er} janvier 2015)

Conseil d'administration

Président

François Pauly

Vice-président

George Nasra CEO, Precision Capital SA

Membres

Hugues Delcourt	CEO, Banque Internationale à Luxembourg SA
Frank Wagener	Président honoraire
Robert Glaesener	CEO, Trendiction SA
Nicholas Harvey	Deputy CEO, Precision Capital SA
Pascale Toussing	1 ^{er} Conseiller de Gouvernement, Ministère des Finances
Albert Wildgen	Avocat
Christophe Zeeb-Ichtern	Conseiller de Gouvernement 1 ^{ère} classe, Ministère des Finances
Michel Scharff	Représentant du personnel, BIL
Serge Schimoff	Représentant du personnel, BIL
Donny Wagner	Représentant du personnel, BIL
Fernand Welschbillig	Représentant du personnel, BIL

Comité de stratégie

Président

George Nasra

Membres

François Pauly
Pascale Toussing

Comité d'audit et de compliance

Président

Robert Glaesener

Membres

Nicholas Harvey
Christophe Zeeb-Ichtern

Comité des risques

Président

Frank Wagener

Vice-président

George Nasra

Membres

François Pauly
Pascale Toussing
Albert Wildgen

Comité des rémunérations et des nominations

Président

George Nasra

Membres

Nicholas Harvey
Pascale Toussing

Comité de direction

Président

Hugues Delcourt

Vice-président

Pierre Malevez Finance and Risks

Membres

Yves Baguet	Chief Operations Officer (soumis à l'approbation des autorités réglementaires)
Thierry Delroisse	Chief Operations Officer (jusqu'en février 2015)
Adrian Leuenberger	Wealth Management
Marcel Leyers	Corporate and Institutional Banking
Bernard Mommens	Secretary General, Legal and Tax
Claude Schon	Treasury and Financial Markets
Christian Strasser	Retail Banking

Audit

Pia Haas

Activités et résultats

1. Faits marquants de 2014 et début 2015

La publication de résultats solides pour l'année 2013 a marqué un tournant important dans l'histoire récente de la Banque. En 2014, les résultats de la BIL ont reflété les améliorations continues dans l'ensemble des franchises commerciales du groupe.

S'APPUYANT SUR DES BASES SOLIDES, UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE CROISSANCE DESSINERA LE FUTUR DE LA BANQUE : LE PLAN STRATÉGIQUE « BIL2020 »

Lorsque la Banque a lancé son programme « BIL2015 », son objectif à moyen terme était de consolider la position de la BIL comme un leader du marché luxembourgeois tout en se démarquant à l'international sur des marchés ciblés. Au cours du quatrième trimestre 2014, la BIL a mis en œuvre son plan stratégique « BIL2020 » visant à offrir un cadre stratégique à long terme pour le développement de la Banque sur les cinq prochaines années.

UN RECENTRAGE SUR LA GESTION DE PATRIMOINE À L'INTERNATIONAL

Si l'importance de la BIL est incontestée à l'échelle nationale, tout le défi consiste aujourd'hui pour la Banque à développer davantage encore sa dimension internationale.

Depuis l'éclatement de la crise financière, les évolutions au plan international, comme la transparence et la conformité fiscale, ainsi que la lutte contre le blanchiment de capitaux, ont accéléré le rythme des changements structurels imposés aux centres financiers. La dynamique engendrée par ces évolutions nécessite la mise en place d'une offre de gestion de patrimoine adaptée. Dans ce contexte, les institutions financières doivent réinventer, ou tout au moins ajuster leurs modèles d'entreprise. Ce mouvement d'envergure mondiale s'accompagne de défis et ouvre de nouvelles opportunités pour la BIL, tant en termes stratégiques que géographiques. La BIL se veut à la pointe de ces tendances, comme en témoignent ses nombreuses récompenses et innovations :

- En septembre 2013, la BIL a inauguré un Multi-Family Office baptisé Belair House. Après avoir reçu l'autorisation ministérielle le 17 février 2014, Belair House s'est lancé dans les services de Family Office et de gestion des investissements à destination de particuliers et de familles très fortunés (UHNW) le 1^{er} avril 2014.
- Experta, une filiale à 100% de la BIL, a fait l'objet d'un repositionnement stratégique en 2014. Une nouvelle équipe de direction a été mise en place, sous la houlette de son nouveau CEO. Cette équipe permettra à Experta de se concentrer sur les

services aux entreprises, son cœur de métier. Experta continuera à proposer des solutions de structuration du patrimoine, tout en développant ses offres de structuration pour les investisseurs actifs dans l'immobilier et le capital-investissement. Dans le cadre de la stratégie générale de gestion de patrimoine, ce repositionnement s'appuie également sur la volonté de mieux servir les clients, ce qui s'est traduit chez Experta par un recentrage sur l'efficacité opérationnelle de tous les processus, ainsi que par une nouvelle tarification. Experta continuera de travailler en étroite collaboration avec la BIL, mais renforcera également sa propre identité en dehors du groupe, en proposant une approche d'architecture ouverte répondant de manière optimale à chacun des besoins de ses clients.

- BIL Manage Invest (BMI), la société de gestion de la BIL, a également poursuivi avec succès le développement de ses activités en 2014. BMI a reconfirmé sa position de société de gestion pour compte de tiers (*ManCo*) et vise à apporter aux promoteurs de fonds les solutions réglementaires requises dans le cadre de la Directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFM). Cette solution AIFM externe s'avère particulièrement intéressante pour les investisseurs en classes d'actifs alternatives, notamment dans l'immobilier et le capital-investissement. L'octroi de la licence AIFM en mai 2014 a constitué une étape importante de son développement. En novembre 2014, BMI a également reçu l'agrément de la CSSF en tant que Société de Gestion d'OPCVM.
- Au Danemark, la BIL s'est vue décerner le 12 mars 2014 le prestigieux Morningstar Award, qui récompense les meilleurs fonds de placement locaux collectifs et individuels. La BIL a été récompensée dans la catégorie « Danemark – Actions » pour son fonds BIL Nordic Invest DK Small Caps, lequel a surperformé son indice de référence avec un rendement exceptionnel de 68% en 2013.
- En octobre 2014, la BIL a officiellement inauguré sa nouvelle succursale aux Émirats arabes unis (É.A.U.), implantée au cœur du Dubai International Financial Centre. L'ouverture de cette première succursale aux É.A.U. témoigne des liens économiques étroits qui unissent les deux pays notamment dans le secteur bancaire. Le Grand-Duché œuvre en effet pour que la place financière de Luxembourg devienne le principal centre de finance islamique en dehors du Moyen-Orient. Le Luxembourg est en outre le plus important domicile de fonds islamiques en Europe et occupe la troisième place mondiale, derrière la Malaisie et l'Arabie saoudite.
- En octobre 2014, la BIL a été désignée « **Meilleure Banque Privée au Luxembourg** » par le magazine financier *The International Banker*.

LA BANQUE DE DÉTAIL INNOVE AVEC SUCCÈS

Dans ses activités de banque de détail, la BIL continue de développer des applications web et mobiles qui offrent à ses clients particuliers et professionnels la possibilité de réaliser

leurs opérations bancaires en leur garantissant un maximum de sécurité et de confort. La dématérialisation des transactions est un processus continu et la BIL se profile comme une banque pionnière en matière d'innovation. Peuvent désormais s'inscrire dans ce processus les succès suivants:

- Les particuliers, et les commerçants notamment, apprécient la nouvelle fonctionnalité de dépôt de billets qui permet de créditer en temps réel les fonds déposés à tout moment de la journée.
- QuickMoney™ est une nouvelle fonctionnalité que la BIL a été la première à lancer au Luxembourg. Cette innovation permet aux clients de retirer de l'argent sans frais à un distributeur BIL sans la moindre carte de crédit, grâce à un smartphone ou à un code à usage unique généré par BILnet, la plate-forme internet de la Banque. Grâce à ces nouvelles fonctionnalités, la BIL s'est vue décerner le prix «**Meilleure Innovation en Banque de Détail au Luxembourg**» par le magazine financier The International Banker le 22 octobre 2014.
- Dans une optique de modernisation de son réseau d'agences au Luxembourg, la Banque a mis en place le programme «**Lean Branch Optimisation**» visant à passer en revue les processus internes et l'implantation des agences. Élaboré dans un souci de servir le client plus efficacement, ce programme permet de réduire le temps nécessaire à la réalisation des transactions qui peuvent être effectuées via les plates-formes et applications bancaires mobiles et internet de pointe de la banque ainsi qu'à partir des équipements en self-service mis à disposition dans les locaux des agences.

LES SERVICES BANCAIRES AUX ENTREPRISES ET INSTITUTIONS SOUTIENNENT L'ÉCONOMIE RÉELLE

Alors que l'économie peine à redémarrer, les banques sont de plus en plus mises au défi de servir de moteur à l'économie réelle en accroissant les financements, en soutenant l'activité économique et en diversifiant l'offre de produits et services bancaires aux entreprises et institutions. C'est la raison pour laquelle la BIL s'engage à mettre ses ressources au service de sa clientèle dans l'économie réelle, en apportant son soutien aux besoins croissants de toutes les entreprises en développement, à tous les stades de leur cycle de vie. Voici quelques exemples d'initiatives:

- La BIL et la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI) ont conclu un accord de partenariat en vue du lancement du programme de prêts de développement indirects, destiné au financement des sociétés innovantes. Une initiative similaire consiste à mettre en œuvre le programme InnovFin du Fonds européen d'investissement et ainsi de soutenir les entreprises et transactions innovantes.
- La BIL participe aux initiatives de cluster du gouvernement et cofinance des projets qu'elle juge importants pour l'avenir de l'économie luxembourgeoise, comme les récents projets du Luxembourg Freeport ou du DataCenter 1.3 de LuxConnect.

- La BIL suit également de près le développement des monnaies virtuelles et technologies financières (fintechs). En tant que banque innovante, la BIL entend contribuer à la croissance future de ces nouveaux segments.

L'ENTITÉ TREASURY AND FINANCIAL MARKETS COLLABORE À LA PREMIÈRE ÉMISSION DE TYPE SUKUK

Le 30 septembre 2014, le Grand-Duché du Luxembourg a lancé avec succès la première obligation souveraine de type «sukuk» de la zone euro, libellée en euros. La BIL a été désignée chef de file associé de l'opération. La Banque a soutenu l'émetteur dans la mise en place de l'obligation et a joué un rôle actif dans le succès de la transaction. Preuve de la confiance dans les compétences de la BIL en matière d'émission obligataire et de syndication, la Banque est invitée à participer au syndicat bancaire de chaque émission d'obligations souveraines depuis 2000.

SOLIDITÉ DES FRANCHISES COMMERCIALES

Les activités de banque de détail, de banque des entreprises et de gestion de patrimoine ont encore une fois montré de solides performances en 2014.

- Les dettes envers la clientèle ont augmenté de 7,6% pour atteindre 13,4 milliards (contre 12,5 milliards à fin 2013). Le réseau de franchises commerciales continue encore de se développer au Luxembourg et à l'étranger.
- Les avoirs de la clientèle (bilan et hors bilan) ont progressé de 7%, à 30,8 milliards, contre 28,8 milliards à fin 2013. Cette évolution provient d'une hausse des entrées nettes de capitaux (1,2 milliard) et d'un effet de marché positif (0,8 milliard). À la suite des annonces du gouvernement luxembourgeois en matière d'échange automatique d'informations avec les autorités fiscales de l'Union européenne effectif à partir de 2015, la BIL continue d'offrir des solutions adaptées aux besoins de la clientèle concernée. L'impact des annonces entourant l'échange automatique d'informations a été entièrement compensé par les entrées nettes de capitaux.
- Les créances envers la clientèle ont augmenté de 7,7% à 10,8 milliards, contre 10,1 milliards à fin 2013. La BIL a encore une fois confirmé son soutien à l'économie luxembourgeoise, et notamment à ses clients entreprises et particuliers.

LA RENTABILITÉ ET LES RATIOS DE SOLVABILITÉ SONT CONFIRMÉS

La BIL a dégagé un résultat net avant impôts de 164 millions en 2014, en hausse de 17,4% par rapport à décembre 2013 (140 millions), soit un niveau supérieur aux prévisions 2014. Ce résultat témoigne des solides performances de l'activité de banque commerciale et de la nette augmentation de la contribution des marchés financiers, d'autant que les résultats

2013 intégraient 55 millions de revenus non récurrents générés par le succès de l'exercice de gestion de la dette (LME).

En 2014, la fonction gestion des risques du groupe BIL a été largement impliquée dans les travaux préparatoires initiés par la BCE sous la forme d'une évaluation complète (Comprehensive Assessment), qui imposait une évaluation des risques (Risk Assessment), une évaluation de la qualité des actifs (Asset Quality Review) et des tests de résistance (Stress Tests). Les autorités compétentes nationales (ACN), puis la BCE, ont étudié les données fournies par la Banque durant l'été. Le 26 octobre 2014, Precision Capital a passé avec succès les tests de résistance 2014 de la BCE et des ACN ainsi que l'évaluation de la qualité des actifs de la BCE. Compte tenu de la solidité confirmée suite aux tests de résistance et à l'évaluation de la qualité des actifs, des performances financières de la Banque et du respect des contraintes prudentielles, un dividende intermédiaire de 100 millions a été versé aux actionnaires de la BIL le 28 novembre 2014.

DES PROGRÈS SOULIGNÉS PAR LES AGENCES DE NOTATION

Dans le cadre de leur revue annuelle, les agences de notation Fitch Ratings et Standard & Poor's ont annoncé en juillet 2014 qu'ils maintenaient leur notation à «A-» pour la dette à long terme de la BIL. Le 11 juillet 2014, Standard & Poor's a relevé la notation du rating «stand-alone» de la banque (SACP) d'un cran (bbb à bbb+) en raison notamment de l'amélioration des ratios de fonds propres, des bons résultats financiers enregistrés en 2013 et de l'émission de titres Additional Tier 1 émis le 30 juin 2014 qui ont amélioré le RAC (Risk Adjusted Capital).

BIL <i>Date de publication</i>	S & P		Fitch	
	11 juillet 2014		24 juillet 2014	
Notation à long terme	A-	confirmé	A-	confirmé
Notation d'émetteur à court terme	A-2	confirmé	F1	confirmé
Perspective	Négative	confirmé	Négative	confirmé
Rating «Stand-alone»	bbb+ (SACP)	Upgrade +1 notch	bbb+ (VR)	confirmé
«Support» Rating	+2	confirmé	+1	confirmé
Dettes subordonnées	BBB	Upgrade +1 notch	BBB	confirmé

2. Segmentation des métiers

En 2014, la BIL a maintenu sa segmentation des métiers comme suit :

- **Commercial activities:** à savoir la banque de détail, la banque des entreprises et la banque privée.
- **Treasury and Financial Markets:** organisés autour de quatre départements: la trésorerie, le portefeuille d'investissement, Assets & Liabilities Management (ALM), et les marchés de capitaux. Ces départements sont complétés par des lignes dédiées au support des activités commerciales.
- **Group Center:** qui inclut principalement les dividendes de participations non consolidées de la BIL, les revenus générés par le réinvestissement des capitaux propres, les résultats de nos entités non opérationnelles et certains types de coûts non imputables aux métiers.

3. Résultat et bilan consolidés

PRÉLIMINAIRE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés du groupe BIL pour l'exercice 2014 sont préparés conformément aux normes International Financial Reporting Standards (IFRS), adoptées par l'Union Européenne. Les principes et règles comptables sont présentés dans la Note 1 relative aux comptes consolidés. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en euro (EUR).

L'Union européenne (UE) a publié, avec date d'effet au 1^{er} janvier 2014, des règlements de la Commission qui adoptent notamment la révision des normes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12, IAS 27 et IAS 28). Dans ce contexte, la Banque a passé en revue l'ensemble de ses participations afin de satisfaire aux exigences des normes (IFRS) dans ce domaine.

À l'issue de cette revue détaillée, il a été décidé de consolider par mise en équivalence les deux participations (Bourse de Luxembourg SA détenue à 21,41% et Europay Luxembourg SC

détenue à 35,20%), qui n'étaient pas consolidées auparavant, car jugées non significatives. La Banque considère en effet que l'application de la méthode de mise en équivalence à ces entreprises offre une information plus adéquate. Les états financiers de 2013 ont été retraités afin de fournir des chiffres de comparaison.

En 2014, la Banque a appliqué la circulaire 14/583 et la réglementation 14-01 émises par la Commission de Surveillance du Secteur Financier («CSSF»), l'autorité de régulation du secteur financier du Luxembourg.

Cette circulaire modifie le Règlement (UE) n° 648/2012 et notifie l'entrée en vigueur du Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement. Ce règlement européen est applicable à compter du 1^{er} janvier 2014, à l'exception de l'article 8 paragraphe 3, de l'article 21 et de l'article 451 paragraphe 1 dont l'application est reportée à une

date ultérieure ; il définit notamment les exigences en termes de fonds propres, de capital, de grands risques, de risque de crédit transféré et de liquidité ainsi que les exigences en matière de publication d'informations financières. Depuis le 1^{er} janvier 2014, le calcul du ratio de solvabilité repose sur ce règlement.

Concernant le règlement 14-01 de la CSSF, il met en œuvre certaines dispositions du Règlement (UE) n° 575/2013 telles que le coussin de conservation des fonds propres constitué de fonds propres de base de catégorie 1 égal à 2,5% du montant total de leur exposition au risque.

La BIL (maison mère) comprend au 31 décembre 2014 le siège social à Luxembourg et quatre succursales situées à Singapour, Dubai, Belgique et Danemark comme décrit dans la note 2 des comptes statutaires. Sa succursale de Bahrain a été fermée fin décembre 2014. Le poids des succursales à fin décembre 2014 s'établit à 127,4 millions en termes de total bilan, -3,5 millions de bénéfice net et 70 salariés.

ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ¹

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ – VUE GLOBALE

(en millions d'EUR)	31/12/13 (après retraitement)	31/12/14	Évolution versus 2013
Revenus	505	529	24
Coûts	(341)	(339)	3
Résultat brut d'exploitation	164	191	27
Coût du risque et provisions pour litiges	(24)	(26)	(2)
Résultat avant impôts	140	164	24
Charge d'impôts	(26)	(42)	(16)
Résultat net	114	123	8

En 2014, le résultat net du groupe BIL a atteint 123 millions, soit une croissance significative de 8 millions (+7,4%) par rapport à décembre 2013.

CONTRIBUTION DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR MÉTIER

(en millions d'EUR)	Retail, Corporate and Private Banking		Treasury and Financial Markets		Group Center		TOTAL	
	31/12/13	31/12/14	31/12/13	31/12/14	31/12/13 (après retraitement)	31/12/14 (après retraitement)	31/12/13 (après retraitement)	31/12/14
Revenus	422	443	41	69	43	17	505	529
Coûts	(293)	(296)	(36)	(34)	(13)	(8)	(341)	(339)
Résultat brut d'exploitation	129	147	6	35	30	9	164	191
Coût du risque et provisions pour litiges	(23)	(20)	0	0	0	(6)	(24)	(26)
Résultat avant impôts	105	127	6	35	29	2	140	164
Charge d'impôts							(26)	(42)
Résultat net							114	123

¹ Écarts d'arrondi et pourcentages calculés sur les nombres exacts.

Revenus

La croissance continue des revenus de 24 millions (+4,7%) a été soutenue par toutes les activités commerciales et l'activité TFM et confirme la performance déjà observée au premier semestre 2014.

Les revenus des activités de banque de détail, banque aux entreprises et banque privée s'établissent à 443 millions à fin 2014, soit une croissance de 21 millions par rapport à 2013 (+5%), et ce dans un environnement macroéconomique difficile. Les actifs sous gestion ont augmenté de 7% (+2 milliards, 30,8 milliards en 2014, contre 28,8 milliards en 2013), une forte hausse imputable aux activités de banque privée (+1,3 milliard) et de banque aux entreprises (+0,7 milliard). Les actifs sous gestion de la banque de détail sont quant à eux restés stables grâce à une augmentation de l'encours des clients résidents luxembourgeois qui a compensé les sorties enregistrées auprès des non-résidents. L'encours des prêts aux clients a augmenté de 7,7% (+0,7 milliard) dans les trois lignes métiers. Les performances de ces franchises commerciales expliquent la hausse des revenus d'intérêts et des commissions de +13 millions et +5 millions respectivement.

Les revenus de l'activité Treasury and Financial Markets atteignent 69 millions, une forte hausse par rapport à 2013 (28 millions). La Banque a su développer son activité en respectant le profil de risques défini par les actionnaires. L'encours du portefeuille obligataire s'établit à 4,9 milliards (+0,3 milliard par rapport à décembre 2013), générant un résultat de 64 millions (+24 millions par rapport à 2013). Cette évolution résulte essentiellement de la réalisation de plus-values en capital imputables en grande partie à des opportunités de marché. Les départements trésorerie et marché des capitaux ont également contribué pour 8 millions à cette croissance, par le biais de la gestion active des excédents de liquidité de la Banque. La contribution de l'activité Assets & Liabilities Management a légèrement diminué de 4 millions, la Banque ayant adopté une approche très prudente concernant ses expositions aux taux à long terme dans un contexte de taux historiquement bas.

Les activités du Group Center ont généré un résultat de 17 millions en 2014, soit une baisse de 25 millions par rapport à 2013. Le résultat 2014 a été influencé principalement par la plus-value en capital liée à la cession de BIL Ré et de son portefeuille d'investissement (19 millions).

Pour mémoire, les activités du «Group Center» ont généré 42 millions de revenus en 2013. Ce niveau de revenus a été influencé par le succès de l'exercice de gestion de la dette menée en 2013 (55 millions de revenus) atténué par le coût relatif à la vente des activités opérationnelles de BIL Finance (-6 millions) et l'ajustement du risque de crédit relatif à l'évaluation des passifs financiers à la juste valeur (-6 millions).

Coûts

Les frais généraux s'établissent à 339 millions en 2014, en baisse de 1% par rapport à 2013. En 2013, la Banque avait notamment engagé des dépenses liées à la mise en œuvre du programme «BIL is Back» ainsi que des mesures d'accompagnement à la pré-retraite. Les coûts liés aux activités commerciales demeurent maîtrisés, en hausse de seulement 1% (+3 millions). Le coefficient d'exploitation des activités commerciales a diminué en 2014, avec un ratio de 67% contre 70% en 2013. Les mesures d'accompagnement à la pré-retraite, enregistrées en 2013, expliquent la diminution des dépenses de 35% (5 millions) constatée au niveau du Group Center.

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 191 millions, en hausse de 27 millions par rapport à 2013 (164 millions), dont 147 millions (+18 millions par rapport à 2013) en provenance des activités commerciales, 35 millions (+30 millions) des activités de marchés et 9 millions (-21 millions) du Group Center.

Coûts du risque et dépréciations

Le groupe BIL a enregistré des provisions nettes pour prêts et créances de 26 millions, un niveau stable comparé aux 24 millions provisionnés en 2013. En 2014, les ajustements de valeur sur prêts, effectués en conformité avec la politique de provisionnement prudente de la banque, se sont élevés à 20 millions. De plus, la Banque a enregistré 6 millions de dépréciation collective dans son portefeuille de prêts. Les prêts dépréciés, en pourcentage de l'encours total de prêts, ont atteint 2,83% en 2014, un niveau stable par rapport à 2013, ce qui témoigne de la qualité des actifs de la banque. Ce niveau du coût du risque intègre les résultats de l'AQR et des tests de résistance présentés à la section «Gestion des risques».

Résultat net avant impôts

Le résultat net avant impôts s'établit à 164 millions comparés aux 140 millions fin 2013 (+24 millions, +17,4%).

Charge d'impôts

La charge d'impôts 2014 de 42 millions correspond à la ventilation du revenu imposable entre les différentes entités du groupe BIL soumises à des taux d'imposition différents dans leur pays d'implantation. Cela représente une augmentation de 16 millions par rapport à 2013, en sachant que la charge d'impôts 2013 a bénéficié d'une reprise de provision fiscale à hauteur de 15 millions. Les bénéfices imposables futurs estimés pour les prochaines années permettront à la Banque d'utiliser ses pertes fiscales reportées à moyen terme.

Résultat net

À la clôture de l'exercice, la Banque enregistre une solide performance avec un bénéfice net de 123 millions. La Banque confirme à nouveau sa forte rentabilité grâce à des initiatives stratégiques et une bonne gestion de son bilan.

ANALYSE DU BILAN CONSOLIDÉ

(en milliards d'EUR)	31/12/13 (après retraitement)	31/12/14	Évolution
ACTIF	19,7	20,3	3,0%
Prêts et créances sur établissements de crédit	2,6	2,3	(9,3%)
Prêts et créances sur la clientèle	10,1	10,8	7,7%
Prêts et titres disponibles à la vente	5,4	5,7	4,7%
Valeur positive des produits dérivés	0,7	0,4	(38,2%)
Autres actifs	0,9	1,1	7,2%
PASSIF	19,7	20,3	3,0%
Dettes envers les établissements de crédit	1,7	2,0	16,1%
Dettes envers la clientèle	12,5	13,4	7,6%
Valeur négative des produits dérivés	0,8	0,7	(8,9%)
Dettes représentées par un titre	2,7	2,0	(24,1%)
Dettes subordonnées	0,4	0,5	8,1%
Autres passifs	0,4	0,5	19,0%
Fonds propres	1,2	1,2	6,2%

Au cours de l'exercice 2014, le total du bilan a augmenté de 0,6 milliard (+3%). La croissance du bilan a résulté principalement des dettes envers la clientèle inscrites au passif du bilan (+0,9 milliard) et des prêts et créances sur la clientèle (+0,7 milliard) comptabilisés à l'actif, qui ont été compensés par une diminution de la juste valeur du portefeuille de produits dérivés de la BIL, une baisse des prêts et créances sur établissements de crédit (-0,3 milliard) comptabilisés à l'actif et une baisse des dettes représentées par un titre (-0,7 milliard) inscrits au passif.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF

Les « Prêts et créances sur la clientèle » augmentent de 0,7 milliard (+7,7%). En 2014, la Banque a revu son portefeuille de crédit et décidé de réduire certaines expositions et de diversifier ses activités dans le but de promouvoir la qualité (Loan To Value etc.). Dans ce contexte, l'encours des prêts dans les trois lignes métiers a augmenté en 2014, principalement au Luxembourg. Les encours de crédits hypothécaires et les prêts d'investissement enregistrent, quant à eux, une croissance de 0,2 milliard (+5,3%) et 0,6 milliard (+13%) respectivement.

Les « Prêts et titres disponibles à la vente » ont atteint 5,7 milliards (+4,7%), une hausse imputable essentiellement à des investissements supplémentaires de 0,3 milliard en obligations de qualité en 2014. Le portefeuille obligatoire s'élève à 4,9 milliards à fin décembre 2014. Il est en large partie composé d'actifs éligibles au refinancement auprès

de la Banque centrale européenne et en tant que réserve de liquidités conformément à Bâle III et à la directive CRD IV. Ces actifs permettent à la Banque de répondre pleinement aux exigences en matière de ratio de liquidité.

Les « Prêts et créances sur établissements de crédit » ont baissé de 0,3 milliard. Cette évolution s'explique en partie par la diminution des garanties liées aux produits dérivés (-121 millions) et par la baisse des réserves obligatoires (-106 millions). La Banque demeure très liquide à fin 2014 ; outre les liquidités du portefeuille d'investissement, elle détient 1,2 milliard auprès des banques centrales suisse et luxembourgeoise.

ÉVOLUTION DU PASSIF

Les « Dettes envers les établissements de crédit » augmentent de 0,3 milliard. La Banque a géré de manière active ses liquidités dans les différentes monnaies en recourant à des dépôts interbancaires à court terme et à des contrats *repos* pour garantir un financement adéquat et en déposant auprès de la banque centrale suisse les liquidités excédentaires préalablement converties en CHF.

Les « Dettes envers la clientèle » affichent une progression de 0,9 milliard (+7,6%). Dans un contexte de volatilité des marchés et de taux d'intérêt à long terme très bas, les clients préfèrent accroître la part de leurs actifs détenue en espèces et en produits à court terme.

Les «Dettes représentées par un titre» émises dans le cadre du programme EMTN à destination de la banque privée, de la banque de détail et des services aux institutionnels ont diminué de 0,7 milliard. Malgré des conditions de marché peu favorables, la Banque a tout de même pu renouveler une part conséquente des échéances et n'a pas eu besoin de recourir à de nouvelles émissions sur les marchés institutionnels compte tenu de sa position de trésorerie confortable.

Les «Dettes subordonnées» ont augmenté de 8,1% depuis décembre 2013. La Banque a racheté pour 38 millions de dettes subordonnées en circulation, essentiellement des émissions qui ne sont plus considérées comme Tier 2. Elle s'est également portée acquéreuse de la totalité de l'émission de l'instrument hybride pour un montant de 87 millions à fin 2013. Pour consolider la structure de son capital, la Banque a émis, le 30 juin 2014, pour 150 millions d'obligations de type «Contingent Convertibles», éligibles au capital Tier 1.

Les «Fonds propres» se sont accrus de 72 millions (+6,2%). Cette évolution résulte du bénéfice net de 123 millions et d'une augmentation de 58 millions des réserves de réévaluation des actifs disponibles à la vente. Le paiement d'un dividende intermédiaire de 100 millions et les réserves de réévaluation conformément à la norme IAS 19 de -10 millions ont eu un impact négatif sur les fonds propres.

4. Évolution du capital social

Au 31 décembre 2014, le capital social de la BIL s'élève à 141.224.090, représenté par 2.017.487 parts sociales (pas de changement par rapport à 2013).

En 2014, la BIL détenait 970 parts sociales BIL, représentant une valeur de 1.455.000. Aucune action n'a été achetée ou vendue au cours de l'exercice 2014.

5. Recherche et développement

Les produits et services sont continuellement adaptés de sorte à répondre au mieux aux besoins de la clientèle, tout en assurant l'adéquation des portefeuilles aux profils de risques individuels. La BIL poursuit ses recherches en termes de développement de produits d'épargne alternatifs qui combinent un faible profil de risque, un capital garanti à l'échéance et un rendement attractif.

En 2014, la Banque a finalisé l'implémentation du programme stratégique «BIL2015»; l'objectif était d'accroître la qualité

de service, de revoir la gamme des produits et solutions offerte par chaque ligne métier de la Banque, en fonction des implantations actuelles et futures de la banque en Europe, au Moyen-Orient et en Asie.

6. Événements postérieurs à la clôture

Depuis la clôture des comptes financiers 2014, la BIL a fait part de trois événements importants :

Le 15 janvier 2015, au travers de sa filiale IB Finance, la BIL a vendu 2.385.000 parts de la société Luxempart (représentant 9,96% de son capital) pour un montant de 73,9 millions d'euros générant ainsi une plus-value de 66,6 millions.

Le 19 janvier 2015, la BIL et KBL *epb* ont annoncé la signature de deux accords concernant leurs activités de banque privée en Suisse et Belgique.

- Selon les termes du premier accord, BIL (Suisse) SA rachètera KBL (Switzerland) Ltd, une filiale à part entière de KBL *epb*, dans le contexte de la stratégie d'expansion du groupe BIL sur les principaux centres de banque privée. Cette transaction renforcera les activités existantes de la BIL en Suisse et créera une banque privée de taille plus importante, proposant ses services à Genève, Lugano et Zurich.
- Selon les termes du second accord, Puilaetco Dewaay, filiale belge de KBL *epb*, rachètera les opérations de BIL Belgique, succursale de banque privée récemment lancée dans ce pays.

Ces transactions, soumises à l'approbation des autorités de surveillance, devraient être conclues d'ici la fin du premier semestre 2015.

7. Perspectives / Stratégies

Au cours de l'année 2014, la Banque a poursuivi avec succès son développement stratégique tout en étant confrontée à un contexte économique et financier difficile pour le secteur bancaire dans son ensemble.

En fin d'année, la BIL a lancé son nouveau plan stratégique «BIL2020», qui définit les priorités stratégiques pour les cinq prochaines années. Ce processus vise à refléter la capacité de la Banque à s'adapter à l'évolution rapide du secteur bancaire dans un environnement très réglementé. Le futur succès de la BIL sera intimement lié à cette stratégie qui repose sur l'innovation, l'ambition et l'efficacité.

Gestion des risques du groupe BIL

1. INTRODUCTION

1.1 Faits marquants 2014

Tout au long de l'année 2014 et en ligne avec son mandat, le département de gestion des risques du groupe BIL a fait évoluer sa gouvernance, son organisation et son dispositif de gestion en adéquation avec les activités de la Banque et de son profil de risque.

Au cours de l'année, le département de gestion des risques a notamment mené à bien différents projets visant à poursuivre l'implémentation des règles de Bâle III, telles que transposées dans la législation européenne au travers de la CRD IV. Ces différents travaux ont permis à la Banque d'améliorer et de renforcer l'ensemble de ses pratiques internes en termes de gestion des risques.

La mise en place effective au 4 novembre 2014 du Mécanisme de Supervision Unique (MSU), au travers duquel la Banque Centrale Européenne (BCE) a pris en charge – conjointement avec les Autorités Nationales Compétentes (ANC) – la conduite de la supervision directe des 130 plus grandes banques européennes, parmi lesquelles Precision Capital (et donc la BIL), constitue également un changement majeur devant permettre l'harmonisation des pratiques bancaires et ainsi l'amélioration de la transparence au niveau européen.

En amont de la mise en place du MSU, la BCE et les Autorités Nationales Compétentes (ANC) ont mené en 2014 une évaluation complète du bilan de l'ensemble de ces banques, incluant un examen approfondi de la qualité de leurs actifs (Asset Quality Review – AQR) ainsi qu'un test de résistance visant à évaluer leur résilience à des scénarios de références et adverses. Les résultats de cette évaluation ont confirmé la robustesse globale de Precision Capital, de son ratio de solvabilité et donc également de ses deux banques majoritairement détenues, BIL et KBL *epb*.

Structure d'entreprise et profil de risque

Tout au long de l'année, la Banque s'est attelée au déploiement de sa stratégie «BIL is back». Celle-ci s'est appuyée sur le développement d'une large gamme de produits et de services mis à la disposition d'une clientèle variée, aussi bien luxembourgeoise qu'étrangère. Le résultat de cette stratégie est détaillé dans le rapport de gestion consolidé.

En s'appuyant sur divers critères (financiers, macroéconomiques, politiques...), la Banque a par ailleurs adapté sa politique d'investissement. En dépit d'un contexte économique complexe, la BIL est parvenue à atteindre l'objectif qu'elle s'était fixée : son portefeuille d'investissement a atteint sa taille cible avec

un encours de 4,9 milliards d'euros à fin 2014. Pour rappel, le portefeuille d'investissement de la Banque est utilisé non seulement comme une réserve d'actifs liquides, nécessaire à la Banque pour satisfaire aux exigences de Bâle III en terme de ratio de liquidité (LCR – Liquidity Coverage Ratio), mais également comme source de revenus. Le portefeuille est principalement composé d'actifs de qualité supérieure ayant de faibles exigences en fonds propres (actifs pondérés par les risques – *RWA*). Une part relative du portefeuille peut être investie dans des actifs plus risqués, non repris dans le LCR et non éligibles en banques centrales. Son profil de risque est suivi par le département en charge de la gestion des risques financiers selon des directives claires intégrant non seulement des critères de liquidité mais également des limites en termes de durée, de montant d'actifs pondérés par les risques, de qualité des débiteurs (notation), de concentration géographique et d'exposition en devises étrangères.

Gouvernance Interne

Conformément à la circulaire CSSF 12/552, telle qu'amendée, ainsi qu'aux recommandations de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), la BIL a mis en place en octobre un nouveau comité de contrôle interne permettant non seulement de faciliter le contrôle effectif des risques de la Banque par le Comité de direction mais également de coordonner les activités des trois fonctions de contrôle interne (Audit Interne, Compliance et Risque). Ce comité décide des problématiques transversales associées aux fonctions de contrôles internes et permet de faire émerger une vision commune. D'un point de vue risque, ce comité se concentre essentiellement sur les risques opérationnels.

En 2014, dans un souci de cohérence et de gain d'efficacité, la Banque a également décidé de réorganiser son département de gestion des risques opérationnels afin de mettre en place une structure plus adaptées à l'évolution de son environnement commercial et réglementaire (voir la section *Gouvernance du risque* pour plus de détails).

1.2 Évolution du cadre réglementaire

Durant l'année 2014, la Banque a continué d'investir du temps et des ressources afin d'assurer sa conformité aux exigences réglementaires.

L'implémentation effective des exigences de Bâle III, transposées dans la législation européenne au travers de la CRD IV, peut être considérée comme un progrès majeur vers le renforcement de l'ensemble de ses pratiques interne de gestion du risque. Ces nouvelles exigences, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 et dont l'implémentation s'étend sur une période transitoire jusqu'en 2019, ont de réelles répercussions sur la stratégie de la banque et son profil de risque.

Concrètement, l'implémentation du paquet CRD IV a impacté les RWA de la BIL au travers de l'application de nouvelles règles spécifiques (charges additionnelles pour (i) compte d'ajustement de valorisation des actifs (CVA), (ii) les institutions financières non réglementées et grandes institutions financières, nouveau traitement des PME). Ces nouvelles règles se sont matérialisées par une augmentation des exigences en capital réglementaire du groupe BIL. La CRD IV redéfinit également les fonds propres de base dans le but d'en augmenter nous seulement la quantité mais également la qualité, la consistance et la transparence. Ces nouvelles exigences imposent des ratios de capital plus élevés (voir la section *Adéquation des fonds propres réglementaires – Pilier 1* pour plus de détails).

Au cours du premier trimestre 2014, le reporting prudentiel (Common Reporting – COREP), incluant le ratio de levier a été publié. Celui-ci vient renforcer le dispositif de suivi des expositions de type «Forbearance» et «Non-Performing». Au second trimestre, le rapport sur les pertes des biens immobiliers a été publié. Finalement, au dernier trimestre 2014, le reporting sur les actifs grevés («*asset encumbrance*») est venu compléter le rapport financier (Financial Reporting – FINREP) de la Banque.

L'année écoulée fut également une année prolifique en termes de publications. En effet, l'ABE a publié différents rapports et normes (Regulatory Technical Standard – RTS ou Implementation Technical Standard – ITS), ainsi que d'autres recommandations, opinions et documents de consultation afin de faciliter la mise en place de la CRD IV.

En début d'année 2014, le Comité de Bâle a publié un document consultatif sur le ratio de liquidité de long terme (Net Stable Funding Ratio – NSFR), finalisé par une norme en octobre 2014, dans laquelle le comité a révisé certains aspects du dispositif réglementaire de suivi de la liquidité. Parmi les autres mesures prises, le comité a par ailleurs travaillé à la cohérence du NSFR et du LCR (ratio de liquidité de court terme), ce qui a impacté leur calibration en accordant une plus grande importance au financement court terme (sources de financement instables) et introduit certains changements pour ce qui concerne le financement stable requis (les expositions à court terme des banques et autres institutions financières, les expositions sur dérivés et les actifs comptabilisés au titre de couverture initiale pour les contrats sur dérivés).

De plus, cette norme finale reconnaît, sous conditions strictes, que certains éléments de l'actif et du passif sont interdépendants et peuvent, de ce fait, être considérés comme neutre vis-à-vis du NSFR. Le comité doit encore finaliser les normes de publication du NSFR, qui deviendra effectif à partir du 1^{er} janvier 2018.

En octobre 2014, la commission européenne a adopté les actes délégués concernant le LCR. Elle étend la gamme d'actifs éligibles en tant qu'actifs liquides de qualité supérieure (HQLA, numérateur du LCR) et modifie le taux des entrées (*inflow*) et sorties (*outflow*) (dénominateur du LCR). Cette réglementation sera d'application à partir du 1^{er} octobre 2015. Le calendrier de la période transitoire, allant de 2015 à 2018, a aussi été amendé. Suite à l'adoption par la commission, en octobre 2014, de l'acte délégué spécifiant le cadre du LCR, l'ABE a modifié l'ITS actuel.

Durant la même période, l'acte délégué publié par la commission européenne a défini les spécificités du ratio de levier et la façon dont les banques doivent le calculer.

À la fin de l'année 2013, les ministres des finances de l'EU (Ecofin) ont trouvé un compromis sur la mutualisation du coût de résolution des crises bancaires. Cet accord, qui inclut un mécanisme de résolution unique ainsi qu'un fonds de résolution, vient rompre le cercle vicieux entre le risque bancaire et le risque souverain en Europe. Le mécanisme de résolution unique couvrira, à partir de 2015, toutes les banques participantes et, durant la première année, gèrera également l'approbation des plans de redressement et de résolution. Le fonds de résolution entrera, quant à lui, en vigueur en 2016 et sera entièrement financé en 2026.

En ligne avec ces exigences, la Banque a travaillé activement à la création de son premier *recovery plan* qui devrait être soumis à son équipe de surveillance conjointe (*Joint Supervisory Team, JST*) au cours du premier semestre de 2015.

1.3 Comprehensive Assessment

En préambule à la mise en place du MSU en novembre 2014, la BCE a effectué tout au long de l'année une évaluation complète du bilan des banques émergeant à sa supervision directe, incluant un examen approfondi de la qualité de leurs actifs (*Asset Quality Review – AQR*) ainsi qu'un test de résistance (*Stress Test*). Le premier objectif de cet exercice est de renforcer la confiance dans le système bancaire européen en encourageant une plus grande transparence, garantissant une égalité de traitement ainsi qu'une application plus consistante des règles prudentielles.

Concrètement, cette évaluation complète a consisté en :

- Une évaluation prudentielle des risques visant à appréhender les principaux risques portés par les bilans des banques, incluant la liquidité, le levier et le financement. Cet exercice comprend des analyses quantitatives et qualitatives basées sur des informations prospectives et rétrospectives visant à évaluer les profils de risque intrinsèques des banques, leur positionnements relatifs au regard de leur paires ainsi que leur vulnérabilité à certains facteurs exogènes ;

- Un examen de la qualité des actifs des banques participantes. Cet exercice inclut une évaluation des pratiques comptables et risques internes aux banques, ainsi qu'une revue approfondie de certaines de leurs expositions aux risques de crédit et de marché ;
- Un test de résistance s'appuyant sur – et venant compléter – l'AQR, afin d'évaluer la résilience des banques participantes à des scénarios de références et adverses fixés par la BCE.

L'AQR et les Stress Tests ont fortement sollicité les départements des risques de la Banque ainsi que ses fonctions back office crédit, Finance et ses équipes commerciales.

Durant l'AQR, plus de 1.200 dossiers de crédit ont été examinés. Cet examen a consisté à contrôler la correcte classification des crédits, leur qualité, la valeur des collatéraux ainsi que leur niveau des provisions. Les pratiques internes, les procédures du risque et de la comptabilité interne ont également fait l'objet d'une revue.

Fin 2014, la plupart des recommandations quantitatives issues en cours d'exercice ont été intégrées dans les états financiers de la Banque (ex. provisions spécifiques et collectives) tandis que la majorité des plans d'action relatifs aux recommandations qualitatives (ex. procédures comptables) sont soit déjà implémentés soit bien avancés.

En ce qui concerne les Stress Tests, les résultats de Precision Capital ont permis de mettre en évidence la robustesse du groupe face à des scénarios adverses tels que définis par la BCE.

- Sous le scénario de référence du stress test, le ratio CET1 2016 de Precision Capital s'élève à 12,5%, bien au-dessus des 8% minimum exigés par la BCE.
- Sous le scénario le plus sévère du stress test, le ratio CET1 2016 de Precision s'élève à 8,3%, également au-dessus des 5,5% minimum exigés.

Bien que les résultats complets ne soient pas disponibles pour chaque banque de façon indépendante, ces résultats attestent néanmoins de la solidité financière et de la robustesse des bilans de la BIL et de KBL *epb*.

2. MISSIONS, ORGANISATION ET GOUVERNANCE DE LA GESTION DES RISQUES

2.1 Missions

Les principales missions du département de gestion des risques sont les suivantes :

- **S'assurer que tous les risques sont maîtrisés** en garantissant de manière continue leur identification, évaluation, atténuation

et surveillance. À cet effet, des politiques et procédures globales définissent notamment le cadre de contrôle pour tous les types de risques et les limites. Elles décrivent aussi les méthodes utilisées et les procédures d'escalation en place ;

- **Fournir aux membres de la direction autorisée et au Conseil d'administration** une vue d'ensemble complète, objective et pertinente des risques ; à cette fin, des rapports dédiés sont envoyés et des présentations sont faites régulièrement au Chief Risk Officer (CRO) ;
- **S'assurer que les limites de risque sont compatibles** avec la stratégie de la Banque, son business model et sa structure grâce à un cadre d'appétit au risque efficace, qui définit le niveau de risque auquel la Banque est prête à s'exposer afin de réaliser ses objectifs stratégiques et financiers ;
- **S'assurer de la conformité avec les exigences réglementaires bancaires** en soumettant régulièrement des rapports aux régulateurs (BCE, CSSF, BCL, EBA etc.), en participant aux discussions réglementaires et en analysant toutes les nouvelles exigences relatives à la gestion des risques susceptibles d'affecter le suivi réglementaire des activités de la Banque.

2.2 Gouvernance de la gestion des risques

Principes généraux

Le dispositif de gestion des risques du groupe BIL est basé sur un processus décisionnel permettant une gestion prudente et saine des risques de la Banque. Ce processus décisionnel est défini par :

- les responsabilités du Conseil d'administration, du Comité des Risques (*Board Risk Committee*) , du Comité d'Audit et de Compliance, du Comité de direction et leurs rôles dans la prise de décision et la gestion des risques
- les Comités dédiés aux risques, composés d'au moins un membre du Comité de direction, et leurs missions dans la prise de décision
- les autres comités techniques et opérationnels composés d'équipes d'experts, et leurs missions dans la prise de décision
- la mise à jour des corpus documentaires régissant la gouvernance de la Banque (politiques, procédures et notes internes) et décrivant notamment ses activités, la définition des limites internes – en lien avec l'appétit au risque de la Banque –, les processus de détection, d'évaluation, de mesure, de reporting, de gestion et de contrôle des risques sont également décrits.

Les fonctions de contrôle interne des succursales rapportent tant d'un point de vue fonctionnel que hiérarchique à la maison-mère tandis que les filiales n'y répondent que fonctionnellement.

La gouvernance de la gestion des risques du groupe BIL est basée sur un processus décisionnel clair, encadré par les comités suivants :

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration fixe le cadre de gestion des risques, l'appétit au risque ainsi que la stratégie de la Banque. Il s'assure de leur correcte mise en œuvre opérationnelle.

Suivant la circulaire CSSF 12/552, telle qu'amendée, le Conseil d'administration évalue les mécanismes de gouvernance interne et approuve ces derniers en prenant en compte les éléments suivants :

- l'équilibre entre les risques encourus, l'aptitude de l'établissement à gérer ses risques, ses fonds propres et ses réserves internes et réglementaires
- les stratégies et les lignes directrices en vue de les améliorer et de les adapter aux changements internes et externes, actuels et futurs
- la façon dont le Comité de direction s'acquitte de ses responsabilités (par exemple, en s'assurant que des mesures correctives soient implémentées)
- l'efficacité des mécanismes de contrôle interne
- l'adéquation de la structure organisationnelle et opérationnelle.

Ces évaluations peuvent être préparées par des comités internes et être basées notamment sur des informations transmises par le Comité de direction, le rapport ICAAP et les rapports de synthèse sur les fonctions de contrôle interne que le Comité de direction est appelé à approuver.

Le Comité des Risques

Le Comité des Risques est chargé de proposer la politique de risque du groupe BIL au Conseil d'administration. Ce comité s'assure aussi que les activités de la BIL sont consistantes avec son profil de risque et établit les limites globales pour les expositions aux principaux risques.

Parmi ses rôles, le Comité des Risques passe en revue et recommande les changements à apporter au cadre de gestion du risque du groupe BIL, aux limites globales des risques et à l'allocation du capital au Conseil d'administration. Ce comité examine les expositions globales au risque du groupe BIL, les problèmes majeurs de gestion du risque et les exigences d'adéquation du capital couvrant tous les risques du groupe. Il examine, évalue et traite avec l'auditeur indépendant, une fois par an, des risques ou expositions importantes ainsi que de la pertinence des évaluations du risque. Ce comité rapporte régulièrement au Conseil d'administration et fait des recommandations, si besoin, sur les sujets cités ci-dessus, entre autre.

Le Comité des Risques est un comité spécialisé conseillant le Conseil d'administration sur les sujets liés aux risques.

Le Comité d'Audit et de Compliance

Parmi ses missions, le Comité d'Audit et de Compliance contrôle l'efficacité du contrôle interne de la Banque, de l'audit interne et du dispositif de gestion des risques. Ce comité assiste, de manière indépendante, le Conseil d'administration concernant la supervision de la gestion de la Banque. Il s'assure que le Comité de direction effectue un suivi des recommandations émises par les auditeurs externes, et veille à améliorer l'organisation et le contrôle interne (conformément aux circulaires CSSF).

Le Comité de Contrôle Interne

Le Comité de Contrôle Interne est un sous-comité du Comité de direction qui coordonne les activités des trois fonctions de contrôle interne de la Banque (Audit Interne, Compliance et Risque). Ce comité décide des problèmes transversaux liés aux contrôles internes et fournit une position commune de ces fonctions de contrôle.

Le Comité de direction

Le Comité de direction est chargé de concevoir et de mettre en œuvre une gestion saine et sûre, conformément aux principes et objectifs établis par le Conseil d'administration.

Parmi ses responsabilités, le Comité de direction est chargé d'informer, au moins une fois par an, le Conseil d'administration sur les dispositions prises en terme de gouvernance interne, incluant entre autre, l'état et la conformité relative de ces dispositifs, le rapport ICAAP sur la gestion des risques, l'adéquation des fonds propres et du profil de liquidité avec les exigences internes et réglementaires. De plus, une fois par an, le Comité de direction atteste de la bonne conformité de la Banque avec les exigences de la circulaire CSSF 12/552, telle qu'amendée. Les informations à fournir sont transmises à la CSSF, avec les comptes annuels devant être publiés.

Le Comité de direction s'assure du caractère robuste et rigoureux des processus de gestion des risques et de contrôles internes mis en place, et que la Banque dispose de suffisamment de ressources pour être en mesure d'implémenter une gestion sûre et saine de ses activités.

Les Comités dédiés aux risques

Les Comités dédiés aux risques reçoivent leurs mandats du Comité de direction. Ils facilitent le développement et l'implémentation des bonnes pratiques de gouvernance. Leurs mandats, leurs rôles, leurs membres ainsi que les autres règles régissant leur fonctionnement, sont clairement décrits. Au

moins un membre du Comité de direction fait partie des Comités dédiés aux risques. Bien que ces Comités dédiés aux risques prennent des décisions liées au processus de risque global, le Comité de direction et le Conseil d'administration ne sont pas exemptés de leurs responsabilités.

L'organisation de la gestion des risques

Afin de couvrir ses risques et assurer une gestion saine, la Banque a mis en place une organisation efficace de gestion du risque, en adéquation avec ses activités et permettant de développer une culture de risque intégrée. La structure organisationnelle des risques est déclinée comme suit :

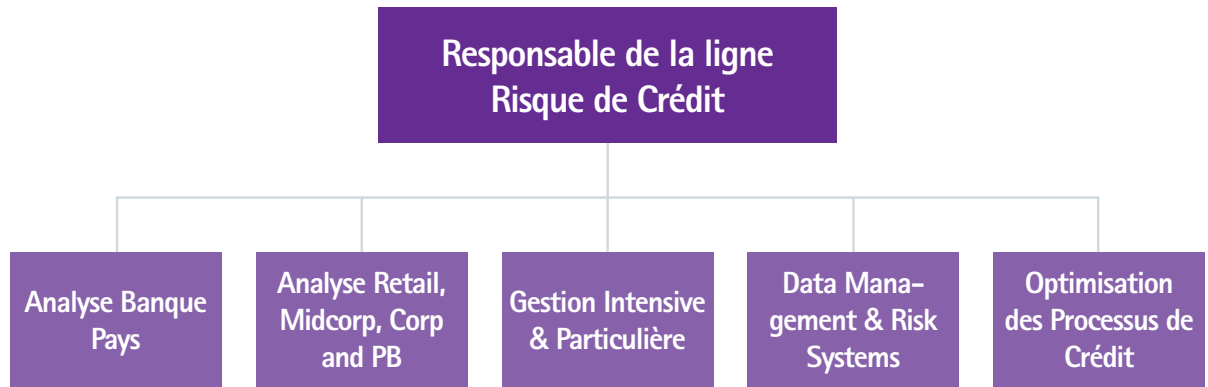


Au sein du Comité de direction, l'ensemble du dispositif de gestion des risques reste sous l'égide du Chief Risk Officer (CRO), qui a la responsabilité de fournir au Comité de direction toutes informations pertinentes relatives aux risques, permettant ainsi une gestion efficace du profil de risque global de la Banque.

Le CRO délègue la supervision quotidienne de l'ensemble des départements du Risque au responsable de la ligne Risque du groupe BIL.

En termes d'organisation, la gestion du risque du groupe BIL s'appuie sur quatre départements spécifiques, décrits en détail ci-dessous.

Gestion du risque de crédit



Le département de gestion du risque de crédit est chargé de définir les principales politiques et guidance en matière de risque de crédit, d'analyser les contreparties et de suivre le portefeuille de risque de crédit de la Banque.

Ce département s'articule autour de cinq équipes :

- L'équipe « Analyses Banque et Pays », chargée de l'évaluation et du suivi des risques associés aux contreparties bancaires et souveraines ; elle attribue notamment des notations internes à l'ensemble de ces contreparties et se charge du suivi du risque des portefeuilles correspondants ;
- L'équipe « Analyses Retail, Midcorp, Corp et Banque Privée » occupe une fonction similaire à la précédente mais couvre un périmètre allant de la clientèle de détail aux grandes entreprises ;
- L'équipe « GLP » (Gestion intensive et particulière) gère les actifs considérés comme « sensibles » selon une approche proactive afin de minimiser les pertes potentielles de la Banque en cas de défaut d'une contrepartie ;
- L'équipe « Data Management & Risk Systems » est chargée du développement et de la maintenance des systèmes d'information utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres de la Banque ainsi que de la réalisation des reportings réglementaires correspondants. Cette équipe produit les rapports réglementaires et internes liés au risque de crédit tels que le COREP, les grands risques (*Large Exposure*) ou encore la revue trimestrielle des risques (*Quarterly Risk Report*) ;
- L'équipe « Optimisation des processus de crédit » s'occupe de la gestion du projet interne lié à l'optimisation de la chaîne crédit.

Gestion des risques financiers



Le département de gestion des risques financiers est chargé de définir les principales politiques et guidances en matière de suivi des risques de marché et d'identifier, d'analyser, de surveiller et de fournir des informations sur les risques et les résultats liés aux activités de marché.

Ce département se compose de trois équipes :

- L'équipe « Banking Risk Monitoring » est chargée de vérifier les limites des contreparties, des appels de marge pour la gestion des garanties, des activités du *banking book* et du risque de liquidité. Elle applique également les nouveaux ratios réglementaires (LCR, NSFR, outils de suivi de la liquidité, etc.) ;
- Les principales fonctions de l'équipe « TFM (Treasury and Financial Markets) Risk Monitoring » sont la mise en œuvre et le suivi des risques financiers des activités liées aux marchés financiers (obligations, devises, produits structurés et courtage), le calcul de la VaR (Value at Risk) du groupe BIL, la détection de transactions suspectes et la réconciliation des positions et du compte de résultat ;
- L'équipe « EUI & Market Data Management » est chargée de la maintenance et du développement des données sur les risques de marché ainsi que de la gestion des rapports et systèmes correspondants.

Gestion des risques opérationnels



Les activités de ce département couvrent la gestion des risques opérationnels ainsi que des risques liés, d'une part, à l'assurance et la réassurance et, d'autre part, à la sécurité de l'information (prévention, régulation) :

- L'équipe « Corporate Operational Risk » (COR) est responsable de la mise en place du dispositif de gestion des risques opérationnels de la Banque, de son implémentation et de son application au sein du groupe BIL. Cette équipe est de plus chargée d'enregistrer les incidents opérationnels, d'implémenter les indicateurs clés de suivi des risques, de superviser les exercices d'auto-évaluation des risques et des contrôles (RCSA) et de suivre les plans d'actions qui en résulteront. COR est fortement impliqué dans l'organisation du Comité des risques opérationnels et des nouveaux produits ;
- En se basant sur le profil de risque de la Banque, l'équipe « Assurance et Réassurance » développe et garantit l'adéquation des polices et systèmes de (ré)assurance de la Banque et de ses filiales/succursales. L'équipe réalise également une gestion centralisée des contrats de (ré)assurance et agit comme seul point de contact pour les courtiers, compagnies d'assurance et autres assureurs ;
- L'équipe « Security Risk Prevention » est chargée de garantir la sécurité des informations en définissant les règles d'accès aux informations en accord avec la politique de sécurité de la Banque, de sécuriser l'accès aux informations en implémentant des outils et en définissant des procédures de droits d'accès, et d'adresser les nouveaux challenges de la Banque (en termes de réorganisation, restructuration, expansion) en adaptant son système de gestion d'accès aux informations. L'équipe est aussi responsable d'analyser les risques liés à la continuité des activités critiques (BIA¹, RTO², RPO³) et d'examiner la stratégie afin de réduire ces risques à un niveau acceptable, à travers le développement, le testing et la maintenance d'un plan de continuité d'activités ;

- L'équipe « Security Risk Regulation » est responsable de l'analyse des risques liés à la disponibilité, la confidentialité, l'exhaustivité et la fiabilité des informations, ainsi que de la stratégie, des actions et des projets à mener pour réduire ces risques à un niveau acceptable. L'équipe s'occupe aussi notamment des aspects gouvernance de la sécurité (rôles, responsabilités, comités et procédures) et est responsable du développement et de la maintenance de la classification des informations, en s'assurant que les employés aient bien connaissance des exigences réglementaires. Enfin, l'équipe prend en charge l'organisation du Comité de Crise, du Comité de Sécurité et suit la correcte mise en place de leurs décisions. Elle s'assure de la bonne exécution des contrôles et veille au bon respect des politiques de sécurité ainsi que de certains aspects Compliance/Legal/Réglementaire de l'activité.

¹ Business Impact Analysis

² Recovery Time Objective

³ Recovery Point Objective



Le département de gestion des risques stratégiques couvre toutes les activités liées à la modélisation et au suivi transversal des risques du groupe BIL. Ce département se compose de quatre équipes :

- L'équipe «Economic Risk Assessment & Monitoring» encadre l'évaluation et le suivi des risques auxquels la Banque est exposée dans une optique «économique». Cette tâche comprend, entre autre, le développement et l'intégration du processus ICAAP comme outil de pilotage des activités commerciales de la Banque. À cette fin, le processus ICAAP comprend la mise en place d'une cartographie des risques, le calcul des fonds propres économiques, le suivi de l'appétit au risque et la mise en œuvre de stress tests. D'autre part, l'équipe propose son expertise aux autres départements de la Banque en termes de développements quantitatifs ;
- L'équipe «IRS Modelling & Integration» est chargée de la modélisation des systèmes de notation interne de la Banque (développés dans le cadre de l'approche A-IRB) et de leur intégration au sein des métiers. Ce mandat comprend également le suivi de certains indicateurs de gestion du risque de crédit (ex. non-performing loans, provisions) ainsi que la réalisation de stress tests en lien avec le risque de crédit ;
- L'équipe «Risk Controlling» a pour objectifs de valider la performance des modèles de quantification des risques de crédit (Model Validation), de contrôler leur correcte utilisation par les équipes en charge des analyses crédit et de veiller au bon respect des exigences du *use-tests* (Rating Systems Quality Control) ;

- L'équipe «Transversal Reportings & Regulatory Watch» centralise l'ensemble des rapports de risque du groupe afin d'en effectuer la synthèse. Son champ d'application comprend le développement et la production d'un ensemble de rapports transversaux, ce qui inclut, entre autres, la rédaction du rapport Pilier 3, la coordination et la consolidation des contributions apportées par les autres équipes de gestion des risques aux rapports annuels et semi-annuels, au compte-rendu analytique et aux demandes des agences de notation, ainsi que le développement d'un dispositif de suivi des risques des succursales et filiales du groupe BIL. Cette équipe est par ailleurs chargée d'assurer la veille réglementaire et la coordination des projets y associés.

3. RISQUE DE CRÉDIT

3.1 Définition

Le risque de crédit représente la perte potentielle (diminution de la valeur de l'actif ou défaut de paiement) que la BIL peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie.

3.2 Politique de risque

La direction des risques de la BIL a mis en place un cadre général de politiques et de procédures cohérent avec l'appétit au risque de la Banque. Ce cadre guide la gestion du risque de crédit dans ses fonctions d'analyse, de décision et de surveillance des risques. Les décisions d'octroi de crédit sont prises par pouvoirs conjoints ou passage en Comités.

Le rôle du département de gestion du risque crédit consiste notamment à effectuer une évaluation du risque encouru pour chaque dossier de crédit. En outre, la direction des risques définit et met en place la politique en matière de provisions, décide des provisions spécifiques et qualifie les dossiers en défaut.

3.3 Organisation et gouvernance

La direction des risques de la BIL supervise le risque de crédit de la Banque sous l'égide du Comité de direction et de comités spécifiques.

Le *Risk Policy Committee* (RPC) définit les politiques en matière de risques ainsi que les politiques de crédit spécifiques. Il établit également les règles d'octroi des crédits, supervise le processus de notation des contreparties et s'assure du bon respect des limites. Il valide les modifications de procédures ou politiques en matière de risque, de systèmes de notation interne ou de méthodes de calcul du risque.

Afin de fluidifier le processus d'octroi de crédit, le Comité de direction délègue son pouvoir de décision à des comités de crédit ou à des pouvoirs conjoints. Cette délégation se fait sur la base de règles spécifiques, en fonction du type de contrepartie, de sa notation et du montant de l'exposition. Le Comité de direction reste l'organe de décision en dernier ressort pour les dossiers de crédit les plus importants ou présentant un niveau de risque considéré comme sensible. Pour chaque dossier présenté aux comités de crédit, le département en charge du risque de crédit réalise une analyse indépendante, qui détermine notamment la notation de la contrepartie et

les principaux indicateurs de risque. Il effectue également une analyse qualitative de l'opération.

Parallèlement au suivi du processus d'octroi, différents comités sont en charge de la supervision de risques spécifiques :

- Le Comité des défauts qualifie et assure le suivi des contreparties en défaut conformément au cadre réglementaire de Bâle en appliquant les règles qui prévalent à la BIL, statue du montant de provisions spécifiques affectées et surveille le coût du risque. Ce même comité supervise les actifs considérés comme « sensibles » et mis sous surveillance, en les qualifiant de « Special Mention » ou en les mettant en « Watchlists » ;
- Le Comité de rating s'assure de la correcte utilisation des systèmes de notation interne et veille à ce que les processus de notation soient en adéquation avec les standards prédéfinis.
- Le Comité de suivi de la performance des systèmes de notations internes contrôle la performance des systèmes de notations internes de la BIL au travers du temps (backtesting, benchmarking, validation de modèles) et discute des choix stratégiques liés à ce dispositif particulier.

3.4 Mesures du risque

La mesure du risque de crédit repose principalement sur des systèmes internes introduits dans le cadre des accords de Bâle. Chaque contrepartie se voit attribuer une notation interne par les analystes en charge du risque de crédit qui s'appuient sur des outils de notation dédiés. Cette notation interne correspond à une évaluation de la probabilité de défaut de la contrepartie, exprimée au travers d'une échelle de notation interne. Ceci constitue un élément clé dans le processus d'octroi de crédit. Les notations sont revues annuellement, ce qui permet d'identifier les contreparties nécessitant un suivi régulier par le Comité des défauts.

Afin de gérer le profil général du risque de crédit et de limiter la concentration des risques, des limites de risque de crédit sont définies pour chaque contrepartie, fixant l'exposition maximale jugée acceptable pour une contrepartie donnée. Des limites par secteur économique et par produit peuvent également être imposées par la direction des risques. Un suivi proactif des limites est réalisé. À tout moment, ces limites peuvent être gelées afin de tenir compte des événements les plus récents.

Focus sur la mesure de «forbearance»

Depuis le premier trimestre de l'année 2014, la BIL suit ses expositions *forborne* conformément aux exigences de la première version ITS émise par l'EBA en octobre 2013, dont la version finalisée a été mise à jour le 25 juillet 2014.

La précédente définition proposée par la CSSF sur les crédits restructurés est proche de celle proposée par l'EBA. Cette dernière fournit davantage de détails aux institutions sur la manière dont cette notion devrait être adressée au sein des différentes juridictions. Selon la définition de l'ABE, les expositions *forbornes* sont des contrats de prêts restructurés. Ces mesures de restructuration sont mises en place lorsque certains débiteurs sont confrontés ou sur le point d'être confrontés à des difficultés financières. Ces mesures incluent en particulier l'obtention de prorogations, de reports, de renouvellements ou de changements concernant les termes et conditions des crédits, tout en prenant en compte le plan de refinancement.

Une fois ces critères pris en compte, les dossiers de crédit sont alors signalés comme étant restructurés, puis sont ajoutés à la liste suivie par l'équipe « Gestion Intensive et Particulière ».

Afin de se conformer au mieux à la définition de l'ABE, le groupe BIL a adapté sa propre définition des *forbearances*. Des analyses menées sur certains dossiers de crédit spécifiques ont été conduites en interne dans le but de définir et d'identifier les critères pertinents qui serviront à établir la classification des *forbearances*. Ces efforts se sont poursuivis au cours du premier trimestre 2014 ce qui a conduit à la mise en place d'approches méthodologiques spécifiques. Celles-ci ont été par la suite affinées de manière à répondre totalement aux exigences de l'ABE.

À cet effet, le groupe BIL a établi un projet dédié dont les objectifs sont (1) de définir les critères d'identification interne de la *forbearance*, (2) de classer les expositions de la Banque en crédits restructurés ou non restructurés, et (3) d'implémenter ces critères dans ses systèmes informatiques.

Pour les contreparties hors *retail*, chaque dossier de crédit a été analysé dans le but d'identifier les crédits restructurés qui répondent à la définition de l'ABE. Pour ce qui concerne les contreparties *retail*, une méthodologie spécifique a été implémentée visant à capter les candidats potentiels à la restructuration. Ainsi, un premier tri a été effectué parmi les dossiers de crédits dont des concessions ont été accordées. Pour ces dossiers-ci, la Banque effectue ensuite un contrôle afin de savoir si le débiteur a des difficultés financières avérées (par exemple des retards de paiement, une mauvaise notation...). Cette méthodologie a été utilisée en 2014 pour la reprise de stock *retail* et appliquera dès 2015 l'approche préconisée sur le non-retail afin de faire évoluer ce stock au gré de l'évolution de son profil de risque.

Tout crédit classé en *forbearance* doit générer un test d'impairment qui peut conduire à la constitution d'une provision. En cas d'un paiement anticipé d'un dossier de crédit

en *forbearance*, les coûts relatifs à ses transactions sont soit supportés par le débiteur (en une seule fois ou répartis sur la durée d'un nouveau prêt), soit par la Banque (compte de résultat).

Au 31 décembre 2014, le montant total des expositions *forborne* du groupe BIL a atteint 197 millions (vs. 386 millions fin décembre 2013), incluant les 12 millions de garanties bancaires octroyées. L'importante baisse observée entre 2013 et 2014 s'explique principalement par les analyses approfondies menées tout au long de l'année dans le but d'ajuster le périmètre *forborne* du portefeuille retail identifié « statistiquement » l'année dernière.

3.5 Exposition au risque

L'exposition au risque de crédit comprend :

- la valeur nette comptable des actifs du bilan autres que les produits dérivés (c'est-à-dire la valeur comptable après déduction des provisions spécifiques)
- la valeur de marché des produits dérivés
- le total des engagements hors bilan correspondant à la partie non prélevée des facilités de liquidité ou au montant maximum que la BIL est tenue d'honorer en raison des garanties données à des tiers.

Lorsque l'exposition au risque de crédit est garantie par un tiers dont la pondération du risque est plus faible, le principe de substitution s'applique. Par conséquent, les contreparties présentées ci-dessous sont les contreparties finales, c'est-à-dire après prise en compte des garanties éligibles.

Au 31 décembre 2014, l'exposition totale au risque de crédit de la Banque s'élevait à 20,25 milliards, soit 0,79 milliard de plus qu'à fin 2013. Cette différence est principalement expliquée, d'un côté, par l'augmentation observée des portefeuilles *Entités du Secteur Public* (+0,45 milliard) ainsi que celui des *Particuliers, PME et Indépendants* (+0,40 milliard) de la Banque et, d'autre part, par la baisse de 0,2 milliard observée sur les *Souverains*.

Exposition par type de contrepartie

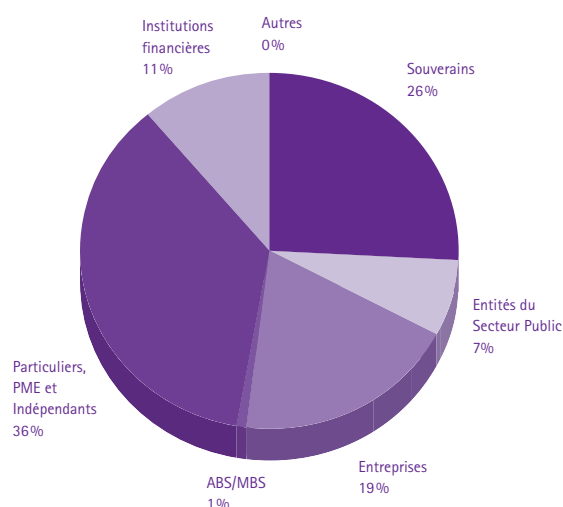
En ligne avec le modèle économique et la stratégie du groupe BIL, le segment *Particuliers, PME et Indépendants* demeure une nouvelle fois le portefeuille le plus important de la Banque (exposition totale de 7,3 milliards, représentant près de 36% des expositions totales, en progression de +0,4 milliard par rapport à 2013).

Malgré la très légère baisse de 0,2 milliard observée cette année, le poids relatif des expositions sur les *Souverains*

¹ Rapport entre les prêts dépréciés et l'encours brut des prêts.

demeure relativement stable (26% en 2014 contre 28% en 2013). Cette baisse est essentiellement due à des positions autrichiennes et belges arrivées à maturité ou vendues.

Finalement, il est également important de noter la hausse des expositions du portefeuille *Entités du Secteur Public*, qui représente 7% de l'exposition totale, soit une hausse de 0,45 milliard par rapport à 2013. Cette hausse s'explique par l'acquisition d'obligations provenant de contreparties belges et françaises.

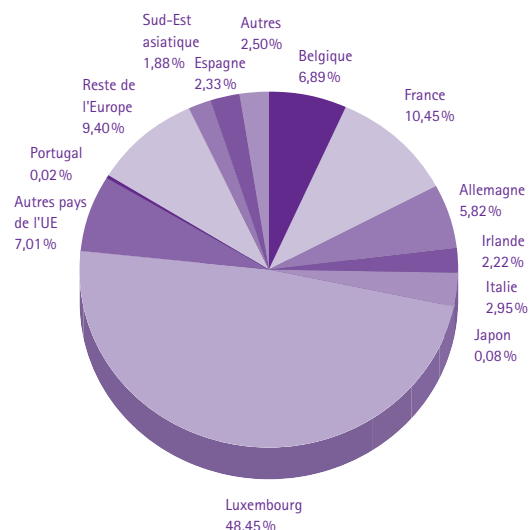


(en millions d'EUR)

Type de contrepartie	31/12/13	31/12/14	Variation en millions d'EUR
Souverains	5.462	5.225	-237
Entités du Secteur Public	925	1.372	447
Entreprises	3.870	3.941	71
ABS/MBS	0	100	100
Financement de projets	35	6	-29
Particuliers, PME et indépendants	6.898	7.277	379
Institutions financières	2.191	2.326	135
Autres	75	6	-69
Exposition total du groupe	19.456	20.253	797

Exposition par zone géographique

Au 31 décembre 2014, l'exposition de la Banque était encore très concentrée sur l'Europe, et principalement le Luxembourg (48,44%), la France (10,45%), la Belgique (6,89%) et l'Allemagne (5,82%).

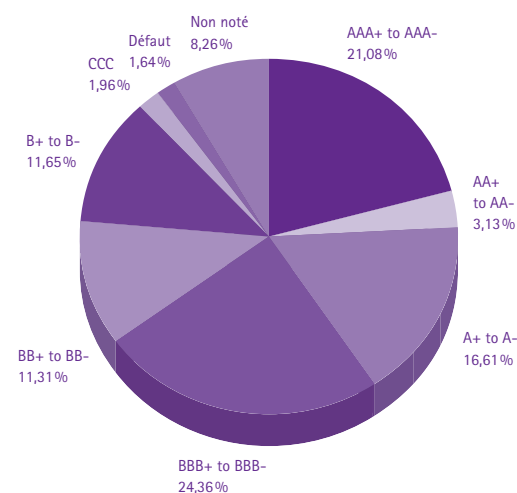


Exposition par notation interne

Le profil de risque crédit de la Banque est resté stable et de bonne qualité depuis 2013. En effet, les expositions *Investment Grade* (IG) représentent 65% des expositions totales de crédit, dont 21% se trouvent dans la gamme AAA+ à AAA.

En 2014, le poids relatif de la classe IG est en léger repli de 4,3%, en faveur de la classe non notée. Cette baisse est principalement causée par la croissance observée des expositions sur les projets immobiliers.

La proportion de défauts est en léger recul, atteignant 1,64% fin 2014 contre 1,87% fin 2013.



Exposition aux PIIGS

Le tableau suivant reprend la ventilation de la part du portefeuille d'obligations d'État détenues sur les pays européens dits sensibles (PIIGS), par échéance en 2014 (hors trading en 2013 et 2014):

31/12/13		31/12/14									
en millions d'EUR		2015	2016	2017	2018	2019	2021	2023	2024	2025	TOTAL
Irlande	224	31	76	116	0	0	0	0	24	43	290
Italie	432	88	213	136	11	0	26	31	0	0	505
Espagne	251	21	97	20	0	11	0	53	55	0	257
TOTAL	907	140	386	272	11	11	26	84	79	43	1.052

Les nouveaux investissements, à hauteur de 0,53 milliard, expliquent la nette hausse des expositions aux PIIGS. Quant aux ventes des positions arrivées à maturité, elles représentent 0,38 milliard.

Au 31 décembre 2014, la Banque n'a aucun investissement sur des obligations gouvernementales portugaises ou grecques.

Grands risques

Par lettre datée du 22 novembre 2012, la CSSF a accordé une exemption totale pour ses expositions à l'égard de la KBL *epb* et de ses filiales dans le calcul des limites des grands risques, conformément au point 24 de la partie XVI de la circulaire CSSF 06/273, telle que modifiée. Au 31 décembre 2014, la BIL n'a aucune exposition sur KBL *epb*.

Qualité des actifs

La taille du portefeuille de prêts (y compris les prêts dépréciés et non dépréciés à la clientèle) et le niveau des provisions spécifiques de la Banque ont augmenté en 2014. En date du 31 décembre 2014, le ratio de qualité des actifs demeure identique (2,83%) à 2013.

Au 31 décembre 2014, le montant des prêts et avances dépréciés à la clientèle atteignait 314 millions, soit une hausse de 7,6% par rapport à l'année précédente. La forte progression des provisions spécifiques (+25 millions) s'explique notamment par les provisions supplémentaires prises à la suite des recommandations émises dans le cadre de l'AQR. Ceci explique également l'augmentation du ratio de couverture à un niveau raisonnable de 81,46%.

Les provisions collectives de la Banque ont aussi augmenté de 6,4 millions par rapport à 2013. Cette hausse se traduit en partie par le changement de méthodologie opéré suite aux recommandations AQR.

(en millions d'EUR)

	31/12/13	31/12/14
Encours brut des prêts non dépréciés	10.021	10.807
Prêts dépréciés sur la clientèle	292	314
Provisions spécifiques	231	256
Ratio de qualité des actifs ¹	2,83%	2,83%
Ratio de couverture ²	78,94%	81,46%
Provisions collectives sur crédit	20	27

¹ Rapport entre les prêts dépréciés et l'encours brut des prêts.

² Le ratio de couverture mesure le rapport entre les provisions spécifiques reconnues sur les prêts et créances et l'encours brut des prêts et créances dépréciés sur la clientèle.

4. RISQUE DE MARCHÉ, GESTION ACTIF/PASSIF (ALM)

4.1 Définitions

Le **risque de marché** représente le risque de pertes sur les positions résultant des fluctuations défavorables des prix du marché. Il comprend principalement les risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt, des cours des actions et des taux de change.

- Le risque de taux d'intérêt se compose d'un risque de taux d'intérêt général résultant de l'évolution du marché, et d'un risque de taux d'intérêt spécifique. Ce dernier, qu'on appelle également risque de spread de crédit, est défini comme le risque de taux d'intérêt spécifique lié à un émetteur et découle des variations de spread d'un émetteur spécifique au sein d'une classe de notation.
- Le risque lié au cours des actions représente le risque découlant de la perte de valeur potentielle d'une action.
- Le risque de change représente la baisse potentielle de valeur due à la fluctuation du taux de change des devises.

La **gestion ALM (Asset & Liability Management)** couvre l'ensemble des risques structurels du *banking book*, à savoir le risque de taux d'intérêt, de change et de liquidité.

Le **risque de liquidité** mesure la capacité de la BIL à faire face à ses besoins actuels et futurs en liquidité, qu'ils soient attendus ou inattendus.

Le **risque de contrepartie** évalue quotidiennement l'exposition au risque de crédit de la BIL à une contrepartie externe.

4.2 Politique de risque

Afin de disposer d'une gestion intégrée des risques de marché, la BIL a développé un dispositif s'appuyant sur les éléments suivants :

- Une approche exhaustive de mesure du risque, qui constitue une part importante du processus de surveillance et de contrôle du profil de risque de la BIL ;
- Une structure solide de limites et de procédures qui régissent les prises de risques ;
- Un système de limites cohérent avec l'ensemble du processus de mesure et de gestion du risque ainsi qu'avec le niveau de fonds propres de la Banque. Ces limites sont définies sur le périmètre le plus vaste possible ;
- Une organisation efficace en charge d'identifier, de mesurer, de surveiller, de contrôler et de rapporter les risques de marché du groupe BIL, en ligne avec les défis de ce dernier. Cette approche permet d'avoir l'assurance que les risques de marché sont gérés

en cohérence avec les objectifs et la stratégie du groupe BIL ainsi qu'avec son dispositif général d'appétit au risque.

4.3 Organisation et gouvernance

Le département en charge des risques financiers supervise les risques de marché sous l'égide du Comité de direction et de comités de risque spécifiques. Ce département est une unité de support au sein de la filière Risques. Fort de son approche globale de la gestion des risques, il est chargé d'identifier, d'analyser, de surveiller et de rapporter les risques et les résultats (y compris l'aspect valorisation) liés aux activités de marchés financiers.

Les politiques, guidances et procédures régissant chacune des activités sont applicables à l'ensemble des entités du groupe BIL :

- Les équipes de gestion des risques financiers du siège définissent les méthodes de mesure des risques pour l'ensemble du groupe, et sont en charge du reporting et de la surveillance des risques au niveau consolidé pour les activités dont elles sont responsables.
- Les équipes de gestion des risques financiers du siège et les équipes locales effectuent le suivi des activités quotidiennes, implémentent les politiques et directives, surveillent les risques (calcul des indicateurs de risque, contrôle des limites et des alertes, encadrement des nouvelles activités et des nouveaux produits, etc.) et rapportent à leur propre Comité de direction ainsi qu'à leurs régulateurs locaux.
- Le Comité ALM décide du positionnement structurel du bilan de la Banque sur les volets taux, change et liquidité. Il détermine et révisé les limites de risque de marché.
- Le département en charge des risques financiers, dans son activité quotidienne, s'appuie sur deux comités opérationnels : le COM (Comité Opérationnel Mensuel) et le CRO&NP (Comité des Risques Opérationnels et Nouveaux Produits), qui sont détaillés dans la partie 5.3 ci-après.

4.4 Mesures de risque et expositions

Risque de marché

Mesures de risque

La Banque a adopté les méthodologies de mesure de sensibilité et de VaR comme principaux indicateurs de risque. La sensibilité au risque mesure l'exposition du bilan à un mouvement parallèle de 1% de la courbe des taux d'intérêts. La VaR estime la perte potentielle maximale attendue à un intervalle de confiance de 99% et pour une période de détention de 10 jours.

La BIL utilise des approches de sensibilité et de VaR pour mesurer de façon précise le risque de marché inhérent à ses différents portefeuilles et activités :

- Le risque de taux d'intérêt général et le risque de change sont mesurés au travers de la VaR historique ;
- Le risque lié aux actions dans le portefeuille de trading est mesuré au travers de la VaR historique ;
- Les risques non linéaires sont mesurés au travers de la VaR historique ;
- Le risque de taux d'intérêt spécifique (risque de spread) est mesuré par des sensibilités.

En complément aux mesures de VaR et aux alertes liées aux résultats, la Banque applique un large éventail d'autres mesures visant à évaluer les risques liés à ses différents métiers et portefeuilles : limites en termes de nominal, d'échéances, de marché, de sensibilité aux différents facteurs de risque, etc.

En 2014, le back-testing hypothétique, calculé à partir du portefeuille de trading, n'a révélé aucune exception à la baisse du taux d'intérêt et des risques de change.

Exposition au risque

Trésorerie et Marchés Financiers

Le détail de la VaR IR&FX utilisée pour le suivi des activités de trésorerie et de marchés financiers (hors ALM) est exposé dans le tableau ci-dessous. La Value at Risk moyenne s'élève à 2,4 millions en 2014, contre 4,99 millions en 2013.

VaR (10 jours, 99%) (en millions d'EUR)		2013 ¹							
		IR ² & FX ³ (Trading and Banking) ⁴				EQT ⁵ Trading			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Par facteur de risque	Moyenne	5,81	4,59	5,13	4,39	0,01	0,02	0,01	0,00
	Maximum	8,47	6,26	6,09	5,19	0,02	0,03	0,02	0,02
Globale	Moyenne	4,99							
	Maximum	8,48							
	Fin de période	4,61							
	Limite	8,00							

VaR (10 jours, 99%) (en millions d'EUR)		2014							
		IR & FX (Trading and Banking)				EQT Trading			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Par facteur de risque	Moyenne	4,45	2,97	1,57	0,70	0,00	0,00	0,01	0,00
	Maximum	5,45	3,99	2,46	0,96	0,01	0,02	0,01	0,03
Globale	Moyenne	2,40							
	Maximum	5,45							
	End of period	0,45							
	Limite	8,00							

Jusqu'en 2012, le risque de spread pour les activités sur les marchés des capitaux était mesuré selon la méthode de la VaR. Cette méthode a été remplacée par le calcul de la sensibilité en fin d'année 2012. Au 31 décembre 2014, la sensibilité au spread (+1 pb) était de -15.525 EUR pour une limite fixée à -60.000 EUR.

¹ 01/04/2013 changement vers la méthode de VaR historique

² IR: taux d'intérêt

³ FX: change

⁴ IR & FX: exclusion de l'ALM

⁵ EQT: fonds propres

Asset & Liability Management

Le rôle de l'ALM, en matière de gestion du risque de taux d'intérêt, consiste à réduire la volatilité du compte de résultat, ce qui a pour conséquence d'immuniser la marge brute générée par les lignes d'activité.

La sensibilité de la valeur actuelle nette des positions ALM à un mouvement des taux d'intérêt constitue actuellement l'indicateur principal de fixation des limites et de suivi des risques.

Au 31 décembre 2014, la sensibilité de l'ALM s'élève à +61 millions (contre +29 millions au 31 décembre 2013). Cette différence s'explique principalement par l'approche prudente adoptée par la BIL, visant à se prémunir contre les impacts négatifs liés à une hausse des taux d'intérêt.

La limite de sensibilité aux taux d'intérêt est de 81 millions par pour cent au 31 décembre 2014 (contre 95 millions au 31 décembre 2013).

Portefeuille d'investissement

En 2014, la BIL a poursuivi ses investissements liés à la constitution de son nouveau portefeuille.

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille d'investissement est transféré et géré par le département de trésorerie ou par le département ALM en fonction de différents critères (échéance, secteur, etc.).

Les portefeuilles obligataires affichent une exposition nominale totale de 4,91 milliards au 31 décembre 2014 (contre 4,63 milliards au 31 décembre 2013). La majorité est classée dans la réserve AFS : 4,75 milliards au 31 décembre 2014 (contre 4,59 milliards au 31 décembre 2013). La part restante est placée dans le portefeuille HTM pour un montant de 158 millions au 31 décembre 2014.

S'agissant des portefeuilles obligataires classés en AFS, la sensibilité de la juste valeur (et de la réserve AFS) à une augmentation du spread d'un point de base s'élève à -2,7 millions fin 2014, contre -2,5 millions par point de base au 31 décembre 2013.

Investment portfolio (en millions d'EUR)

	Montant notionnel		Taux bpv		Spread bpv	
	31/12/13	31/12/14	31/12/13	31/12/14	31/12/13	31/12/14
Trésorerie	2.378	2.323	(0,19)	(0,15)	(0,84)	(0,81)
ALM	2.248	2.588	(0,64)	(0,23)	(1,68)	(1,98)

Risque de liquidité

Le processus de gestion de la liquidité se base sur la couverture des besoins de financement par les réserves de liquidité disponibles. Les besoins de financement sont évalués de

manière prudente, dynamique et exhaustive en prenant en considération les transactions existantes et projetées tant au bilan qu'au hors bilan. Les réserves sont constituées d'actifs éligibles aux facilités de refinancement des banques centrales auxquelles la BIL a accès (Banque centrale du Luxembourg, BCL, et Banque Nationale Suisse, BNS).

Des rapports réguliers sont transmis aux organes de direction. Un rapport quotidien est envoyé au CEO, au CRO, aux membres du Comité ALM, au département de gestion des risques et aux équipes «CLM» (Cash & Liquidity Management) et celles du département TFM. Une analyse de l'évolution du bilan (dépôts de la clientèle, etc.) est présentée et commentée pendant les réunions du Comité ALM.

Mesures de risque

Le processus interne de gestion de la liquidité comprend des indicateurs permettant de mesurer la résistance de la BIL face à un risque de liquidité. Ces indicateurs incluent les ratios de liquidité, qui comparent les réserves de liquidité aux déficits¹. Tous ces indicateurs sont évalués suivant différents scénarios, dans les devises principales. La Banque communique ces ratios à la CSSF sur une base quotidienne et à la Banque Centrale du Luxembourg sur une base hebdomadaire.

Exposition au risque

Comme ce fut le cas en 2013, la BIL a affiché un important excédent de liquidité au cours de l'année 2014.

Financement additionnel nécessaire pour atteindre 100% du base case ratio (en millions d'EUR)

	2014	Q1	Q2	Q3	Q4
	Estimé – 1 mois				
Moyenne	(4.664)	(4.953)	(4.796)	(4.456)	(4.452)
Maximum	(5.116)	(5.116)	(4.911)	(4.645)	(4.565)

Le montant négatif de financement supplémentaire nécessaire pour atteindre le base case ratio à 100 % met en évidence l'excès de liquidité de la Banque.

Au niveau du bilan, une augmentation progressive des dépôts de la clientèle et une croissance modérée du portefeuille de prêts ont été constatées.

Cette trésorerie excédentaire a été en partie investie au sein du portefeuille d'investissement de la Banque. Ce portefeuille est composé principalement d'obligations éligibles en Banque Centrale et qui respectent les critères Bâle III en matière de liquidité, à savoir les ratios LCR et NSFR.

Les contraintes réglementaires du ratio LCR (100 % à horizon 2018) sont déjà largement respectées.

¹ «Base Case Ratio»

5. RISQUE OPÉRATIONNEL

5.1 Définition

Le risque opérationnel est le risque de pertes directes ou indirectes résultant soit de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, du personnel ou des systèmes, soit de la survenance d'événements externes. Cette définition inclut le risque juridique mais exclut le risque stratégique. Elle exclut également les pertes résultant de mauvaises décisions commerciales.

5.2 Politique de risque

En matière de gestion des risques opérationnels, la politique de la BIL consiste à identifier et évaluer régulièrement les différents risques et contrôles existants, afin de vérifier que le niveau de tolérance défini pour chaque activité est respecté. Si ce n'est pas le cas, la gouvernance mise en place doit conduire à l'élaboration rapide d'actions correctrices ou d'améliorations qui permettront de revenir à une situation acceptable. Ce dispositif est implémenté par le biais d'une politique de prévention (en particulier en ce qui concerne la sécurité de l'information), d'un plan de continuité de l'activité et, lorsque cela est nécessaire, du transfert des impacts financiers de certains risques au travers des polices d'assurance.

Pour ce qui concerne la sécurité de l'information, y inclut la gestion de la continuité de l'activité, le Comité de direction a validé et mis en place une politique spécifique. Ce document ainsi que les instructions, normes et pratiques y relatives ont pour objectif de sécuriser les informations appartenant à la BIL.

En termes de risque opérationnel, la direction de la BIL a validé la politique globale de risque opérationnel qui a été mise en œuvre grâce à l'application de principes directeurs (pour la collecte des incidents opérationnels et pour l'exercice d'auto-évaluation des risques et des contrôles).

5.3 Organisation et gouvernance

Le dispositif de gestion du risque opérationnel repose sur une gouvernance solide, impliquant une répartition interne claire des rôles et responsabilités.

Les comités suivants sont en charge du risque opérationnel au sein de la BIL :

- Le comité du risque opérationnel et des nouveaux produits (CRO&NP) est chargé de la supervision du risque opérationnel de la BIL. À cette fin, le comité se prononce sur les risques qui ont été identifiés et analysés ainsi que sur les mesures adéquates à prendre afin d'améliorer les processus défaillants. Il assure également le suivi des actions entreprises et valide les

RCSA (*Risk & Control Self-Assessments*). Ce comité se charge de l'encadrement du lancement de nouveaux produits, en examine les aspects opérationnels, et prend les décisions nécessaires sur tout projet susceptible d'avoir des incidences opérationnelles sur les activités de la BIL ;

- Le Comité Opérationnel Mensuel (COM), au sein de la ligne d'activité TFM, encadre les risques opérationnels et les projets TFM de la BIL. Ce comité prend des décisions concernant le traitement de problèmes journaliers et suit les autres risques inhérents aux activités de TFM Luxembourg ;
- Le Comité de Sécurité est chargé par le Comité de direction de gérer les risques inhérents à la sécurité des informations de la BIL et de ses filiales et succursales, ainsi que tout risque de perte de confidentialité, de disponibilité ou d'intégrité des actifs informationnels de la Banque. Il est aussi en charge du suivi des incidents de sécurité et de la prise de décisions sur tout projet susceptible d'avoir des incidences sur la sécurité des actifs de la BIL. Il s'assure que l'implémentation et le support d'un plan de continuité de l'activité (BCP – *Business Continuity Plan*) sont conformes avec la stratégie définie par le Comité de direction de la BIL.

5.4 Mesure et gestion du risque

Le dispositif de risque opérationnel s'appuie sur les éléments suivants :

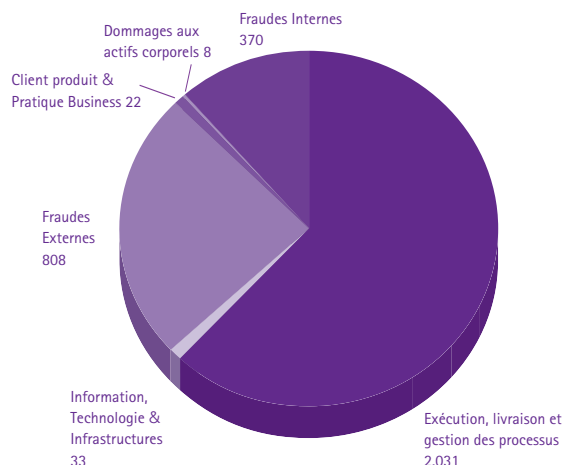
Collecte d'informations relatives au risque opérationnel

Selon le Comité de Bâle, la mise en place d'une collecte et d'un suivi systématiques des incidents opérationnels est un des outils fondamentaux de la gestion du risque : « *Les données historiques relatives aux pertes des banques peuvent fournir une information importante pour évaluer l'exposition au risque opérationnel de la Banque et pour mettre en place une politique afin de limiter/contrôler le risque.* »

Quelle que soit l'approche retenue pour le calcul des fonds propres (approche standard pour les risques opérationnels retenue par la BIL), la collecte des données est requise. La mise en place d'une procédure à cet égard permet donc à la BIL de se conformer aux exigences du Comité de Bâle (directive relative à la collecte des incidents opérationnels).

Parallèlement, enregistrer les incidents permet de fournir des informations qui peuvent être utilisées en vue d'améliorer le système de contrôle interne et de déterminer le profil de risque opérationnel de la Banque. La répartition du montant total des pertes, par catégories d'incidents opérationnels, est illustrée ci-après :

Pertes sur expositions en milliers EUR



Les incidents classés dans la catégorie « Exécution, livraison et gestion des processus » représentent 62% du total des pertes opérationnelles observées sur l'année 2014. Les pertes relatives à ce type d'incidents sont généralement dues à des erreurs humaines.

Les pertes imputables aux cas de fraudes externes représentent près de 25 % des pertes enregistrées en 2014. Au cours de l'année écoulée, la Banque a recensé 75 cas de fraudes ou tentatives de fraudes externes. Concernant les incidents de type « Fraude Interne », la Banque a fait face à un seul incident non-matériel au cours de l'année 2014.

Pour les incidents de type « Information, Technologie et Infrastructures », la BIL n'estime pas d'impact financier sauf lorsqu'il y a des conséquences financières directes pour les clients. Les incidents de type « Dommages aux actifs corporels » sont quant à eux généralement couverts par les assurances.

En termes de reporting, un document est produit pour chaque responsable de ligne (siège, filiales et succursales) sur une base mensuelle. Il couvre tous les incidents ayant été remontés dans leur ligne d'activité au cours du dernier mois. Les destinataires analysent ce rapport et vérifient que tous les incidents portés à leur attention ont bien été intégrés.

Les équipes en charge de la gestion du risque opérationnel présentent également un rapport sur le risque opérationnel au CRO&NP à la fin de chaque trimestre.

Autoévaluation des risques et des contrôles associés

Un exercice d'autoévaluation des risques et des contrôles (RCSA) est mené afin d'identifier les zones de risque les plus importantes de la Banque. Cette évaluation donne une bonne vision des différentes activités et des contrôles existants, et peut entraîner la mise en place de mesures d'atténuation des risques. Le résultat de cette évaluation est communiqué au Management lors des réunions du CRO&NP.

Définition et suivi des plans d'actions

Dans le cadre de la gestion des risques opérationnels, les plans d'actions correctrices liés aux risques et événements majeurs doivent être étroitement surveillés.

Deux types de plans d'action sont gérés par les équipes en charge du risque opérationnel :

- Plans d'action – Incidents : à la suite d'un incident significatif, des plans d'action peuvent être mis en place par le Management.
- Plans d'action – RCSA : dans le cas d'une exposition au risque inacceptable, des plans d'action *ad hoc* peuvent être identifiés et mis en œuvre par le management.

Calcul des exigences en fonds propres réglementaires

La BIL applique l'approche standard pour le calcul de ses exigences en fonds propres réglementaires pour compte du risque opérationnel. Cette approche consiste à appliquer un pourcentage (appelé facteur bêta, compris dans une fourchette de 12% à 18%) à un indicateur d'activité approprié, calculé pour chacun des huit métiers définis par le Comité de Bâle (financement d'entreprise, banque commerciale, banque de détail, activités de marché, gestion d'actifs, fonctions d'agent, courtage de détail, paiements et règlements).

L'indicateur en question est défini par le régulateur et est basé sur le résultat d'exploitation des activités sous-jacentes, pris comme une moyenne sur les 3 dernières années. Le calcul est mis à jour à la fin de chaque année. Le total des risques pondérés au titre des risques opérationnels pour 2014 s'élève à 692 millions fin 2014, contre 697 millions fin 2013.

Risques pondérés (en millions d'EUR)

2013	2014
697	692

6. ADÉQUATION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – PILIER 1

6.1 Actifs pondérés relatifs aux risques de la Banque

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la Banque applique le dispositif de Bâle – au travers de ces différentes évolutions – pour le calcul de ses exigences en fonds propres réglementaires et des ratios de solvabilité y afférents.

Les actifs pondérés relatifs aux risques de la Banque s'élevaient à 5 milliards fin 2014, contre 4,4 milliards fin 2013.

D'un point de vue risque crédit, la hausse totale observée en 2014 est de l'ordre de 0,6 million. Cette augmentation s'explique tant par la mise en œuvre des nouvelles exigences réglementaires (impacts Bâle III avec, notamment, des charges supplémentaires liées aux institutions financières n'étant pas réglementées et aux institutions financières importantes etc.) que par l'évolution du profil de risque de la Banque (accroissement des portefeuilles *Particuliers*, *PME* et *Indépendants* et *Secteur Public*).

Si les actifs pondérés liés au risque opérationnel ont légèrement diminué en 2014 (-5 millions), les actifs pondérés liés au risque de marché ont, quant à eux, augmenté de 17 millions. Cet accroissement s'explique en grande partie par l'évolution observée au niveau du portefeuille de trading.

en millions d'EUR

	31/12/13	31/12/14
Risques de crédit pondérés	3.538	4.140
Risques de marché pondérés	119	136
Risques opérationnels pondérés	697	692
Risques de CVA pondérés	0	38
TOTAL RISQUES PONDÉRÉS	4.354	5.006

Concernant le risque crédit, la Banque a décidé d'adopter l'approche avancée (A-IRB) pour le calcul de ses principales contreparties (Souverains, Banques, Entreprises, PME et Retail).

Pour ce qui concerne le risque marché, la Banque a adopté la méthode standard pour le calcul de ses actifs pondérés. Ce choix s'explique par la faible volumétrie des activités de trading, dont le principal objectif est d'offrir aux clients de la Banque un service d'excellence en matière d'échange de titres obligataires, de devises, d'actions et de produits structurés.

6.2 Ratios d'adéquation du capital

en millions d'EUR

	31/12/13	31/12/14
Common Equity Tier 1 (CET1)	650	765
Capital Tier One additionnel	0	150
Total fonds propres réglementaires	904	979
Actifs pondérés des risques	4,354	5,006
Ratio de fonds propres CET1	14,93%	15,28%
Ratio de fonds propres total	20,77%	19,56%

La somme des différentes catégories d'actifs pondérés constitue le dénominateur pour le calcul des ratios de solvabilité.

Notons que l'émission d'un instrument de type *Contingent Convertible* (CoCo) à hauteur de 150 millions, considérés comme Additional Tier 1 dans le dispositif CRD IV, a considérablement renforcé les fonds propres de base de la Banque depuis 2013.

7. ADÉQUATION INTERNE DES FONDS PROPRES – PILIER 2

La circulaire CSSF 07/301 relative au processus ICAAP précise que la Banque doit mettre en place « *un ensemble de stratégies et de processus sains, efficaces et exhaustifs qui permettent aux établissements d'évaluer et de conserver en permanence le montant, le type et la répartition des fonds propres internes qu'ils jugent appropriés pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels ils sont ou pourraient être exposés* ».

Afin de satisfaire aux exigences de l'ICAAP, il est demandé à la BIL d'identifier les risques matériels auxquels elle est exposée, puis de les quantifier et de s'assurer qu'elle maintient en permanence un niveau de capital adéquat pour y faire face. Ce capital doit être de qualité suffisante pour absorber les pertes pouvant se produire sur un horizon temporel et pour un niveau de confiance donnés.

L'ICAAP doit prendre en considération l'ensemble des risques matériels auxquels la BIL est assujettie de par ses activités. De ce fait, l'ICAAP ne prend pas seulement en compte la situation actuelle de la Banque, mais doit également être prospectif par nature afin de s'assurer de l'adéquation continue du capital interne.

Les principaux éléments constitutifs de l'ICAAP au sein du groupe BIL

Afin de garantir une adéquation continue des fonds propres, l'ICAAP fait partie intégrante du processus décisionnel, des stratégies de la Banque ainsi que de la gestion du risque et des dispositifs de contrôles.

Afin de satisfaire à cet objectif, le dispositif ICAAP mis en place au sein du groupe BIL s'appuie sur une série de processus et dispositifs définis ci-après :

- Pour déterminer l'adéquation de ses fonds propres, la BIL aligne son appétit au risque à son *business model*. Le point de départ du dispositif interne d'appétit au risque est le plan stratégique. Ce plan stratégique permet de préciser le profil cible de la Banque pour les prochaines années, définissant cette dernière comme « une banque universelle fortement ancrée sur le marché luxembourgeois avec certaines activités à l'international, et dont le facteur de différenciation est l'excellence des services ». Dans ce contexte, la BIL développe des services d'excellence, lui permettant de se différencier et de générer des sources de revenus supplémentaires. Ce *business model* et cette stratégie sont par la suite traduits en cinq piliers d'appétit aux risques qui définissent les objectifs de la Banque :
 - fonds propres : maintenir un capital minimum, à la fois en terme de quantité et qualité pour soutenir le profil de risque en période normale et de crise pour assurer le maintien de la note A-
 - stabilité des bénéfices : générer un retour sur capital durable d'une part supérieur au coût du capital de la Banque, et d'autre part en ligne avec les objectifs de la Banque en terme de dividende
 - liquidité : maintenir une position forte de liquidité en conservant un niveau élevé de dépôts de la clientèle et une réserve de liquidité de haute qualité
 - réputation : maintenir une réputation solide au Luxembourg et sur les marchés internationaux en mettant l'accent sur une importante offre de produit et un service d'excellence
 - efficacité opérationnelle : opportunités de ventes croisées, la réalisation de l'optimisation du niveau de service des fonctions et des opérations de soutien et d'avoir un environnement de commande robuste en place.
- Le processus d'identification et d'établissement de la cartographie des risques, qui inclut les étapes suivantes :
 - la rédaction d'un glossaire des risques
 - l'identification des risques de la Banque au regard de ce glossaire
 - l'évaluation de la matérialité relative des risques identifiés, et finalement
 - l'établissement de la cartographie globale des risques de la Banque par entité et ligne d'activité.
- La quantification effective des risques identifiés au sein de la cartographie des risques de la Banque. Cette évaluation récurrente est réalisée, notamment, par le biais de la mise en place d'un dispositif de capital économique (ECAP). Dans les faits, le capital économique constitue une mesure agrégée et contributive des risques. Il est mesuré sur un horizon temporel défini et pour un intervalle de confiance donné ; il permet, entre autre chose, de quantifier les risques résultant de l'exercice des différentes activités de la Banque. La

quantification des fonds propres économiques de la Banque est réalisée en deux étapes :

- une évaluation individuelle des risques en ligne avec la définition interne du capital économique (sur base de modèles statistiques développés en interne et adaptés au profil de risque de la Banque)
 - l'agrégation de ces estimations individuelles sur base d'une matrice de corrélation inter-risques.
- La BIL évalue sa capacité à maintenir un niveau de capital suffisant, à la fois en terme de qualité et de quantité afin de supporter le profil de risque en période normale, mais aussi en période de crise. Ceci est rendu possible par l'utilisation de deux processus interconnectés : *Capital Adequacy* et *Capital Planning*.
 - Le Capital Adequacy lie étroitement les besoins de l'ECAP aux ressources financières disponibles (AFR). Elles représentent la capacité financière à couvrir les risques encourus et à absorber les pertes sur une période d'un an.
 - De plus, concernant le processus de Capital Planning, la BIL évalue sa capacité d'absorption en période normale (en accord avec les attentes du plan stratégique), et en période de stress, et ce, sur un horizon temporel de 3 ans.
 - Pour la partie Business Integration, l'efficacité de l'ICAAP dépend de :
 - D'une part, de l'utilisation dans la prise de décisions et dans le processus de gestion à tous les niveaux de la Banque (ex. fixation de limites).
 - Le rôle de l'ICAAP en matière de gestion du risque et du capital, y compris ses utilisations à des fins commerciales. Le meilleur exemple de l'intégration de l'ICAAP est son utilisation dans tous les types de processus de prise de décision, où les indicateurs de consommation de capital aident à mener à bien de nouvelles initiatives.



Comptes consolidés

Rapport du réviseur d'entreprises agréé	41
Bilan consolidé	42
Compte de résultat consolidé	44
État consolidé de résultat global	45
Variation des fonds propres consolidés	46
Tableau des flux de trésorerie consolidé	48
Notes aux comptes consolidés	49

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Conseil d'administration de
Banque Internationale à Luxembourg SA
69, Route d'Esch
L-2953 Luxembourg

Rapport sur les comptes consolidés

Conformément au mandat donné par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de Banque Internationale à Luxembourg SA, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2014, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état des variations des fonds propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreur.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer

une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle de la situation financière de Banque Internationale à Luxembourg SA au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'administration, est en concordance avec les comptes consolidés.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Jean-Michel Pacaud

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015

Bilan consolidé

ACTIF (en EUR)		Notes	31/12/13	31/12/14
I.	Caisse et avoirs auprès des banques centrales	7.2	1.216.639.373	1.189.683.299
II.	Prêts et créances sur établissements de crédit	7.3	1.374.083.211	1.159.872.903
III.	Prêts et créances sur la clientèle	7.4	10.062.413.490	10.838.506.113
IV.	Actifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat	7.5	107.811.549	82.141.549
V.	Investissements financiers	7.6	5.452.103.867	5.831.561.284
VI.	Dérivés	9.1	687.957.956	425.057.766
VII.	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		15.942.122	13.878.066
VIII.	Investissements dans des entreprises associées	7.7	19.320.010	22.660.198
IX.	Immeubles de placement	7.8 / 7.12	153.778.830	138.336.363
X.	Immobilier, matériel et équipement	7.8 / 7.12	110.261.459	109.788.220
XI.	Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition	7.9	68.094.591	66.338.258
XII.	Actifs d'impôts exigibles	7.10	2.274	7.891
XIII.	Impôts différés actifs	7.10 / 9.2	359.190.591	303.498.936
XIV.	Autres actifs	7.11	62.444.618	103.451.646
TOTAL DE L'ACTIF			19.690.043.941	20.284.782.492

Les notes font partie intégrante de ces comptes consolidés.

DETTES				
(en EUR)		Notes	31/12/13	31/12/14
I.	Dettes envers les établissements de crédit	8.1	1.730.245.390	2.009.224.539
II.	Dettes envers la clientèle	8.2	12.497.024.699	13.444.133.543
III.	Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat	8.3	1.795.585.963	1.023.399.813
IV.	Dérivés	9.1	781.982.420	712.019.921
V.	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		58.956.377	70.790.659
VI.	Dettes représentées par un titre	8.4	888.625.678	1.014.828.413
VII.	Dettes subordonnées	8.5	417.553.218	451.200.114
VIII.	Provisions et autres obligations	8.6	79.546.534	80.710.442
IX.	Passifs d'impôts exigibles	8.7	1.440.382	1.445.632
X.	Impôts différés passifs	8.7 / 9.2	22.670.390	584.624
XI.	Autres passifs	8.8	255.908.858	244.308.079
TOTAL DES DETTES			18.529.539.909	19.052.645.779

FONDS PROPRES				
(en EUR)		Notes	31/12/13	31/12/14
XII.	Capital souscrit	9.7	141.224.090	141.224.090
XIII.	Primes d'émission et d'apport		708.297.160	708.297.160
XIV.	Actions propres		(1.455.000)	(1.455.000)
XV.	Réserves et report à nouveau		104.297.798	116.379.367
XVI.	Résultat net de la période		114.107.332	122.514.679
FONDS PROPRES DE BASE			1.066.471.380	1.086.960.296
XVII.	Gains ou pertes latents ou différés		94.032.652	145.176.417
	a) Réserve sur titres disponibles à la vente		132.857.075	189.687.997
	b) Autres réserves		(38.824.423)	(44.511.580)
FONDS PROPRES DU GROUPE			1.160.504.032	1.232.136.713
XVIII.	Intérêts minoritaires		0	0
TOTAL DES FONDS PROPRES			1.160.504.032	1.232.136.713
TOTAL DES DETTES ET DES FONDS PROPRES			19.690.043.941	20.284.782.492

Les notes font partie intégrante de ces comptes consolidés.

Compte de résultat consolidé

(en EUR)	Notes	31/12/13	31/12/14
I. Intérêts perçus	11.1	709.256.101	596.832.866
II. Intérêts payés	11.1	(461.996.892)	(330.160.933)
III. Dividendes	11.2	2.191.131	4.831.633
IV. Résultat net provenant d'entreprises associées	11.3	1.889.419	3.112.517
V. Résultat net du portefeuille de transaction et résultat net de la comptabilité de couverture	11.4	45.119.261	20.489.183
VI. Résultat net sur investissements (actifs et passifs non mesurés à la juste valeur par le résultat)	11.5	58.310.525	76.970.315
VII. Commissions perçues	11.6	185.348.412	200.388.822
VIII. Commissions versées	11.6	(18.795.608)	(29.165.091)
IX. Autres résultats nets d'exploitation	11.7	(16.010.380)	(14.016.073)
PRODUIT NET		505.311.969	529.283.239
X. Frais de personnel	11.8	(194.333.556)	(200.408.979)
XI. Frais généraux et administratifs	11.9 / 11.10	(122.241.529)	(110.912.009)
XII. Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	11.11	(24.872.276)	(27.233.907)
COÛTS		(341.447.361)	(338.554.895)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		163.864.608	190.728.344
XIII. Corrections de valeur sur prêts et provisions pour engagements de crédit	11.12	(23.347.209)	(26.586.319)
XIV. Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	11.13	(96.688)	0
XV. Provisions pour litiges juridiques	11.15	(364.290)	299.998
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS		140.056.421	164.442.023
XVI. Charge d'impôts	11.14	(25.949.089)	(41.927.344)
RÉSULTAT NET		114.107.332	122.514.679
Part du groupe dans le résultat		114.107.332	122.514.679
Part des minoritaires dans le résultat		0	0

Les notes font partie intégrante de ces comptes consolidés.

État consolidé de résultat global

(en EUR)	31/12/13	31/12/14
RÉSULTAT NET COMPTABILISÉ DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT	114.107.332	122.514.679
GAINS (PERTES) NON RECONNU(E)S DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT	(52.929.144)	51.143.765
Éléments non reclassés dans le compte de résultat	(7.226.069)	(9.999.648)
Gains (pertes) actuariel(le)s sur régimes de retraite à prestations définies – Brut	(10.176.149)	(13.995.045)
Gains (pertes) actuariel(le)s sur régimes de retraite à prestations définies – Impôts	2.950.080	3.995.397
Éléments reclassés dans le compte de résultat	(45.703.075)	61.143.413
Gains (pertes) sur couvertures d'investissements nettes	(128.271)	(95.022)
Écarts de conversion	(1.042.105)	1.019.468
Gains (pertes) sur couverture des flux de trésorerie	(21.716.095)	3.009.873
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur actifs financiers disponibles à la vente	(33.971.638)	74.773.388
Part des autres charges et gains provenant des filiales, entreprises associées et coentreprises	2.251.216	1.229.893
Impôts sur éléments reclassés dans le compte de résultat	8.903.818	(18.794.187)
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE, NET D'IMPÔTS	61.178.188	173.658.444
Part attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	61.178.188	173.658.444
Part des minoritaires	0	0

Les notes font partie intégrante de ces comptes consolidés.

Variation des fonds propres consolidés

FONDS PROPRES DE BASE, PART DU GROUPE	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves et report à nouveau	Résultat net de la période	Fonds propres de base
(en EUR)						
AU 01/01/13	141.224.090	708.297.160	(1.455.000)	80.217.434	30.177.288	958.460.972
Dividendes reçus				1.011.899		1.011.899
Affectation du résultat 2012				30.324.199	(30.177.288)	146.911
Affectation au capital hybride ¹				(21.707.572)		(21.707.572)
Variation du périmètre de consolidation				14.451.838		14.451.838
Résultat net de la période					114.107.332	114.107.332
AU 31/12/13	141.224.090	708.297.160	(1.455.000)	104.297.798	114.107.332	1.066.471.380

GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	Variation de la juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôts	Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, nette d'impôts	Entreprises associées	Autres réserves	Écarts de conversion ²	Gains ou pertes latents ou différés
(en EUR)						
AU 01/01/13	164.307.820	631.264	0	(6.885.615)	(11.091.673)	146.961.796
Variation par les réserves de la juste valeur des titres disponibles à la vente	(15.395.632)		(572.909)			(15.968.541)
Variation par les réserves de la juste valeur des instruments dérivés		1.761.044				1.761.044
Variation nette des autres réserves				(7.281.361)		(7.281.361)
Écarts de conversion	(40.294)			55.293	(1.042.105)	(1.027.106)
Remboursements de la période, cessions ou arrivées à maturité						0
Variation du périmètre de consolidation			2.824.125			2.824.125
Annulation de la juste valeur des titres disponibles à la vente suite à la vente	(16.014.819)					(16.014.819)
Couverture de flux de trésorerie – Rupture de la relation de couverture		(17.222.486)				(17.222.486)
AU 31/12/13	132.857.075	(14.830.178)	2.251.216	(14.111.683)	(12.133.778)	94.032.652

INTÉRÊTS MINORITAIRES	Fonds propres de base	Gains ou pertes latents ou différés	Intérêts minoritaires
(en EUR)			
AU 01/01/13	0	0	0
Variation du périmètre de consolidation	0	0	0
AU 31/12/13	0	0	0

Les notes font partie intégrante de ces comptes consolidés.

¹ Montant net d'impôts.

² Au 31 décembre 2013, les écarts de conversion comprennent un montant de EUR -34.294.962 relatif à la couverture d'investissements nets liée aux variations de change des titres consolidés.

FONDS PROPRES DE BASE, PART DU GROUPE	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves et report à nouveau ¹	Résultat net de la période	Fonds propres de base
(en EUR)						
AU 01/01/14	141.224.090	708.297.160	(1.455.000)	104.297.798	114.107.332	1.066.471.380
Dividende payé				(99.986.656)		(99.986.656)
Affectation du résultat 2013				114.107.332	(114.107.332)	0
Affectation au capital hybride				(2.962.684)		(2.962.684)
Annulation des impôts différés passifs sur le capital hybride				865.696		865.696
Dividende reçu sur actions propres				48.073		48.073
Variation du périmètre de consolidation				9.808		9.808
Résultat net de la période					122.514.679	122.514.679
AU 31/12/14	141.224.090	708.297.160	(1.455.000)	116.379.367	122.514.679	1.086.960.296

GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	Variation de la juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôts	Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, nette d'impôts	Entreprises associées	Autres réserves	Écarts de conversion ²	Gains ou pertes latents ou différés
(en EUR)						
AU 01/01/14	132.857.075	(14.830.178)	2.251.216	(14.111.683)	(12.133.778)	94.032.652
Variation par les réserves de la juste valeur des titres disponibles à la vente	91.858.955		1.229.893			93.088.848
Variation par les réserves de la juste valeur des instruments dérivés		2.098.130				2.098.130
Variation nette des autres réserves				(9.910.114)		(9.910.114)
Écarts de conversion	42.213			(89.534)	1.019.468	972.147
Remboursements de la période, cessions ou arrivées à maturité	4.152					4.152
Annulation de la juste valeur des titres disponibles à la vente suite à la vente	(35.074.398)					(35.074.398)
Couverture de flux de trésorerie – Rupture de la relation de couverture		(35.000)				(35.000)
AU 31/12/14	189.687.997	(12.767.048)	3.481.109	(24.111.331)	(11.114.310)	145.176.417

INTÉRÊTS MINORITAIRES	Fonds propres de base	Gains ou pertes latents ou différés	Intérêts minoritaires
(en EUR)			
AU 01/01/14	0	0	0
Variation du périmètre de consolidation	0	0	0
AU 31/12/14	0	0	0

Les notes font partie intégrante de ces comptes consolidés.

¹ Dont la réserve AGDL (Association pour la garantie des dépôts Luxembourg) de EUR 10 millions selon la Circulaire CSSF 14/599 et la réserve légale de EUR 14.1 millions.

² Au 31 décembre 2014, les écarts de conversion comprennent un montant de EUR -37.105.106 relatif à la couverture d'investissements nets liée aux variations de change des titres consolidés (au 31 décembre 2013: EUR 34.294.962).

Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en EUR)	Notes	31/12/13	31/12/14
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net après impôts		114.107.332	122.514.679
Ajustement pour:			
- Corrections de valeur, amortissements et autres dépréciations	7.8 / 7.9	37.484.840	39.775.357
- Dépréciations sur obligations, actions, prêts et autres actifs	11.5 / 11.12	18.038.850	13.001.871
- Gains/(pertes) net(te)s sur investissements		136.450	(13.121.518)
- Provisions (y compris les dépréciations collectives)	7.11 / 8.6 / 8.8 / 11.12	2.931.731	(3.284.163)
- Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s	11.4	(24.076.782)	(111.127)
- Revenus / (charges) provenant d'entreprises associées	7.7 / 11.3	(1.889.419)	(3.112.517)
- Dividendes reçus de sociétés associées	7.7	1.006.023	1.002.223
- Impôts différés	11.14	40.552.363	40.165.633
Variation des actifs et des dettes opérationnels		(2.256.882.249)	52.120.514
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		(2.068.590.861)	248.950.952
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations	7.8 / 7.9	(29.000.444)	(28.028.232)
Vente d'immobilisations	7.8 / 7.9	4.721.434	6.733.316
Acquisition d'actions non consolidées		(2.081.480)	(2.762.331)
Vente d'actions non consolidées		25.499.706	5.198.019
Vente de filiales / fermeture de succursales		0	4.907.050
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(860.784)	(13.952.178)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission de dettes subordonnées		0	150.000.000
Remboursement de dettes subordonnées		(339.373.338)	(138.997.158)
Dividendes payés		0	(99.986.656)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(339.373.338)	(88.983.814)
LIQUIDITÉS NETTES DEGAGÉES		(2.408.824.983)	146.014.960
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE			
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles		(2.068.590.861)	248.950.952
Flux net de trésorerie généré par les activités d'investissement		(860.784)	(13.952.178)
Flux net de trésorerie généré par les activités de financement		(339.373.338)	(88.983.814)
Effet de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		(12.808.510)	13.342.616
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	7.1	1.991.259.729	2.150.617.305
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE			
Impôts payés		34.647	(1.758.944)
Dividendes reçus	11.2	2.191.131	4.831.633
Intérêts reçus		765.991.809	638.564.163
Intérêts payés		(506.007.589)	(364.527.630)

Le groupe BIL a décidé de qualifier d'activités de financement les opérations relatives aux fonds propres de base, actions propres et autres éléments éligibles comme capital réglementaire.

Les activités d'investissement sont limitées aux immobilisations (corporelles et incorporelles) et aux opérations sur actions disponibles à la vente, qu'elles soient consolidées ou non.

Les notes font partie intégrante de ces comptes consolidés.

Notes aux comptes consolidés

Note préliminaire:

Présentation des comptes (consolidés)

Lorsque le solde d'une rubrique est à zéro pour l'année sous revue et pour l'année comparative, la ligne n'est dans ce cas pas reprise dans les états financiers (consolidés). Cette règle est valable pour la présentation du bilan (consolidé), du compte de résultat (consolidé), de l'état (consolidé) de résultat global, de la variation des fonds propres (consolidés), du tableau des flux de trésorerie (consolidé), ainsi que pour les notes aux comptes (consolidés).

Note 1

Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés

Note 2

Changements significatifs dans le périmètre de consolidation et liste des filiales et des entreprises associées

Note 3

Analyse par métiers et répartition géographique

Note 4

Événements importants repris dans le compte de résultat

Note 5

Événements postérieurs à la clôture

Note 6

Litiges

Note 7

Notes sur l'actif du bilan consolidé

- 7.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 7.2 Caisse et avoirs auprès des banques centrales
- 7.3 Prêts et créances sur établissements de crédit
- 7.4 Prêts et créances sur la clientèle
- 7.5 Actifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat
- 7.6 Investissements financiers
- 7.7 Investissements dans des entreprises associées
- 7.8 Immobilisations corporelles
- 7.9 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition
- 7.10 Actifs fiscaux
- 7.11 Autres actifs
- 7.12 Contrats de location
- 7.13 Qualité des actifs financiers

Note 8

Notes sur les dettes figurant au bilan consolidé

- 8.1 Dettes envers les établissements de crédit
- 8.2 Dettes envers la clientèle
- 8.3 Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat
- 8.4 Dettes représentées par un titre
- 8.5 Dettes subordonnées
- 8.6 Provisions et autres obligations
- 8.7 Dettes fiscales
- 8.8 Autres passifs

Note 9

Autres notes annexes au bilan consolidé

- 9.1 Dérivés
- 9.2 Impôts différés
- 9.3 Paiements fondés sur des actions
- 9.4 Transactions avec des parties liées
- 9.5 Titrisation
- 9.6 Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées
- 9.7 Capital autorisé et souscrit
- 9.8 Taux de change

Note 10

Notes sur les éléments hors bilan

- 10.1 Opérations en délai d'usance
- 10.2 Garanties
- 10.3 Engagements de crédit
- 10.4 Autres engagements

Note 11

Notes annexes au compte de résultat consolidé

- 11.1 Intérêts perçus – Intérêts payés
- 11.2 Dividendes
- 11.3 Résultat net d'entreprises associées
- 11.4 Résultat net du portefeuille de transaction et résultat net de la comptabilité de couverture
- 11.5 Résultat net sur investissements (actifs et passifs non mesurés à la juste valeur par le résultat)
- 11.6 Commissions reçues et versées
- 11.7 Autres résultats nets d'exploitation
- 11.8 Frais de personnel
- 11.9 Frais généraux et administratifs
- 11.10 Honoraires des Réviseurs d'entreprises
- 11.11 Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles
- 11.12 Corrections de valeur sur prêts et provisions pour engagements de crédit
- 11.13 Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles
- 11.14 Charge d'impôts
- 11.15 Provisions pour litiges juridiques

Note 12

Notes sur l'exposition aux risques

- 12.1 Juste valeur
- 12.2 Exposition au risque de crédit
- 12.3 Actifs financiers donnés en garantie
- 12.4 Risque de taux d'intérêt: répartition par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt
- 12.5 Risque de marché et gestion de bilan (ALM)
- 12.6 Risque de liquidité: analyse par échéance
- 12.7 Risque de change
- 12.8 Ratios de solvabilité

Note 1: Règles de présentation et d'évaluation des états financiers consolidés

INFORMATION GÉNÉRALE

La société mère du groupe BIL est Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme de droit luxembourgeois (ci-après « BIL » ou « la Banque »). Son siège social est situé 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le groupe BIL est inclus dans les comptes consolidés de Pioneer Holding SA, constituant le plus large ensemble d'entreprises dont la BIL fait partie en tant que filiale. Le siège de Pioneer Holding SA se situe à Luxembourg, 15, boulevard Franklin Roosevelt, L-2450 Luxembourg. Le groupe BIL est inclus dans les comptes consolidés de Precision Capital SA, constituant le plus petit ensemble d'entreprises dont la BIL fait partie en tant que filiale. Le siège de Precision Capital SA est situé à Luxembourg, 15, boulevard Franklin Roosevelt – L-2450 Luxembourg, et les comptes consolidés sont disponibles à la même adresse.

La BIL a pour objet de faire, pour elle-même ou pour compte de tiers, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations financières et bancaires – y compris l'établissement de filiales, de succursales et d'agences – et de participer à toutes entreprises financières, industrielles et commerciales, comme aussi de recevoir des fonds en dépôt et de conserver en dépôt des valeurs quelconques. Les présents états financiers ont été approuvés en vue de leur publication par le Conseil d'administration en date du 11 mars 2015 et signés en son nom par Hugues Delcourt, Président du Comité de direction du groupe BIL et Administrateur délégué.

Les comptes annuels couvrent la période débutant le 1^{er} janvier 2014 et se terminant le 31 décembre 2014.

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les principales règles et méthodes comptables adoptées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont décrites ci-après.

Les abréviations communément utilisées sont les suivantes :

- IASB : International Accounting Standards Board (Conseil des Normes Comptables Internationales)
- IFRIC : International Financial Reporting Interpretations Committee (Comité des Interprétations des Normes Internationales d'Information Financière)

- IFRS : International Financial Reporting Standards (Normes Internationales d'Information Financière).

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 Règles comptables de base

1.1.1 Généralités

Les états financiers consolidés de la BIL sont préparés conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne (UE).

La Commission européenne a publié le 19 juillet 2002 le règlement EC 1606 / 2002 qui impose aux groupes cotés d'appliquer les normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2005.

Depuis sa publication en 2002, ce règlement a fait l'objet de plusieurs mises à jour.

Les états financiers de la BIL ont donc été établis conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne et approuvées par la Commission européenne jusqu'au 31 décembre 2014.

Les états financiers consolidés sont préparés sur une hypothèse de continuité d'exploitation et sont présentés en euro (EUR), sauf mention contraire.

1.1.2 Estimations et jugements comptables

Dans la préparation des états financiers consolidés, la direction se doit de faire des estimations et des hypothèses qui impactent les montants présentés. Pour réaliser ces estimations et hypothèses, la direction utilise l'information disponible à la date de préparation des états financiers et exerce son jugement. Bien que la direction estime avoir tenu compte de toutes les informations disponibles dans l'élaboration de ces hypothèses, la réalité peut différer de celles-ci et des différences peuvent provoquer des impacts significatifs sur les états financiers. Des jugements sont effectués principalement dans les domaines suivants :

- Classification des instruments financiers dans les catégories appropriées « Prêts et créances », « Détenus jusqu'à l'échéance », « Disponibles à la vente », « Détenus à des fins de transaction » et « Désignés à la juste valeur par résultat sur option » en fonction de la méthode d'évaluation, et selon les caractéristiques de l'instrument et l'intention de gestion de la BIL (cf. 1.6) ;
- Les instruments financiers dont les prix de marché cotés sur un marché actif ne sont pas disponibles sont valorisés à partir de techniques de valorisation. La détermination de l'existence ou non d'un marché actif est basé sur des critères tels que le volume de transaction, les transactions récentes, la liquidité du marché, l'écart achat-vente, ... (cf. 1.7) ;

- Détermination de la juste valeur des instruments financiers mesurés à la juste valeur à partir de techniques de valorisation.

Critères pris en compte pour déterminer si un marché est actif (nombre de contributeurs, écart entre le prix acheteur et prix vendeur ainsi que la taille de l'émission) (cf. 1.7) :

- détermination de l'existence d'un contrôle sur une entité acquise par la BIL, y compris une entité ad'hoc (cf. 1.3)
- désignation d'un instrument dérivé en tant qu'instrument de couverture (cf. 1.12)
- existence d'une obligation présente avec des sorties de flux probables dans le cas d'un litige (cf. 1.24) et
- identification des critères de déclenchement de dépréciation (cf. 1.6.5).

Ces jugements sont repris dans les sections correspondantes (comme précisé ci-dessus) des règles d'évaluation.

Des estimations sont effectuées principalement dans les domaines suivants :

- évaluation de l'efficacité de la couverture dans les relations de couverture (cf. 1.12)
- détermination des corrections de valeur de marché de manière à ajuster la valeur de marché et l'incertitude du modèle (cf. 1.7)
- détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles (cf. 1.14, 1.15)
- hypothèses actuarielles relatives à l'évaluation des obligations liées aux avantages du personnel et aux actifs des plans de pension (cf. 1.22 + 8.6)
- estimation des profits futurs taxables pour la comptabilisation et l'évaluation d'impôts différés actifs (cf. 1.21) et
- estimation du montant recouvrable des unités génératrices de trésorerie pour la dépréciation de l'écart d'acquisition (cf. 1.17.2).

La direction de la Banque a procédé à une évaluation de sa capacité à poursuivre son activité et est convaincue qu'elle possède les moyens pour poursuivre son activité dans un avenir prévisible. En outre, la Banque n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui seraient susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à continuer son activité. Par conséquent, les comptes annuels ont été établis sur base de la continuité d'exploitation.

1.2 Changements dans les principes comptables intervenus depuis la dernière publication annuelle, qui peuvent impacter la BIL

La vue d'ensemble des textes, reprise ci-dessous est basée sur la situation à la date d'arrêté du 31 décembre 2014.

1.2.1 Textes de l'IASB et de l'IFRIC avalisés par la Commission européenne et applicables à partir du 1^{er} janvier 2014

Les standards, interprétations ou modifications suivants ont été avalisés par la Commission européenne et sont d'application à partir du 1^{er} janvier 2014 :

- Amendement à IAS 32 « Instruments financiers : Présentation – Compensation des actifs et des passifs financiers » clarifie l'application des règles de compensation des instruments financiers et élimine certains points de divergences dans son application. Cet amendement n'impacte pas la Banque étant donnée l'approche actuelle (voir point 1.4).
- Les entités d'investissement (Amendements aux IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27) (émis le 31 octobre 2012). Ces amendements n'ont pas d'impact sur la Banque.
- Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers (amendement à IAS 36) (émis le 29 mai 2013). Cet amendement n'a pas d'impact sur la Banque.
- Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture (amendement à IAS 39) (émis le 27 juin 2013). Cet amendement est effectif depuis le 1^{er} janvier 2014 et n'a pas d'impact sur la Banque.
- Un ensemble de 5 normes nouvelles ou révisées liées au traitement comptable et aux informations à fournir en annexes des participations dans des autres entités sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2014. Cette publication regroupe les textes suivants :
 - IFRS 10 « États financiers consolidés » introduit un modèle de comptabilisation unique pour toutes les entités, lequel est basé sur le contrôle, sans considération de la nature de l'entité consolidée. Il n'y a pas d'impact significatif de cette norme sur ses états financiers.
 - IFRS 11 « Accords conjoints » ne permet plus l'utilisation de la méthode de l'intégration proportionnelle pour la comptabilisation des participations dans les entités sous contrôle commun. La méthode de la mise en équivalence sera l'unique méthode autorisée pour la consolidation des coentreprises de la BIL. Ce texte n'a pas d'impact sur la BIL.
 - IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités » exige une amélioration des informations à présenter en annexes relatives aux participations de la BIL dans des filiales, des accords conjoints, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées dans lesquelles la BIL a une implication.
 - IAS 27 « États financiers individuels » révisée demeure une norme qui traite uniquement des états financiers individuels : les règles actuelles restent inchangées.
 - IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et dans des coentreprises » révisée est modifiée pour s'adapter aux changements liés à la publication d'IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.
- Interprétation IFRC 21 « droits ou taxes » (émis le 20 mai 2013). Cet interprétation n'a pas d'impact sur la Banque.
- Améliorations annuelles des IFRSs cycle 2011-2013 : amendement de IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », amendement de

IFRS 13 «Évaluation de la juste valeur» et amendement de IAS 40 «Immeubles de placement». Ces amendements n'ont pas d'impact pour BIL.

1.2.2 Textes de l'IASB et de l'IFRIC avalisés par la Commission européenne durant l'année en cours mais non encore applicables au 1^{er} janvier 2014

- IFRS 14, «Comptes de report réglementaires» (applicable à compter du 1^{er} janvier 2016) est destinée aux premiers adoptants des normes International Financial Reporting Standards. Ce texte n'aura donc pas d'impact pour BIL.

1.2.3 Nouvelles normes IFRS, interprétations IFRIC et amendements publiés durant l'année en cours mais pas encore avalisés par la Commission européenne

- IFRS 9, «Instruments financiers» (applicable au 1^{er} janvier 2018) comprend des exigences de reconnaissance et d'évaluation, de dépréciation, ainsi que de décomptabilisation et de comptabilité générale de couverture. Cette norme remplacera IAS 39 et pourrait impacter la Banque.
- IFRS 15, «Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients» (applicable au 1^{er} janvier 2017). Ce texte expliquera comment et quand reconnaître un revenu et impliquera des informations à fournir supplémentaires dans les notes aux comptes. Ce standard peut impacter la Banque.
- Amendement à IFRS 11, «Partenariats», (applicable au 1^{er} janvier 2016). Pas d'impact attendu pour BIL.
- Amendement à IAS 16, «Immobilisations corporelles» et IAS 38, «Immobilisations incorporelles», concernant les corrections de valeur et les amortissements (applicable à partir du 1^{er} janvier 2016). Ces amendements donnent des indications supplémentaires sur le calcul de ces corrections de valeur et amortissements. Pas d'impact attendu pour BIL.
- Amendements à IAS 16, «Immobilisations corporelles» and IAS 41, «Agriculture» (applicable à partir du 1^{er} janvier 2016). Pas d'impact matériel attendu pour BIL.
- Amendements à IAS 27, «États financiers consolidés et individuels» (applicable au 1^{er} janvier 2016). Ces amendements réintroduisent la méthode de mise en équivalence comme une option de comptabilisation pour les pour les investissements dans les filiales, coentreprises et entreprises associées dans les états financiers individuels d'une entité. Pas d'impact matériel attendu pour BIL.
- Amendements à IFRS 10, «États financiers consolidés» et IAS 28 «Participation dans des entreprises associées» (applicable à partir du 1^{er} janvier 2016). Ces amendements résolvent les conflits entre IFRS 10 et IAS 28 et clarifient le traitement d'une traction impliquant une filiale ou co-entreprise, la reconnaissance du gain ou de la perte dépend du fait que l'actif est vendu ou constitue un business. Pas d'impact matériel attendu pour BIL.
- Amendements à IAS 1, «Présentation des états financiers» (applicable à partir du 1^{er} janvier 2016).
- Améliorations annuelles des IFRSs cycle 2012 – 2014.

1.3 Consolidation

1.3.1 Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées par l'application de la méthode d'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme étant la somme des justes valeurs en date d'acquisition des actifs transférés par la BIL, des passifs contractés par la BIL à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par la BIL en échange du contrôle de la société acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont généralement enregistrés en résultat lorsqu'ils sont engagés. À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les prises de participations ne donnant pas le contrôle de l'entreprise peuvent être évaluées initialement soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation est déterminé opération par opération. La part des capitaux propres et du résultat des participations ne donnant pas le contrôle est identifiée sur une ligne distincte respectivement au bilan et au compte de résultat.

Lorsque la contrepartie que la BIL transfère en échange de l'entreprise acquise comprend tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition comme partie de la contrepartie transférée en échange de l'entreprise acquise dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les variations ultérieures de valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat consolidé. Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la BIL réévalue la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition (date à laquelle la BIL obtient le contrôle) et comptabilise l'éventuel profit ou perte en résultat. Les montants résultant des intérêts dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés en capitaux propres sont reclassés en résultat sur la même base que si cet intérêt était cédé.

1.3.2 Filiales

Les filiales sont des sociétés pour lesquelles la BIL exerce, directement ou indirectement, un contrôle effectif sur la gestion ou sur la politique financière.

Selon IFRS 10, l'investisseur contrôle une entité si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- il détient le pouvoir sur l'entité
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

En pratique, la Banque utilise les informations relatives à la composition des organes de décision, des pourcentages de droit de vote et les statuts de l'entité pour déterminer si elle a le contrôle sur celle-ci.

Les filiales entrent en intégration globale dans le périmètre de consolidation à la date où le contrôle effectif est transféré à la BIL et sortent du périmètre de consolidation dès que la BIL perd le contrôle sur ces sociétés. Les opérations et les soldes «intragroupe» sont éliminés ainsi que les gains ou pertes latents résultant de ces opérations «intragroupe». Le cas échéant, les principes comptables des filiales sont ajustés afin d'être cohérents avec les principes adoptés par la BIL.

Les changements dans la participation de BIL dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions impactant les capitaux propres. Les valeurs comptables des participations, qu'elles donnent ou non le contrôle, sont ajustées afin de refléter les changements de leurs participations relatives dans la filiale. Toute différence entre le montant par lequel les participations ne donnant pas le contrôle est ajusté et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement en capitaux propres. Si BIL perd le contrôle d'une filiale, le résultat de cession correspond à la différence entre :

- la somme de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur des participations résiduelles et
- la dernière valeur comptable des actifs (y compris les écarts d'acquisition), des passifs de la filiale, ainsi que des participations ne donnant pas le contrôle.

Selon IAS 39 Instruments Financiers, la juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et subséquente d'un actif financier (comptabilisation et évaluation) ou, le cas échéant, comme étant le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou contrôlée conjointement.

En cas d'obligation de consolidation d'un fonds d'investissement, BIL considère que la consolidation sur une seule ligne de sa quote-part dans la valeur liquidative de ce dernier est plus adaptée.

1.4 Compensation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés (et par conséquent seul le montant net apparaît au bilan) quand la BIL a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention, soit de procéder au règlement sur une base nette, soit de décomptabiliser l'actif ou d'éteindre le passif de manière simultanée.

1.5 Conversions des opérations et des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères

1.5.1 Conversion des comptes en monnaies étrangères

Lors de la consolidation, les comptes de résultats et les tableaux de flux de trésorerie des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de la BIL sont convertis dans la monnaie de présentation de la BIL (EUR) au cours moyen de l'exercice (rapport annuel) ou de la période (rapport intermédiaire). Les actifs et passifs sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice ou de la période.

Les différences de change qui résultent de la conversion de participations dans des filiales étrangères, coentreprises ou dans des sociétés associées, de la conversion d'emprunts en monnaies étrangères ou de la conversion d'instruments de couverture du risque de change correspondant, sont constatées sous forme d'un écart de conversion comptabilisé en capitaux propres. Lors de la cession d'une entité étrangère, les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat consolidé comme partie du résultat de cession.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de ladite entité et convertis au cours de clôture.

1.5.2 Opérations en monnaies étrangères

Pour les entités de la BIL sur une base individuelle, les opérations sont comptabilisées en utilisant le cours de change approximatif à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires et non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères existants à la date de la clôture de l'exercice ou de la période sont comptabilisés au cours de clôture de l'exercice ou de la période. Les actifs et passifs non monétaires, évalués au coût sont comptabilisés à leurs cours historiques. Les différences de change qui résultent des actifs et passifs monétaires sont comptabilisées en résultat consolidé, à l'exception de l'impact de change des ajustements de juste valeur des obligations disponibles à la vente, lesquelles sont comptabilisées en capitaux propres. Les différences de change des actifs et passifs non monétaires comptabilisées à la juste valeur sont comptabilisées comme des ajustements de juste valeur.

La couverture de change des éléments non-monétaires tels que les participations peut également se faire via un passif financier dédié pour lequel l'impact de réévaluation de change est alors comptabilisé en capitaux propres.

1.6 Actifs et passifs financiers

La Direction exerce son jugement sur les critères exposés ci-dessous pour décider de la catégorie comptable appropriée de ses investissements au moment de leur achat. Cependant, sous certaines conditions, l'actif financier peut être ultérieurement reclassé.

1.6.1 Comptabilisation et décomptabilisation des instruments financiers

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de transaction. En ce qui concerne ces actifs, la BIL comptabilise dès la date de transaction les plus ou moins-values latentes résultant de la réévaluation du contrat à sa juste valeur en date d'arrêt au compte de résultat consolidé en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ».

Les autres achats ou ventes de titres, pour lesquels la livraison s'effectue selon un autre délai d'usage, sont comptabilisés en date de règlement, correspondant à la date de livraison desdits titres. Un passif financier est enregistré au bilan lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. La BIL décomptabilise un passif financier seulement s'il est éteint, c'est-à-dire quand l'obligation spécifiée au contrat est exercée, annulée ou est arrivée à expiration.

1.6.2 Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

La BIL classe les actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables, maturité fixe et qui ne sont pas cotés sur un marché actif dans cette catégorie (dénommée « Loans and Receivables – L&R », selon IAS 39), à l'exception de :

- ceux que la BIL a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche, qui doivent être classés comme détenus à des fins de transaction et ceux que la BIL, lors de leur comptabilisation initiale, désigne comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat
- ceux que la BIL, lors de leur comptabilisation initiale, désigne comme disponibles à la vente ou
- ceux pour lesquels la BIL ne pourrait pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, qui doivent être classés comme disponibles à la vente.

Lors de la comptabilisation initiale, la BIL enregistre les prêts et créances à la juste valeur à laquelle s'ajoutent les coûts de transaction. Les évaluations ultérieures se font au coût amorti diminué de toute dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) sont comptabilisés dans la marge d'intérêt. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie attendus futurs sur la durée de vie attendue ou,

quand cela est plus approprié, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

1.6.3 Instruments financiers mesurés à la juste valeur par le résultat

1.6.3.1 Prêts et titres détenus à des fins de transaction

La BIL présente les prêts détenus à des fins de transaction en « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » à leur juste valeur, avec les gains et pertes latents enregistrés dans le compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ». Les intérêts courus non échus sont valorisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et enregistrés en « Revenus d'intérêts ».

Les titres détenus à des fins de transaction sont les titres acquis avec l'intention d'en retirer un bénéfice en prenant avantage des variations à court terme des cours et/ou de la marge d'intermédiation ou les titres faisant partie d'un portefeuille dont la tendance de gestion est de réaliser des plus-values à court terme. La BIL comptabilise les titres détenus à des fins de transaction initialement à leur juste valeur et les réévalue ensuite avec les variations de juste valeur enregistrées en résultat. Ces variations de juste valeur sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ». Les intérêts acquis pendant la période de détention de ces actifs sont comptabilisés sous la rubrique « Intérêts perçus ». Les dividendes encaissés sont comptabilisés sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ».

1.6.3.2 Passifs détenus à des fins de transaction

Les passifs contractés sur des opérations à des fins de transaction suivent le même traitement comptable que celui appliqué aux actifs financiers détenus à des fins de transaction.

1.6.3.3 Prêts et valeurs désignés à la juste valeur par résultat (FVO)

Sous certaines conditions, et sous réserve d'une documentation appropriée, un actif ou un passif financier (ou un groupe d'instruments financiers) peut être désigné à la juste valeur par le résultat dès lors que :

- une telle désignation élimine ou réduit de manière significative une incohérence relative à l'évaluation ou la classification qui aurait existé sans l'application de cette option
- un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers ou les deux sont gérés, et leur performance est évaluée sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ; un instrument contient un dérivé incorporé :
 - qui modifie significativement les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat ou
 - s'il n'est pas évident sans analyse approfondie que la séparation du ou des dérivés incorporés soit interdite.

1.6.3.4 Passifs désignés à la juste valeur sur option par le résultat (FVO)

Lors de la réévaluation ultérieure, les principes applicables pour les passifs désignés à la juste valeur par résultat suivent les principes appliqués aux prêts et titres détenus à des fins de transaction, décrits plus haut.

1.6.3.5 Dérivés – portefeuille de transactions

Si le dérivé n'est pas lié à une opération de couverture, il est dit être un dérivé détenu à des fins de transaction. Les principaux instruments financiers dérivés portent sur des contrats de change ou de taux d'intérêt mais la BIL utilise aussi des dérivés de crédit ou sur actions. Tous les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur puis sont ensuite revalorisés à leur juste valeur. Les justes valeurs sont obtenues à partir des prix constatés sur les marchés cotés ou en utilisant des modèles de flux de trésorerie ou à partir des modèles d'évaluation internes suivant le cas. Toute variation de la juste valeur est enregistrée au compte de résultat consolidé.

La BIL présente les dérivés comme des actifs si leur juste valeur est positive, ou comme des passifs si elle est négative. Certains dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers sont décomposés et traités comme des dérivés séparés lorsque :

- leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte et
- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le résultat avec variation des gains ou pertes latents présentés en résultat.

1.6.4 Investissements financiers

1.6.4.1 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La BIL classe les actifs financiers portant intérêts et ayant une échéance donnée dans la rubrique « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (HTM) dans le cas où la direction a l'intention et la capacité de conserver ces actifs jusqu'à leur échéance.

La BIL comptabilise de tels actifs financiers portant intérêt initialement à leur juste valeur (après coûts de transaction) et ultérieurement au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif déterminé initialement après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

1.6.4.2 Actifs financiers disponibles à la vente

La BIL classe les actifs détenus pour une durée indéfinie et qui peuvent être vendus pour répondre à un besoin de liquidité, à la suite d'une variation des taux d'intérêt, d'une modification des taux de change ou d'une évolution des cours de Bourse dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » (AFS).

La BIL comptabilise initialement ces actifs à leur juste valeur plus les coûts de transaction. Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans la marge d'intérêt. La BIL comptabilise les dividendes reçus des titres à revenus variables en « Dividendes ».

La BIL réévalue ultérieurement à leur juste valeur les actifs financiers disponibles à la vente (cf. 1.7.1 Juste valeur des instruments financiers). Les résultats latents liés aux variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisés en capitaux propres dans une ligne spécifique « Gains ou pertes latents ou différés ».

Lorsque ces actifs sont vendus ou dépréciés, la BIL recycle la juste valeur accumulée dans les capitaux propres en résultat consolidé en « Résultats nets sur investissements ».

1.6.5 Dépréciation d'actifs financiers

La BIL déprécie un actif financier ou un groupe d'actifs financiers lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de cet actif ou de ce groupe d'actifs, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif, et que cet événement générateur de pertes (a) a un impact sur les flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, (b) que cet impact peut être estimé de façon fiable.

1.6.5.1 Actifs financiers au coût amorti

La BIL évalue dans un premier temps s'il existe individuellement une indication objective de dépréciation pour un actif financier pris individuellement. Si une telle preuve n'existe pas, cet actif financier est inclus dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires, soumis collectivement à un test de dépréciation.

Détermination de la dépréciation

- Dépréciation spécifique – S'il existe une indication objective qu'un actif classé dans la catégorie « Prêts et Créances » ou qu'un actif financier détenu jusqu'à l'échéance est déprécié, le montant de la dépréciation de cet actif est calculé comme la différence entre sa valeur comptabilisée au bilan et sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable estimée d'un actif est la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, nets des garanties et des nantissements (déterminés par l'exercice du jugement), actualisé au taux d'intérêt effectif original de l'actif.
- Dépréciation spécifique de masse : si des indications de dépréciation existent individuellement pour des actifs individuellement non significatifs ou collectivement pour des actifs présentant des caractéristiques de risque similaires, une dépréciation spécifique est comptabilisée sur ce groupe d'actifs.
- Dépréciation collective : une dépréciation collective est calculée pour des contreparties pour lesquelles il n'existe pas d'indication de dépréciation mais pour lesquelles la Banque sait que sur base statistique des pertes peuvent avoir lieu.

La Banque considère les événements suivants comme indication objective :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur
- un manquement à un contrat tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier, suite à des difficultés financières ou
- des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés provenant d'un groupe d'actifs financiers depuis la comptabilisation initiale de ces actifs, bien que la diminution ne puisse pas encore être rattachée à chaque actif financier du groupe
- des changements défavorables dans le statut de paiement des emprunteurs d'un groupe (par exemple une hausse du nombre de retards de paiements ou une hausse du nombre de cartes de crédit atteignant la limite et payant le montant minimum chaque mois) ou
- des conditions économiques nationales ou locales qui sont en corrélation avec des défauts sur les actifs du groupe (par exemple, une augmentation du taux de chômage dans la zone géographique des emprunteurs, une diminution des prix de l'immobilier pour les prêts hypothécaires dans les régions pertinentes, une baisse des prix du pétrole pour les actifs de prêts aux producteurs de pétrole, ou des changements défavorables dans les conditions de l'industrie qui affectent les emprunteurs dans le groupe).

Afin d'adopter une approche prudente, la Banque considère tous ces facteurs comme indication objective.

Traitement comptable de la dépréciation

La BIL comptabilise les variations du montant de la dépréciation en résultat consolidé en « Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit ». Une fois que l'actif est déprécié, la dépréciation est reprise par le compte de résultat consolidé si la réévaluation positive est objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation.

Lorsqu'un actif est jugé par la direction comme étant irrécupérable, la dépréciation spécifique résiduelle est reprise en compte de résultat consolidé en « Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit » et la perte nette est présentée sur cette même rubrique du compte de résultat consolidé. Les récupérations ultérieures sont également comptabilisées dans cette rubrique.

1.6.5.2 Actifs financiers disponibles à la vente

La BIL déprécie un actif financier disponible à la vente sur une base individuelle lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif.

Détermination de la dépréciation

- Actions cotées – le besoin potentiel de dépréciation est analysé sur base d'un test de dépréciation qui consiste à identifier les cas où la valeur comptable est supérieure à la valeur actuelle nette.
- Actions non cotées – le besoin potentiel de dépréciation sur participations non cotées est revu sur base d'une comparaison entre le coût d'acquisition et de la juste valeur estimée sur base des derniers comptes annuels disponibles (pour les participations consolidées) et/ou toute autre information permettant d'évaluer la participation comme les derniers échanges de titres, des valorisations internes,... (pour les participations non consolidées).
- Obligations cotées et non cotées : le besoin potentiel de dépréciation est analysé sur base (i) du même test de dépréciation que pour les actions cotées, et, dans certains cas, (ii) sur base d'un test de dépréciation sur l'évolution de la juste valeur se référant au spread de crédit.
- Instruments de Private Equity – le besoin potentiel de dépréciation est analysé sur base (i) de la valeur nette d'inventaire reportée par le fond/la société, et (ii) de la valeur unitaire calculée par le département de Risque Crédit.

Traitement comptable de la dépréciation

Lorsque des actifs financiers disponibles à la vente sont dépréciés, la BIL recycle la réserve AFS et présente la dépréciation au compte de résultat consolidé en « Résultat net sur investissements ». Toute baisse supplémentaire de la juste valeur est comptabilisée dans la même catégorie pour les instruments de capitaux propres.

Lorsqu'une dépréciation est comptabilisée pour des instruments de dette portant intérêts, toute diminution de la juste valeur est comptabilisée en « Résultat net sur investissements » quand il y a indication objective de dépréciation. Dans tous les autres cas, les changements de la juste valeur sont comptabilisés en « Capitaux propres ». Une perte de valeur constatée sur des instruments de capitaux propres ne peut pas être reprise en compte de résultat consolidé à la suite d'une augmentation ultérieure du cours de la valeur.

Pour plus d'information sur la manière dont le risque de crédit est géré par la BIL, il convient de se reporter au point 3. « Risque de crédit » du rapport de gestion des risques.

1.6.5.3 Engagements hors bilan

La BIL convertit généralement les engagements hors bilan, tels que les substituts de crédit (par exemple, les garanties ou les standby letters of credit – lettres de crédit) et les lignes de crédit en éléments de bilan lorsqu'ils sont appelés. Toutefois, dans certaines circonstances, en cas d'incertitudes concernant la solvabilité de la contrepartie, l'engagement hors bilan devrait être considéré comme déprécié. Les engagements de prêts font l'objet de dépréciation si la solvabilité du client s'est détériorée au point de rendre douteux le remboursement du capital du prêt et des intérêts afférents.

1.6.6 Emprunts

La BIL comptabilise initialement les emprunts à leur juste valeur, c'est-à-dire pour leur montant reçu, net des frais de transaction. Ultérieurement, les emprunts sont comptabilisés à leur coût amorti. La BIL comptabilise toute différence entre la valeur comptable initiale et le montant remboursé au compte de résultat consolidé sur la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La distinction entre instruments portant intérêts et instruments de capitaux propres est fondée sur la substance et non sur la forme juridique des opérations.

1.7 Juste valeur des instruments financiers

1.7.1 Principes de valorisation selon IFRS 13

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les prix disponibles sur les marchés cotés sont à utiliser pour évaluer les justes valeurs lorsqu'il existe un marché actif étant donné qu'ils sont la meilleure estimation de la juste valeur d'un instrument financier.

Si l'instrument financier n'est pas traité sur un marché actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Un modèle de valorisation reflète ce que serait le prix de transaction en date d'évaluation dans des conditions de concurrence normale en prenant en compte un cadre normal d'activités. Le modèle de valorisation devrait prendre en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en considération pour valoriser l'actif. Évaluer la juste valeur d'un instrument financier requiert la prise en compte des conditions de marché existantes au moment de l'évaluation. Dans la mesure où des données observables sont disponibles, elles doivent être incorporées dans le modèle.

Les actifs et passifs financiers mesurés à la juste valeur sont classés dans l'un des 3 niveaux de hiérarchie de juste valeur.

Les définitions suivantes utilisées par la Banque sont en lignes avec IFRS 13 :

- Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques
- Niveau 2 : Techniques de valorisations basées sur des données autres que des prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement
- Niveau 3 : Techniques de valorisations pour lesquelles des entrées significatives ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Des changements entre niveaux peuvent apparaître en cas (i) d'amélioration des modèles internes et des résultats de test rétroactifs, et (ii) de changement dans les caractéristiques de marché.

Les contrats de garantie bilatéraux, les accords de compensation et d'autres outils de réhaussement de crédit ou d'atténuation du risque réduisent l'exposition au risque de crédit associé à un passif (ou actif) et sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur d'un passif. Même si ces contrats réduisent l'exposition au risque de crédit, ils ne l'éliminent pas totalement.

1.7.2 Techniques de valorisation utilisées par la Banque

L'approche de la Banque en terme de valorisation de ses instruments financiers (Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le résultat, disponibles à la vente et valorisations au titre des notes aux comptes) peut se résumer ainsi :

1.7.2.1 Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (détenus à des fins de transaction, désignés à la juste valeur par le résultat, disponibles à la vente, dérivés)

A. Instruments financiers mesurés à la juste valeur pour lesquels des cotations de marché fiables sont disponibles

Si le marché est actif, les prix de marché correspondent à la meilleure évidence de juste valeur et seront donc utilisés pour les valorisations. L'utilisation de prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques sans ajustement répondent aux conditions requises pour l'inclusion dans le niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur telle que définie dans l'IFRS 13, contrairement à l'utilisation de prix cotés sur des marchés non actifs ou l'utilisation de spreads cotés.

B. Instruments financiers mesurés à la juste valeur pour lesquels il n'existe pas de prix de marché fiable et pour lesquels les valorisations sont obtenues par des techniques d'évaluation

Les instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs sont évalués sur la base de techniques d'évaluation. Les modèles utilisés par la BIL varient de modèles standard (modèles d'actualisation de flux de trésorerie) à des modèles développés en interne.

Pour être éligible à la juste valeur de niveau 2, seules des données de marché observables peuvent être utilisées. Les données que la BIL intègre dans ses modèles de valorisation sont soit directement observables (prix), soit indirectement observables (spreads) ou bien encore sont le résultat d'hypothèses faites par la BIL sur la base de données de marché non observables. Les justes valeurs d'instruments financiers qui utilisent significativement les hypothèses retenues par la BIL doivent être qualifiées en niveau 3 pour les besoins de publication aux annexes.

La Banque intègre les notions de « Credit Value Adjustment » (CVA) et de « Debit Value Adjustment » (DVA) pour ses dérivés. Une CVA reflète le risque de défaut de la contrepartie tandis que la DVA reflète le risque de crédit propre à la Banque.

Pour la détermination de la CVA/DVA, la Banque prend en considération le marché des dérivés non collatéralisés, lorsqu'il y a un risque sur la juste valeur des dérivés à la date du bilan ainsi qu'une modification de juste valeur sur sa durée de vie.

Sur base de projections, les expositions positives attendues sont utilisées pour le calcul de CVA tandis que les expositions négatives attendues sont utilisées pour le calcul de DVA.

Pour les calculs de CVA/DVA, les paramètres de probabilité de défaut et ceux de pertes en cas de défaut sont basés sur des données de marché.

1.7.2.2 Instruments financiers au coût amorti (juste valeur des notes aux comptes)

Instruments financiers classés en titres détenus jusqu'à l'échéance, en prêts et créances et passifs au coût amorti sont valorisés selon les principes suivants :

Principes généraux

- la valeur comptable des instruments financiers dont l'échéance est inférieure à 12 mois est considérée comme étant leur juste valeur ;
- la valorisation des titres classifiés en titres détenus jusqu'à l'échéance ou en prêts et créances depuis l'origine suit les mêmes principes de valorisation que les titres disponibles à la vente.

Impact des taux d'intérêt

- la juste valeur des prêts ou passifs à taux fixe et des prêts hypothécaires rend compte des variations des taux d'intérêt depuis l'origine ;
- les dérivés incorporés, tels que les caps, floors et options de remboursement anticipé, sont inclus pour déterminer la juste valeur des prêts et créances ou des passifs au coût amorti ;
- la valeur comptable des prêts à taux variable est considérée comme étant leur juste valeur.

Impact du risque de crédit

- les modifications du spread de crédit depuis l'origine sont incluses dans la juste valeur.

1.8 Produits financiers et charges financières

Tous les instruments financiers générant des intérêts, excepté lorsqu'ils sont désignés à la juste valeur par le résultat, voient leurs produits financiers et leurs charges financières comptabilisés au compte de résultat consolidé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif fondée sur la valeur comptable initiale (y compris les coûts de transaction).

Les intérêts discrétionnaires sur instruments hybrides émis, dont les paiements se rapportent à la composante capitaux propres, sont comptabilisés en capitaux propres.

Les coûts de transaction sont des coûts complémentaires qui sont directement imputables à l'acquisition d'un actif ou d'un passif financier et qui sont inclus dans le taux d'intérêt effectif. Un coût complémentaire peut être défini comme un coût qui n'aurait pas été supporté si l'acquisition de l'instrument financier n'avait pas été effectuée.

Les intérêts courus sont comptabilisés sous la même rubrique de bilan que les actifs financiers ou les passifs financiers auxquels ils se rapportent.

Lorsqu'un instrument financier a fait l'objet d'une dépréciation pour perte de valeur le ramenant à sa valeur recouvrable, les produits d'intérêts sont alors estimés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie qui servent pour calculer sa valeur recouvrable.

1.9 Honoraires et commissions : produits et charges

L'essentiel des honoraires et commissions générés par l'activité de la BIL sont étalés sur la durée de l'opération génératrice de commission.

En ce qui concerne les opérations importantes comme les commissions et honoraires résultant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que l'arrangement relatif à l'acquisition de crédits, d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou à l'acquisition ou la vente d'une société, ces commissions et honoraires sont comptabilisés lorsque l'acte important est achevé.

En ce qui concerne la gestion d'actifs, les produits proviennent essentiellement d'honoraires de gestion et d'administration de

sicav et de fonds communs de placement (FCP). Les produits de ce type d'opérations sont comptabilisés lorsque le service est rendu. Les bonus ou intéressements ne sont comptabilisés que lorsque toutes les conditions suspensives sont levées et qu'ils sont définitivement acquis.

Les commissions d'engagement sur prêts sont comptabilisées comme faisant partie du taux d'intérêt effectif si le prêt est octroyé. Si le prêt n'est pas octroyé, cette commission d'engagement est comptabilisée en tant que commission à la date d'expiration de l'engagement.

1.10 Activités d'assurance et de réassurance

1.10.1 Assurance

BIL est principalement actif sur le marché des produits bancaires.

1.10.2 Réassurance

Les contrats de réassurance de la BIL avec des tiers qui présentent suffisamment de risques d'assurance pour être classés en contrats d'assurance restent comptabilisés suivant les principes comptables appliqués à Luxembourg.

Un actif de réassurance est déprécié si, et seulement si :

- il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre de réassurance, que le bénéficiaire peut ne pas recevoir tous les montants qui lui sont dus aux termes du contrat ;
- et si cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que le bénéficiaire recevra du réassureur.

Pour mesurer la solvabilité d'un réassureur, BIL se réfère à sa notation de crédit et à ses règles de dépréciation.

1.11 Dérivés de couverture

Les dérivés de couverture appartiennent à l'une des trois catégories suivantes :

- couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ou
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou à un passif déterminé, ou à une transaction future (couverture de flux de trésorerie) ou
- couverture d'investissement net dans une entité étrangère (couverture d'investissement net).

La BIL désigne un dérivé comme instrument de couverture si certaines conditions sont remplies :

- une documentation précise et formalisée sur l'instrument de couverture, sur le sous-jacent à couvrir, sur la stratégie retenue et sur la relation entre l'instrument de couverture et

le sous-jacent doit être préparée préalablement à la mise en place de la couverture ;

- une étude doit démontrer que la couverture sera efficace (entre 80 % à 125 %) pour neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie du sous-jacent couvert tout au cours de l'exercice ou de la période de couverture ; et
- la couverture doit débuter dès la mise en place de l'instrument et se poursuivre sans interruption.

La BIL comptabilise les variations de juste valeur des dérivés désignés dans une relation de couverture en juste valeur, qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir, en résultat au même titre que les variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts.

Si, à un moment donné, la couverture vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture, la BIL amortit la part revalorisée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier en résultat consolidé, sur la durée résiduelle de l'élément couvert ou de l'instrument de couverture si celle-ci est plus courte, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

La part efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, qui satisfont aux conditions, est comptabilisée dans les capitaux propres dans la rubrique « Gains et pertes latents ou différés » (voir le tableau de variation des fonds propres consolidés). La partie non efficace de la variation de juste valeur des dérivés est comptabilisée au compte de résultat.

Les montants stockés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultat et comptabilisés en produits ou charges lorsque l'engagement de couverture ou la transaction prévue impacte le résultat.

1.12 Couverture du risque de taux d'un portefeuille

Comme expliqué au 1.1.1 Généralités, la BIL applique l'IAS 39 tel qu'adopté par l'Union européenne (« IAS 39 carve-out ») qui reflète plus précisément la manière dont la BIL gère ses instruments financiers.

La relation de couverture a pour but de réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt qui provient de certaines catégories d'actifs ou de passifs désignés comme éléments couverts. La BIL effectue une analyse globale de son risque de taux d'intérêt. Cette analyse consiste à évaluer le risque de taux de tous les éléments à taux fixe, générateurs d'un tel risque, qui sont comptabilisés au bilan et au hors-bilan. Cette analyse globale peut exclure certains éléments générateurs de risque,

tels que les activités de marché financier, à condition que le risque qui résulte de telles activités fasse l'objet d'un suivi activité par activité.

La BIL applique la même méthodologie pour sélectionner les actifs et/ou les passifs qui doivent faire partie de la couverture de risque de taux du portefeuille. Les actifs et passifs financiers sont classés par intervalle de date de maturité du portefeuille.

En conséquence, lorsque ces éléments sortent du portefeuille, ils doivent être retirés de toutes les classes de maturité sur lesquelles ils ont un impact. Les dépôts remboursables à première demande et les comptes d'épargne peuvent faire partie du portefeuille s'ils font l'objet d'études comportementales pour estimer la date de maturité attendue. La BIL peut désigner des éléments à couvrir parmi différentes catégories d'actifs ou de passifs tels que des actifs ou portefeuilles de prêts classés comme « disponibles à la vente ».

À partir de cette analyse différentielle, réalisée sur une base nette, la BIL définit lors de la mise en place du contrat, l'exposition au risque à couvrir, la longueur des intervalles de temps, la méthode de test et la fréquence à laquelle les tests sont réalisés.

Les instruments de couverture sont des portefeuilles de dérivés dont les positions peuvent se compenser. La BIL comptabilise les éléments de couverture à leur juste valeur avec variations de juste valeur au compte de résultat.

La BIL présente les revalorisations relatives au risque couvert d'instruments comptabilisés au coût au bilan consolidé au sein des « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

1.13 « Gain ou perte au premier jour de la transaction »

Le « gain ou perte au premier jour de la transaction » s'applique pour toutes les transactions évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le « Gain ou perte au premier jour de la transaction » est la différence entre :

- le prix de transaction et son prix de marché coté, si la transaction est effectuée sur un marché coté ou
- le prix de transaction et la juste valeur déterminée par l'utilisation de techniques de valorisation (modèles de valorisation interne) incluant certains ajustements de marché : risque de liquidité, risque de modèle, risque de crédit, si la transaction n'est pas cotée.

Si la BIL considère que les paramètres principaux sont observables et si la Direction des Risques valide le modèle,

« le gain ou la perte au premier jour de la transaction » sera comptabilisé immédiatement au compte de résultat. Si la BIL ne considère pas que ces données sont observables, ou si le modèle n'est pas validé par la Direction des Risques, « le gain ou la perte au premier jour de la transaction » sera amorti linéairement au compte de résultat sur la durée de vie attendue de la transaction. Si par la suite, les données de marché deviennent observables, la BIL comptabilisera le montant résiduel « du gain ou de la perte au premier jour de la transaction » au compte de résultat.

Dans le cas de dénouement avant la maturité, la part résiduelle du « gain ou de la perte au premier jour de la transaction » est comptabilisée au compte de résultat. Dans le cas d'un dénouement partiel avant la maturité, la BIL comptabilise au compte de résultat la part du « gain ou de la perte au premier jour de la transaction » correspondante au dénouement partiel anticipé.

1.14 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent principalement des immeubles de bureau, des matériels et équipements, ainsi que des immeubles de placement.

Les immeubles de bureau, les matériels et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un composant indépendant, si nécessaire, s'il est probable que la BIL bénéficiera d'avantages économiques futurs et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

On trouvera ci-dessous les durées d'utilité pour les principaux types d'immobilisations :

- immeubles (y compris les frais accessoires et les impôts non récupérables) : 20 à 50 ans
- matériel informatique : 3 à 6 ans
- aménagements des bureaux, mobiliers et matériels : 2 à 12 ans
- véhicules : 2 à 5 ans.

Une immobilisation corporelle peut être constituée de composants ayant des durées d'usage différentes. Dans ce cas, chaque composant est déprécié de manière séparée sur sa durée de vie estimée. Les composants suivants ont été retenus :

- infrastructure des immeubles : 50 ans
- toitures et façades : 30 ans
- installations techniques : 10 à 20 ans
- agencements et finitions : 10 à 20 ans.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont inclus dans le coût de cet actif et doivent donc être capitalisés. Les autres coûts d'emprunt sont enregistrés en charge.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des indices de pertes de valeur sont identifiés. Lorsque la valeur nette comptable de l'immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable estimé.

Dans les cas où la valeur recouvrable de l'actif isolé ne peut être déterminée individuellement, la BIL détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel il appartient.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi. Dans certains cas, la BIL utilise pour son propre usage une partie d'un immeuble de placement. Si la partie utilisée par la BIL pour son propre compte peut être cédée séparément ou faire l'objet d'une location-financement, cette partie est comptabilisée isolément.

Si en revanche, la partie utilisée par la BIL n'est pas susceptible d'être vendue séparément, le bien immobilier n'est classé comme immeuble de placement que si la portion utilisée par la BIL ne représente qu'une faible portion de l'investissement total.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et pertes éventuelles de valeurs. Les immeubles de placement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue. L'amortissement des immeubles et des autres actifs en location simple est enregistré en « Autres résultats nets d'exploitation ».

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations et des immeubles de placement sont calculées sur la base de la valeur nette comptable et sont imputées en « Résultat net sur investissements ».

1.15 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels consistent principalement en logiciels acquis ou développés en interne. Le coût de la maintenance de ces logiciels est considéré comme une charge et est comptabilisé au compte de résultat lorsque le coût est avéré.

Cependant, les dépenses qui ont pour effet d'améliorer la qualité d'un logiciel ou de prolonger sa durée de vie de plus d'un an sont capitalisées. Les coûts de développement des logiciels immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée

d'utilité estimée à compter de la date où ils sont effectivement utilisables. Cette durée d'utilité se situe généralement entre trois et cinq ans, à l'exception des applications liées au cœur de métier pour lesquelles la durée d'utilité maximum est de dix ans.

Les coûts d'emprunt directement attribuable à l'acquisition, la construction, ou la production de l'actif forment la valeur de l'actif et, en conséquence, sont immobilisés. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés comme une charge de l'exercice.

Les actifs incorporels (autre que les écarts d'acquisition) font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un indice de perte de valeur existe. Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable. Les plus ou moins-values de cession des actifs incorporels sont déterminées par référence à leur valeur comptable et sont enregistrées en « Résultat net sur investissement ».

1.16 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs (ou groupes d'actifs) non courants sont classés en « détenus en vue de la vente » ou en « activités abandonnées » si le groupe d'actifs représente un secteur d'activité, lorsque leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue.

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ces actifs font l'objet d'une présentation séparée au bilan consolidé. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente. Les comptes intragroupe entre les activités courantes et les groupes d'actifs détenus en vue de la vente continuent à être éliminés.

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Le profit ou la perte après impôt des activités abandonnées fait l'objet d'une présentation séparée au compte de résultat. Les périodes précédentes sont retraitées.

Lorsqu'un groupe d'actifs destiné à être cédé est classé en « détenus en vue de la vente » ou en « activités abandonnées », les gains (pertes) latents ou différés sont isolés dans une ligne de publication au sein des fonds propres. La valeur comptable d'un groupe d'actifs destiné à être cédé, représentée par la différence entre les actifs diminués des dettes et des participations ne donnant pas le contrôle, est composée de la

part du groupe d'actifs destiné à être cédé aux fonds propres. Si ces fonds propres incluent des gains (pertes) latents ou différés, ces derniers sont recyclés au compte de résultat consolidé lors de la cession du groupe d'actifs destiné à être cédé. Le résultat de la vente d'un groupe d'actifs destiné à être cédé peut être enregistré dans deux périodes distinctes, principalement lorsque la juste valeur diminuée des coûts de la vente est inférieure à la valeur comptable et lorsque la valeur comptable inclut des pertes latentes ou différées, comme les écarts de conversion cumulés de la réserve AFS ; lesquelles seront enregistrées lors de la période comptable suivant la cession.

Compte tenu de la présence du groupe dans les activités financières, les groupes d'actifs détenus en vue d'être vendus et les activités abandonnées regroupent essentiellement des actifs financiers.

Lorsque la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de la vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants qui sont évalués dans le périmètre d'IFRS 5, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actif destiné à être cédé, y compris les actifs financiers, et est comptabilisée au résultat consolidé de la période. La différence sera ajustée lors de chaque exercice jusqu'à la vente. Lorsqu'un actif non courant n'est plus classé en « détenus en vue de la vente » suite aux changements des conditions de marché, à l'impossibilité de le céder par manque de contreparties ou pour d'autres raisons ; celui-ci est reclassé dans son portefeuille d'origine à la valeur à laquelle il aurait été comptabilisé s'il n'avait jamais été classé en « détenus en vue de la vente ». Dans ce cas, la différence entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur si aucun reclassement n'avait été réalisé est reprise dans le résultat de la période.

1.17 Écarts d'acquisition

1.17.1 Évaluation de l'écart d'acquisition

Un écart d'acquisition est un actif générateur d'avantages économiques futurs, issus d'autres actifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui ne peuvent être identifiés et comptabilisés séparément.

Les écarts d'acquisition sont évalués comme la différence entre

- la somme des éléments suivants :
 - le montant de la contrepartie transférée
 - le montant des éventuelles participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise et
 - la juste valeur des intérêts préalablement détenus par la BIL dans l'entité acquise ;
- le montant à la date d'acquisition des actifs et des passifs acquis identifiables.

Dans le cas où l'on observerait une différence négative (negative goodwill), une réévaluation négative est comptabilisée directement au résultat en plus-value d'achat décoté.

Les variations du pourcentage de détention dans des filiales intégralement consolidées sont considérées comme des opérations entre actionnaires. En conséquence, si le changement de pourcentage en hausse ou en baisse ne conduit pas à un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est apporté à la juste valeur ou au montant de l'écart d'acquisition. La différence entre le montant des actifs nets achetés ou vendus et le prix d'achat ou de vente est comptabilisée directement en capitaux propres.

1.17.2 Dépréciation de l'écart d'acquisition

Le montant des écarts d'acquisition figurant au bilan est analysé systématiquement chaque année. Dans ce but, la BIL alloue les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie. S'il existe des indices laissant à penser que l'écart d'acquisition a subi une perte de valeur à la suite d'événements particuliers, l'écart d'acquisition est déprécié si la valeur de recouvrement de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie à laquelle il a été alloué est inférieure à la valeur comptable.

La valeur de recouvrement est le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la somme des flux de trésorerie futurs attendus de l'unité génératrice de trésorerie. Les flux de trésorerie futurs attendus pris en compte par la BIL sont issus du plan financier à trois ans approuvé par la Direction. L'estimation de la valeur d'utilité doit également prendre en compte la « valeur temps » de l'argent (au taux d'intérêt sans risque) ajusté de la prime de risque liée à l'actif, ce qui reflète le taux d'actualisation.

Pour les filiales opérant sur un marché économique stable et mature, le taux d'actualisation utilisé est le coût du capital de la BIL défini selon un modèle d'actualisation de dividende. Pour les filiales opérant dans un marché émergent, un taux d'actualisation spécifique est appliqué au cas par cas.

1.18 Autres actifs

Les autres actifs sont constitués essentiellement des produits à recevoir (hors intérêts), des paiements effectués d'avance, des taxes opérationnelles et des autres débiteurs. On y trouve également des produits d'assurance (primes d'assurance dues, réassurance, ...), des stocks et des actifs provenant des plans de retraite des salariés. Ces autres actifs sont évalués en suivant la norme applicable diminué des éventuelles pertes de valeur s'il y a lieu. Les actifs gérés dans le cadre des obligations de retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19.

1.19 Contrats de location

Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif. Un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement est un contrat de location simple.

1.19.1 La BIL est locataire

La BIL conclut principalement des contrats de location simple pour la location de ses équipements ou d'immeubles. Les loyers de location sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé linéairement sur la période de location. Quand un contrat de location simple est terminé anticipativement, toutes les pénalités à payer au bailleur sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle la résiliation est survenue.

Si le contrat transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de la possession de l'actif, la location est qualifiée de location-financement et l'actif est immobilisé. Lors de la mise en place de cette location-financement, l'actif est comptabilisé à sa juste valeur, ou à la valeur actualisée du flux des loyers minimaux contractuels si cette valeur est plus faible. L'actif est amorti sur sa durée d'utilité estimée, sauf si la durée de location est courte et le transfert de propriété n'est pas prévu. Le passif correspondant aux engagements de loyers à payer est comptabilisé comme emprunt et les intérêts sont comptabilisés via la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.19.2 La BIL est bailleur

La BIL conclut des contrats de location-financement et des contrats de location simple.

Lorsqu'un actif est utilisé dans le cadre d'un contrat de location simple, les loyers reçus sont enregistrés en résultat consolidé linéairement sur la période du contrat de location. L'actif sous-jacent est comptabilisé selon les règles applicables à ce type d'actif.

Lorsqu'un actif détenu est donné en location dans le cadre d'une location-financement, la BIL enregistre une créance correspondant à l'investissement net dans le contrat de location, laquelle peut être différente de la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre du contrat. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est le taux implicite du contrat de location. Les revenus sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite.

1.20 Opérations de pensions et prêts de titres

Les titres vendus avec un engagement de rachat (« repos ») ne sont pas décomptabilisés et demeurent au bilan dans leur catégorie initiale. La contrepartie au passif est incluse dans la rubrique

« Dettes envers les établissements de crédit » ou « Dettes envers la clientèle » suivant le cas. L'actif est présenté comme gagé dans les annexes. Les titres achetés avec un engagement de revente (« reverse repos ») sont comptabilisés au hors bilan et les prêts correspondants sont enregistrés en tant que « Prêts et créances sur établissements de crédit » ou « Prêts et créances sur la clientèle ».

La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est considérée comme un produit d'intérêt ou une charge d'intérêt. Ce produit ou cette charge est lissé au prorata sur la durée du contrat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les titres prêtés à des tiers ne sont pas décomptabilisés. Ils sont maintenus dans les états financiers dans la même catégorie. Les titres empruntés ne figurent pas dans les états financiers. Si ces titres sont vendus à des tiers, le bénéfice ou la perte est comptabilisé(e) sous la rubrique « Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le résultat », et l'obligation de rendre ces valeurs mobilières est comptabilisée à sa juste valeur sous la rubrique « Passifs financiers – mesurés à la juste valeur par le résultat ».

1.21 Impôts différés

Un impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode du report variable dès qu'il existe une différence temporelle entre les valeurs comptables des actifs et passifs, tels qu'ils figurent dans les états financiers, et leurs valeurs fiscales. Les principales différences temporelles résultent de la dépréciation des immobilisations corporelles, de la réévaluation de certains actifs et passifs (incluant les contrats dérivés, des provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi), des dépréciations sur prêts et autres dépréciations, et enfin, en relation avec les acquisitions, de la différence entre les justes valeurs des actifs nets acquis et leur base fiscale. Le taux d'impôt utilisé est celui qui est en vigueur ou sur le point de l'être pour l'exercice en cours.

Un impôt différé actif ou passif n'est pas actualisé. Les impôts différés actifs relatifs aux différences temporaires déductibles et aux reports déficitaires sont constatés uniquement s'il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporaires et les pertes fiscales pourront être imputées. Un impôt différé est calculé pour toute différence temporelle résultant de participation dans des filiales, entreprises contrôlées conjointement ou sociétés associées, sauf dans le cas où la date de reprise de la différence temporelle peut être maîtrisée, et où il est peu probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.

Les impôts différés qui résultent de la réévaluation d'actifs disponibles à la vente, de couvertures de flux de trésorerie, et d'autres opérations comptabilisées directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

1.22 Avantages au personnel

1.22.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme, payables dans un délai de 12 mois après le service rendu ne sont pas actualisés et sont comptabilisés comme une dépense. Les charges relatives à la prime payable à une date future sujette à la seule condition de présence continue pour une période supplémentaire (la période de « fidélité ») est reconnue lorsque les employés rendent le service qui augmente le montant à payer. Comme le montant de la prime n'augmente pas après la période d'acquisition, BIL évalue l'obligation – pour la totalité du montant qui devrait être versé en tenant compte des extinctions prévues – dans son intégralité à compter de la fin de la période d'acquisition.

1.22.2 Passifs liés aux retraites

Si la BIL a une obligation légale d'octroyer à ses employés un régime de retraite, ce régime est classé soit au sein des « régimes à prestations définies », soit au sein des « régimes à cotisations définies ». La BIL offre un certain nombre de régimes de retraites tant à cotisations définies qu'à prestations définies à travers le monde.

Les actifs de ces régimes sont en général confiés à des compagnies d'assurance ou des fonds de pension. Ces régimes sont financés à la fois par les versements des employés et par ceux de la BIL. Dans certains cas, la BIL offre à ses salariés retraités une contribution au coût de leur assurance maladie.

1.22.2.1 Régimes à prestations définies

Les engagements liés aux régimes à prestations définies se calculent comme la valeur des flux de paiements futurs actualisée au taux d'intérêt des obligations privées notées AA (Iboxx Corp AA), qui ont une échéance proche de l'échéance moyenne du passif associé. La technique de valorisation pour l'estimation des dépenses des régimes à prestations définies prend en compte des hypothèses actuarielles constituées d'hypothèses démographiques et financières (taux d'inflation par exemple).

Les coûts des régimes à prestations définies sont déterminés selon la « méthode des unités de crédit projetées », selon laquelle chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune des unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. La fraction des écarts actuariels nets cumulatifs est comptabilisée dans les autres éléments de résultat.

Le montant comptabilisé au bilan correspond à la valeur actualisée de l'engagement lié au régime à prestations définies (qui est la valeur actualisée des paiements futurs estimés nécessaire à l'extinction de l'obligation liée aux services rendus actuels et futurs de l'employé), déduction faite de la juste valeur des actifs composant le plan de retraite. L'obligation est

présentée nette des actifs comme une dette ou un actif. Aussi, un actif peut être calculé si le plan est surcouvert et comptabilisé séparément si ces actifs sont détenus par une société du groupe.

Tout actif comptabilisé est limité au total des gains et pertes actuariels latents prenant la forme d'un remboursement du plan ou d'une réduction des futures contributions au plan.

Ce calcul est confié à des actuaires professionnels externes. Les calculs, les hypothèses et les résultats sont ensuite revus et validés par un actuaire indépendant pour le compte de la BIL. Il garantit que tous les calculs sont harmonisés et respectent la norme IAS 19 révisée.

1.22.2.2 Régimes à cotisations définies

Les contributions de la BIL aux régimes à cotisations définies sont comptabilisés au résultat de l'année à laquelle elles sont engagées. Sous de tels régimes, les obligations de la BIL se limitent à payer le montant que le groupe a accepté de verser dans la société d'assurance pour le compte des salariés.

1.22.2.3 Contribution au coût de l'assurance maladie des retraités

Le droit à ces avantages est généralement donné aux salariés présents dans l'entreprise au moment de leur retraite et pouvant justifier d'une certaine ancienneté.

1.22.3 Autres avantages à long terme

Ces avantages concernent essentiellement les médailles du travail qui seront remises aux salariés après qu'ils aient accompli une certaine période.

Au contraire des régimes à prestations définies, les réévaluations liées à ces avantages sont comptabilisées immédiatement. Tous les coûts des services rendus sont comptabilisés immédiatement en résultat consolidé.

Les congés payés annuels ou jours d'ancienneté sont comptabilisés lorsqu'ils sont accordés à l'employé. À cet effet, une provision est constituée sur la base des droits acquis par les salariés à la date d'arrêt des comptes, tant pour les congés annuels que pour les jours d'ancienneté.

1.22.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Une provision pour indemnités de fin de contrat de travail doit être comptabilisée dans le seul cas où la BIL est fermement engagée à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite et à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail dans le cadre d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. La BIL doit avoir un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

1.23 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges regroupent principalement les provisions pour litiges, pour restructuration et pour engagements de crédit hors bilan.

Une provision est évaluée à la valeur actualisée des dépenses attendues pour régler l'obligation.

Les provisions sont comptabilisées quand :

- la BIL a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Les provisions sur engagements de prêts sont comptabilisées dès lors qu'il existe une incertitude sur la solvabilité de la contrepartie.

1.24 Capital et actions propres

1.24.1 Coût d'émission d'actions

Des coûts externes additionnels directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles, autres que celles provenant d'un regroupement d'entreprises, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.24.2 Dividendes sur actions ordinaires

La BIL comptabilise ses dividendes sur actions ordinaires en dette au cours de la période où ces dividendes ont été annoncés. Les dividendes de l'exercice, qui sont annoncés postérieurement à la date d'arrêté du bilan, sont mentionnés dans la note relative à la proposition d'affectation du résultat.

1.24.3 Actions préférentielles

BIL comptabilise en capitaux propres les actions préférentielles qui sont non remboursables et pour lesquelles les dividendes sont déclarés à la discrétion des directeurs.

1.24.4 Actions propres

Lorsque la BIL ou ses filiales achètent des actions de la BIL ou sont obligés d'acheter un montant fixe d'actions de trésorerie pour un montant fixe de trésorerie, le montant reçu incluant les coûts de transactions nets d'impôts est déduit des capitaux propres. Les gains et pertes sur ventes d'actions propres sont comptabilisés en débit ou en crédit du compte actions de trésorerie enregistré en capitaux propres.

1.25 Activités fiduciaires

Lorsque la BIL intervient en qualité de fiduciaire comme agent, administrateur ou intermédiaire, les actifs et les revenus qui en découlent ainsi que les engagements de reprise de tels actifs ne sont pas inclus dans les états financiers.

1.26 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans la présentation du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des soldes, dont l'échéance est inférieure à trois mois, auprès des banques centrales, des prêts et avances interbancaires, et des actifs financiers disponibles à la vente.

1.27 Résultat par action

Le bénéfice par action avant dilution est calculé en divisant la part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises à la fin de l'exercice, en excluant le nombre moyen d'actions ordinaires acquises par la BIL et détenues en actions propres.

En ce qui concerne le bénéfice par action dilué, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises et le résultat net sont ajustés pour prendre en compte la conversion de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives, telles que des dettes convertibles et des options sur actions octroyées aux employés.

Des émissions d'actions potentielles ou éventuelles sont traitées comme dilutives quand les options de conversions sont au-dessus du prix d'exercice et que leur conversion en actions ferait décroître le résultat net par action.

Note 2: Changements significatifs dans le périmètre de consolidation et liste des filiales et des entreprises associées

2.1 Par rapport à l'exercice 2013, il y a lieu de mentionner les modifications suivantes :

A. Sociétés entrantes et sortantes

Entrées dans le périmètre de consolidation (intégration globale)

Belair House SA (incorporée le 10 janvier 2014)

BIL Reinsurance SA (incorporée le 12 mai 2014)

Sorties du périmètre de consolidation (intégration globale)

BIL Invest N.V. (liquidée)

BIL Part Investments N.V. (liquidée)

BIL RE SA (vendue)

Entrées dans le périmètre de consolidation (intégration proportionnelle)

Néant

Sorties du périmètre de consolidation (intégration proportionnelle)

Néant

Entrées dans le périmètre de consolidation (mise en équivalence)

Europay Luxembourg S.C.

Société de la Bourse de Luxembourg SA

La méthode de mise en équivalence est maintenant appliquée pour ces deux participations qui étaient précédemment considérées comme non matérielles. La Banque considère que l'application de cette méthode pour ces deux participations donne une meilleure information. Les chiffres de 2013 ont été retraités afin de montrer des données comparatives.

(en EUR)	31/12/13	31/12/13 restated	Impact du retraitement
V. Investissements financiers	5.480.341.698	5.452.103.867	(28.237.831)
VIII. Investissements dans des entreprises associées	0	19.320.010	19.320.010
TOTAL ACTIF	19.698.961.762	19.690.043.941	(8.917.821)
XV. Réserves et report à nouveau	88.687.150	104.297.798	15.610.648
XVI. Résultat net de la période	113.229.814	114.107.332	877.518
XVII. Gains ou pertes latents ou différés	119.438.639	94.032.652	(25.405.987)
TOTAL DES DETTES ET DES FONDS PROPRES	19.698.961.762	19.690.043.941	(8.917.821)

Sorties du périmètre de consolidation (mise en équivalence)

Néant

B. Modifications principales dans le pourcentage d'intérêts du groupe

	From	To
Société du 25 juillet 2013 SA	99,99	100,00

Néant

C. Changement de dénomination sociale

Néant

2.2 Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale, des filiales non consolidées par intégration globale, et des entreprises associées qui ne sont pas mises en équivalence

A. Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)
Banque Internationale à Luxembourg (Suisse) SA	Beethovenstrasse 48 PO Box 2192 CH-8022 Zürich	100
Belair House SA	2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg	100
BIL Asia Singapore Ltd	9 Raffles Place #29-01 Republic Plaza Singapore 048619	100
BIL Auto Lease Luxembourg SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100
BIL Manage Invest SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100
BIL Reinsurance SA	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	100
Experta Corporate and Trust Services SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100
Experta Immobilien A.G.	c/o Banque Internationale à Luxembourg (Suisse) SA Steinengraben 22 P.O. Box 2652 CH-4002 Basel	100
I.B. Finance SA	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	100
Selskabet af 18 December 2013 A/S	Gronningen 17 DK-1270 Copenhagen	100
Société du 25 juillet 2013 SA (in liquidation)	54-56 avenue Hoche Building Regus F-75008 Paris	100
Société Luxembourgeoise de Leasing – BIL-LEASE SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100

B. Liste des filiales non consolidées par intégration globale

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)	Motif de l'exclusion
Audit-Trust SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100	importance négligeable
BIL Trust Ltd	Canada Court 14 PO Box 48 St Peter Port Guernsey GY1 3BQ, Channel Islands	100	importance négligeable
Compagnie Financière BIL SA & Cie S.e.c.s.	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	100	en liquidation
Koffour SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100	importance négligeable
Lannage SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100	importance négligeable
Private II Wealth Management SARL	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100	importance négligeable
Valon SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100	importance négligeable

C. Liste des entreprises associées qui sont mises en équivalence

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)
Europay Luxembourg S.C.	10, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach	35,20
Société de la Bourse de Luxembourg SA	35A, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg	21,41

D. Liste des entreprises associées qui ne sont pas mises en équivalence

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)	Motif de la non inclusion
CD-PME, Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME SA	7, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg	10	importance négligeable
FS-B Sàrl	29, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg	17,66	importance négligeable
FS-T Sàrl	29, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg	17,66	importance négligeable
Luxair, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne SA	Aéroport de Luxembourg L-2987 Luxembourg	13,14	importance négligeable
Visalux S.C.	10, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach	16,24	importance négligeable

Note 3: Analyse par métiers et répartition géographique

Un secteur est un ensemble identifiable d'activités de la BIL qui, soit fournit des produits ou services donnés (secteur d'activités), soit fournit des produits ou services donnés dans un environnement économique donné (secteur géographique), qui est sujet à des risques et à des avantages économiques différents de ceux d'un autre secteur. Les secteurs dont la majorité des produits proviennent de ventes à des clients externes et dont le produit net bancaire, le résultat ou les actifs représentent au moins 10% du total constituent des secteurs présentés séparément.

En 2014, la BIL a maintenu la segmentation des métiers mise en place en 2013, c'est-à-dire :

- l'activité «Retail, Corporate and Private Banking» organisée autour de trois lignes d'activités : «Retail Banking», «Corporate and Institutional Banking» et «Private Banking», afin d'améliorer les synergies entre les trois piliers, basés sur les attentes des clients
- l'activité «Treasury and Financial Markets» (TFM) organisée autour de quatre départements : «Treasury», «Asset & Liabilities Management (ALM)», «Financial Markets» et «Investment Portfolio», avec des équipes dédiées qui soutiennent les lignes d'activités commerciales.

RÉSULTAT ¹ (en milliers d'EUR)	31/12/13			
	Produit	dont produit sur entreprises associées	dont produit net d'intérêts et de dividendes	Résultat avant impôts
Retail, Corporate and Private Banking	421.711	0	243.334	105.163
Treasury and Financial Markets	41.072	0	2.573	5.516
Group Center	42.529	1.889	3.543	29.377
TOTAL	505.312	1.889	249.450	140.056
Résultat avant impôts				140.056
Charge d'impôts				(25.949)
RÉSULTAT NET				114.107

	31/12/14			
	Produit	dont produit sur entreprises associées	dont produit net d'intérêts et de dividendes	Résultat avant impôts
Retail, Corporate and Private Banking	443.155	0	256.492	126.739
Treasury and Financial Markets	69.040	0	6.136	35.210
Group Center	17.088	3.113	8.876	2.492
TOTAL	529.283	3.113	271.504	164.442
Résultat avant impôts				164.442
Charge d'impôts				(41.927)
RÉSULTAT NET				122.515

¹ Écarts d'arrondis.

ACTIFS ET DETTES ¹ (en milliers d'EUR)	31/12/13 ²		31/12/14	
	Actifs	Dettes	Actifs	Dettes
Retail, Corporate and Private Banking	10.062.413	14.208.710	10.838.506	14.677.531
Treasury and Financial Markets	8.703.517	3.417.597	8.587.903	3.511.644
Group Center	924.114	903.233	858.373	863.470
TOTAL	19.690.044	18.529.540	20.284.782	19.052.645

AUTRE INFORMATION SECTORIELLE ¹ (en milliers d'EUR)	31/12/13				
	Investissements	Amortissements	Dépréciations ³		Autres charges sans contrepartie de trésorerie ⁴
			Dotations	Reprises	
Retail, Corporate and Private Banking	0	0	(42.077)	18.887	(271)
Treasury and Financial Markets	0	0	(1.040)	56	0
Group Center	11.548	(24.872)	(545)	816	(20.065)
TOTAL	11.548	(24.872)	(43.662)	19.759	(20.336)

	31/12/14				
	Investissements	Amortissements	Dépréciations ³		Autres charges sans contrepartie de trésorerie ⁴
			Dotations	Reprises	
Retail, Corporate and Private Banking	0	0	(52.134)	31.804	(3.857)
Treasury and Financial Markets	0	0	(199)	143	0
Group Center	13.299	(24.897)	(6.630)	157	(15.286)
TOTAL	13.299	(24.897)	(58.963)	32.103	(19.143)

Les relations entre les lignes de produits et plus particulièrement entre les lignes de produits commerciales, les marchés financiers et les centres de production et de service font l'objet de rétrocessions et/ou de transferts analytiques, établis selon les conditions de marché. Le résultat de chaque ligne de produits inclut également :

- les rétributions de la marge commerciale de transformation, y compris les coûts de la gestion de cette transformation

- le coût du financement.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont allouées au segment « Group Center » sauf si elles sont directement gérées par une ligne de produits commerciale ou financière.

RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE (en milliers d'EUR)	Belgique	Danemark	France	Luxembourg	Singapour	Suisse	Autres	Total
Résultat net avant taxes	(2.205)	(2.145)	(6.863)	156.261	2.236	(8.535)	1.307	140.056
Impôts	0	31	(151)	(40.943)	15.136	(22)	0	(25.949)
RÉSULTAT NET AU 31/12/13	(2.205)	(2.114)	(7.014)	115.318	17.372	(8.557)	1.307	114.107
Résultat net avant taxes	(6.191)	532	(224)	168.804	1.970	4	(453)	164.442
Impôts	0	0	0	(42.635)	638	70	0	(41.927)
RÉSULTAT NET AU 31/12/14	(6.191)	532	(224)	126.169	2.608	74	(453)	122.515

La zone géographique est déterminée par le pays de la société qui a conclu la transaction et non par le pays de la contrepartie de la transaction.

¹ Écarts d'arrondis.

² Les données de 2013 ont été retraitées (transfert de 56 millions d'EUR de Group Center vers Treasury and Financial Markets) de sorte à mieux refléter les activités de la Banque.

³ Inclus les dépréciations sur immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles, les dépréciations sur titres, les dépréciations sur prêts et sur provisions pour engagements de crédit, ainsi que les dépréciations sur écarts d'acquisition.

⁴ Inclus les frais, les indemnités nettes pour provisions pour frais de restructuration, les indemnités nettes pour provisions relatives à IAS 19, ainsi que les pertes de capitaux sur échanges d'actifs.

Note 4: Événements importants repris dans le compte de résultat

Ces événements sont repris dans le rapport de gestion consolidé.

Note 5: Événements postérieurs à la clôture

Aucun autre événement significatif que ceux mentionnés dans le rapport de gestion consolidé n'est à mentionner après la clôture qui pourrait avoir un effet majeur sur les comptes de la BIL.

Note 6: Litiges

6.1 Banque Internationale à Luxembourg SA et Banque Internationale à Luxembourg (Suisse) SA

À la suite de la faillite de Bernard L. Madoff Investment Securities («BLMIS»), les administrateurs judiciaires de BLMIS et de certains fonds d'investissement liés à B. Madoff ont engagé des poursuites judiciaires contre de nombreux établissements financiers et investisseurs institutionnels qui ont acheté des titres Madoff et des produits d'investissement liés à Bernard L. Madoff. Ils réclament, selon le principe dit de «clawback», la restitution des profits et remboursements obtenus sur ces investissements au cours d'une période de plusieurs années courant jusqu'à la découverte du montage frauduleux mis en place par BLMIS entraînant sa faillite.

Certaines de ces actions de «clawback» ont été intentées à l'encontre de Banque Internationale à Luxembourg SA et de sa filiale Banque Internationale à Luxembourg (Suisse) SA, les plaignants réclamant le remboursement d'un montant en principal estimé à environ USD 68 millions, dont la majeure partie correspond à des investissements effectués par Banque Internationale à Luxembourg SA pour le compte de tiers.

À l'heure actuelle, Banque Internationale à Luxembourg SA n'est pas en mesure de se prononcer raisonnablement sur la durée ou l'issue des actions en cours, ni sur leurs éventuelles conséquences financières.

Au 31 décembre 2014, aucune provision relative aux actions de «clawback» n'a été constituée.

Par ailleurs, un nombre limité d'actions en justice ont été engagées à l'encontre de Banque Internationale à Luxembourg SA par certains clients qui ont investi dans des produits liés à M. Madoff.

6.2 Banque Internationale à Luxembourg Bank Danmark A/S

Une banque danoise, EBH BANK, a fait faillite dans la tourmente de la crise de 2008, et des personnes liées à cette banque ont été inculpées pour fraude et manipulation de marché dans le cadre de transactions sur les actions d'EBH BANK et celles d'autres sociétés cotées.

Dans le cadre de ce dossier, des plaintes ont été déposées auprès de la police par le régulateur danois à l'encontre de Banque Internationale à Luxembourg Bank Danmark A/S («BIL DK») et l'un de ses traders pour assistance d'EBH BANK dans la manipulation de marché présumée. Ce trader et, dans un second temps, BIL DK, en tant que personne morale, ont été mis en examen pour cette présumée assistance. L'enquête de la police est toujours en cours et est susceptible d'aboutir à une inculpation de BIL DK et de son trader.

BIL DK réfute fermement toute implication dans les actes criminels visés. Le 18 décembre 2013, BIL DK a transféré l'ensemble de son activité dans une nouvelle succursale créée par BIL au Danemark. BIL DK continuera d'exister jusqu'à la fin de l'enquête décrite ci-dessus; BIL DK a été renommée en «Selskabet af 18 December 2013 A/S».

La Banque n'a pas d'autre litige significatif non adéquatement provisionné qui serait à considérer afin que les lecteurs puissent évaluer les risques liés à d'éventuels risques de crédit ou litiges actuels ou potentiels.

Note 7: Notes sur l'actif du bilan consolidé (en EUR)

7.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

7.8 Immobilisations corporelles

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

7.2 Caisse et avoirs auprès des banques centrales

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

7.9 Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

7.3 Prêts et créances sur établissements de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

7.10 Actifs fiscaux

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

7.4 Prêts et créances sur la clientèle

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

7.11 Autres actifs

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

7.5 Actifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

7.12 Contrats de location

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

7.6 Investissements financiers

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

7.13 Qualité des actifs financiers

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

7.7 Investissements dans des entreprises associées

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

Note 8: Notes sur les dettes figurant au bilan consolidé (en EUR)

8.1 Dettes envers les établissements de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

8.2 Dettes envers la clientèle

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

8.3 Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

8.4 Dettes représentées par un titre

A. ANALYSE PAR NATURE	31/12/13	31/12/14
Certificats de dépôts	64.509.357	61.125.788
Obligations non convertibles	824.116.321	953.702.625
TOTAL	888.625.678	1.014.828.413

B. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊTS

voir les notes 12.4, 12.5 et 12.6

C. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

voir la note 12.1

8.5 Dettes subordonnées

A. ANALYSE PAR NATURE	31/12/13	31/12/14
Dettes subordonnées non convertibles ¹	330.425.705	301.539.478
Capital hybride et actions privilégiées remboursables ²	87.127.513	0
Obligation convertible contingente (instrument financier composé) ³	0	149.660.636
TOTAL	417.553.218	451.200.114

B. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊTS

voir les notes 12.4, 12.5 et 12.6

C. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

voir la note 12.1

¹ Liste disponible sur demande.

² En 2014, la Banque a racheté une partie de son capital hybride, principalement à travers l'Exercice de Liability Management. Le 6 octobre 2014, BIL a procédé au remboursement anticipé du montant restant afin de procéder au remboursement total de la participation.

³ Le 30 juin 2014, la Banque a émis une obligation convertible contingente pour un montant de EUR 150 millions, éligible en tant que fonds propres Tier 1 supplémentaire.

8.6 Provisions et autres obligations

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

8.8 Autres passifs

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

8.7 Dettes fiscales

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

Note 9: Autres notes annexes au bilan consolidé (en EUR)

9.1 Dérivés

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

9.5 Titrisation

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

9.2 Impôts différés

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

9.6 Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

9.3 Paiements fondés sur des actions

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

9.7 Capital autorisé et souscrit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

9.4 Transactions avec des parties liées

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

9.8 Taux de change

		31/12/13		31/12/14	
		Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
Dollar australien	AUD	1,5384	1,3943	1,4845	1,4719
Dollar canadien	CAD	1,4626	1,3765	1,4058	1,4628
Franc suisse	CHF	1,2270	1,2292	1,2028	1,2126
Couronne danoise	DKK	7,4594	7,4577	7,4460	7,4544
Livre sterling	GBP	0,8323	0,8503	0,7775	0,8026
Dollar de Hong Kong	HKD	10,6767	10,3212	9,4045	10,2485
Yen japonais	JPY	144,4575	130,2865	145,1121	140,5139
Couronne norvégienne	NOK	8,3676	7,8673	9,0523	8,3952
Zloty polonais	PLN	4,1498	4,2154	4,3002	4,1963
Couronne suédoise	SEK	8,8640	8,6626	9,4314	9,1158
Dollar de Singapour	SGD	1,7393	1,6676	1,6057	1,6774
Dollar américain	USD	1,3769	1,3306	1,2126	1,3214

Note 10: Notes sur les éléments hors bilan (en EUR)

10.1 Opérations en délai d'usance

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

10.2 Garanties

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

10.3 Engagements de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

10.4 Autres engagements

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

Note 11: Notes annexes au compte de résultat consolidé (en EUR)

11.1 Intérêts perçus – Intérêts payés

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

11.8 Frais de personnel

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

11.2 Dividendes

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

11.9 Frais généraux et administratifs

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

11.3 Résultat net d'entreprises associées

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

11.10 Honoraires des Réviseurs d'entreprises

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

11.4 Résultat net du portefeuille de transaction et résultat net de la comptabilité de couverture

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

11.11 Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

11.5 Résultat net sur investissements (actifs et passifs non mesurés à la juste valeur par le résultat)

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

11.12 Corrections de valeurs sur prêts et provisions pour engagements de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

11.6 Commissions reçues et versées

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

11.13 Corrections de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

11.7 Autres résultats nets d'exploitation

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

11.14 Charges d'impôts

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

11.15 Provisions pour litiges juridiques

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

Note 12: Notes sur l'exposition aux risques (en EUR)

12.1 Juste valeur

A. COMPOSITION DE LA JUSTE VALEUR

A.1 Juste valeur des actifs	31/12/13			31/12/14		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	1.216.639.373	1.216.639.373	0	1.189.683.299	1.189.683.299	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	1.374.083.211	1.370.571.414	(3.511.797)	1.159.872.903	1.160.026.352	153.449
Prêts et créances sur la clientèle	10.062.413.490	10.156.255.751	93.842.261	10.838.506.113	10.993.819.295	155.313.182
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	107.811.549	107.811.549	0	82.141.549	82.141.549	0
Actifs financiers disponibles à la vente	5.412.142.732	5.412.142.732	0	5.667.750.747	5.667.750.747	0
Investissements détenus jusqu'à leur échéance	39.961.135	41.360.983	1.399.848	163.810.537	175.621.453	11.810.916
Dérivés	687.957.956	687.957.956	0	425.057.766	425.057.766	0
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	15.942.122	15.942.122	0	13.878.066	13.878.066	0
Investissements dans des entreprises associées	19.320.011	19.320.011	0	22.660.198	22.660.198	0
Autres actifs	753.772.363	753.772.363	0	721.421.314	721.421.314	0
TOTAL	19.690.043.942	19.781.774.254	91.730.312	20.284.782.492	20.452.060.039	167.277.547

A.2 Juste valeur des passifs	31/12/13			31/12/14		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Dettes envers les établissements de crédit	1.730.245.390	1.730.265.208	(19.818)	2.009.224.539	2.013.497.801	(4.273.262)
Dettes envers la clientèle	12.497.024.699	12.498.302.392	(1.277.693)	13.444.133.543	13.454.786.632	(10.653.089)
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	760.315	760.315	0	126.377	126.377	0
Passifs financiers désignés à la juste valeur	1.794.825.648	1.794.825.648	0	1.023.273.436	1.023.273.436	0
Dérivés	781.982.420	781.982.420	0	712.019.921	712.019.921	0
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	58.956.377	58.956.377	0	70.790.659	70.790.659	0
Dettes représentées par un titre	888.625.678	895.213.904	(6.588.226)	1.014.828.413	1.028.681.176	(13.852.763)
Dettes subordonnées	417.553.218	419.468.415	(1.915.197)	451.200.114	444.176.464	7.023.650
Autres passifs	359.566.164	359.566.164	0	327.048.777	327.048.777	0
TOTAL	18.529.539.909	18.539.340.843	(9.800.934)	19.052.645.779	19.074.401.243	(21.755.464)

Conformément à nos règles d'évaluation, la juste valeur de certains postes est égale à leur valeur comptable (voir la note 1.7).

À l'exception des « Passifs financiers détenus à des fins de transaction » et des « Passifs financiers désignés à la juste valeur », l'écart de taux dû à notre propre qualité de crédit a été considéré comme inchangé pour la détermination de la juste valeur.

B. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Le tableau suivant fournit une analyse de la juste valeur des instruments financiers mesurés à la juste valeur ultérieurement à leur comptabilisation initiale, regroupés en trois niveaux de 1 à 3, en fonction du degré d'observabilité de la juste valeur :

Niveau 1 : les évaluations de juste valeur sont basées sur des prix cotés (non corrigés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires.

Niveau 2 : les évaluations de juste valeur sont basées sur des données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui

sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (ex. les prix) ou indirectement (ex. les dérivés des prix).

Niveau 3 : les évaluations de juste valeur sont basées sur des techniques de valorisation qui comprennent des données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché (données non observables).

La juste valeur des instruments qui ne sont pas valorisés à la juste valeur en accord avec leur classification et nature est considérée comme niveau 2.

B.1 Actifs	31/12/13			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	73.862.824	32.468.509	1.480.216	107.811.549
Actifs financiers disponibles à la vente – obligations	5.130.871.684	130.249.728	0	5.261.121.412
Actifs financiers disponibles à la vente – actions ¹	113.566.692	1.061.764	28.017.334	142.645.790
Dérivés	587.015	672.960.957	14.409.984	687.957.956
TOTAL	5.318.888.215	836.740.958	43.907.534	6.199.536.707

	31/12/14			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	55.567.249	22.817.847	3.756.453	82.141.549
Actifs financiers disponibles à la vente – obligations	4.810.072.791	477.248.049	266.138.286	5.553.459.126
Actifs financiers disponibles à la vente – actions	75.151.350	5.753.028	33.387.243	114.291.621
Dérivés	0	414.566.353	10.491.413	425.057.766
TOTAL	4.940.791.390	920.385.277	313.773.395	6.174.950.062

La juste valeur peut le cas échéant être calculée sur une interpolation de prix de marché.

B.2 Passifs	31/12/13			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	395.868	364.447	0	760.315
Passifs financiers désignés à la juste valeur	0	1.479.483.457	315.342.191	1.794.825.648
Dérivés	3.413.089	774.129.911	4.439.420	781.982.420
TOTAL	3.808.957	2.253.977.815	319.781.611	2.577.568.383

	31/12/14			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	100.769	25.608	0	126.377
Passifs financiers désignés à la juste valeur	0	798.039.398	225.234.038	1.023.273.436
Dérivés	1.542.999	708.581.772	1.895.150	712.019.921
TOTAL	1.643.768	1.506.646.778	227.129.188	1.735.419.734

La juste valeur peut le cas échéant être calculée sur une interpolation de prix de marché.

¹ Non inclus les titres à revenu variable mesurés au coût (d'un montant de EUR 8.4 millions au 31 décembre 2013).

C. TRANSFERT ENTRE NIVEAU 1 ET NIVEAU 2

C.1 Actifs	31/12/13		31/12/14	
	Du niveau 1 au niveau 2	Du niveau 2 au niveau 1	Du niveau 1 au niveau 2	Du niveau 2 au niveau 1
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente – obligations	0	0	53.203.572	0
Actifs financiers disponibles à la vente – actions	34.059	5.387.114	5.700.811	0
Dérivés	952	0	0	0
TOTAL	35.011	5.387.114	58.904.383	0

C.2 Passifs

Il n'y a pas eu de transfert entre niveau 1 et niveau 2 de passifs en 2013 et 2014.

D. RÉCONCILIATION NIVEAU 3

D.1 Actifs	31/12/13				
	Balance d'ouverture	Total gains et pertes dans le compte de résultat	Total gains et pertes en OCI	Achat	Vente
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	28.854.528	47.884	0	1.791.757	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur – actions	36.844.610	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente – obligations	0	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente – actions	26.593.765	(8.069)	(503.008)	131.806	(931)
Dérivés	214.051.884	33.425.345	(28.656.386)	1.452.208	0
TOTAL	306.344.787	33.465.160	(29.159.394)	3.375.771	(931)

	31/12/13				
	Règlement	Transfert vers niveau 3	Transfert du niveau 3	Différences de conversion	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	(6.066.900)	0	(23.147.053)	0	1.480.216
Actifs financiers désignés à la juste valeur – actions	0	0	(36.844.610)	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente – obligations	0	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente – actions	0	2.347.119	(543.348)	0	28.017.334
Dérivés	(116.994.186)	3.785.738	(92.654.619)	0	14.409.984
TOTAL	(123.061.086)	6.132.857	(153.189.630)	0	43.907.534

	31/12/14				
	Balance d'ouverture	Total gains et pertes dans le compte de résultat	Total gains et pertes en OCI	Achat	Vente
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1.480.216	629	0	3.767.500	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur – actions	0	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente – obligations	0	0	0	215.990.100	0
Actifs financiers disponibles à la vente – actions	28.017.334	3.241.655	(1.937.289)	2.527.494	0
Dérivés	14.409.984	(1.770.350)	0	3.336.486	0
TOTAL	43.907.534	1.471.934	(1.937.289)	225.621.580	0

	31/12/14				
	Règlement	Transfert vers niveau 3	Transfert du niveau 3	Différences de conversion	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	(1.491.892)	0	0	0	3.756.453
Actifs financiers désignés à la juste valeur – actions	0	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente – obligations	0	50.148.186	0	0	266.138.286
Actifs financiers disponibles à la vente – actions	(3.717.663)	5.868.674	(612.962)	0	33.387.243
Dérivés	(1.541.296)	4.462.901	(8.406.312)	0	10.491.413
TOTAL	(6.750.851)	60.479.761	(9.019.274)	0	313.773.395

D.2 Passifs

	31/12/13			
	Balance d'ouverture	Total gains et pertes dans le compte de résultat	Nouvelles émissions	Règlement
Passifs financiers désignés à la juste valeur	489.858.585	27.202.658	47.778.302	(219.693.430)
Dérivés	185.013.598	(17.890.844)	124.759	(83.082.076)
TOTAL	674.872.183	9.311.814	47.903.061	(302.775.506)

	31/12/13			
	Transfert vers niveau 3	Transfert du niveau 3	Différences de conversion	Total
Passifs financiers désignés à la juste valeur	49.522.058	(46.475.892)	(32.850.090)	315.342.191
Dérivés	65.779	(79.791.796)	0	4.439.420
TOTAL	49.587.837	(126.267.688)	(32.850.090)	319.781.611

	31/12/14			
	Balance d'ouverture	Total gains et pertes dans le compte de résultat	Nouvelles émissions	Règlement
Passifs financiers désignés à la juste valeur	315.342.191	2.562.820	71.383.578	(82.327.192)
Dérivés	4.439.420	(697.348)	702.080	(3.302.155)
TOTAL	319.781.611	1.865.472	72.085.658	(85.629.347)

	31/12/14			
	Transfert vers niveau 3	Transfert du niveau 3	Différences de conversion	Total
Passifs financiers désignés à la juste valeur	4.004.187	(85.216.187)	(515.359)	225.234.038
Dérivés	826.978	(73.823)	(2)	1.895.150
TOTAL	4.831.165	(85.290.010)	(515.361)	227.129.188

L'évolution des montants déclarés en niveau 3 en 2013 et 2014 s'explique comme suit :

La colonne «Total des gains et pertes dans le compte de résultat» ne peut être analysée, comme telle, isolément. En effet, certains actifs et passifs au coût amorti ou en niveau 1 ou 2 peuvent être couverts par des dérivés classés en niveau 3. Nous référons ici à la note 11.4. «Résultat net de la comptabilité de couverture» pour avoir une vue économique de l'impact en compte de résultat ;

Suite à l'exercice AQR, la Banque a élaboré une procédure interne définissant les critères d'un marché actif et des données observables et non observables. Ces définitions ont amené la Banque à reconsidérer les niveaux des positions existantes et ont entraîné pour certaines d'entre elles, des changements de niveaux pour les activités bonds banking et structurés.

Obligations bancaires

Pour chacune des positions, le département FRM a récupéré de Bloomberg les informations suivantes :

- le spread entre le prix bid et ask
- la taille de l'émission (avec type d'émetteur et devise)
- le nombre de contributeurs fournissant un prix directement observable.

En fonction de ces critères, FRM a proposé un level qui a ensuite été soumis à l'avis d'un expert marché.

Selon l'expert, certaines émissions ne répondent pas à un ou plusieurs critères, pour autant, le marché sur lequel elles sont traitées est actif ; 3 éléments expliquent cela :

- a) La rareté de l'émission : lorsque la dette globale de l'émetteur est relativement faible ou bien lorsqu'il s'agit de titres émis par des émetteurs hors zone euro. C'est le cas des émissions émanant de la Pologne, la République Tchèque (hors zone EUR et taille dette), la Slovaquie et la Lituanie (taille dette). Le spread bid/ask observé sur ces émissions est parfois un peu élevé et le nombre de contributeurs restreint.

b) Titrisations : les prix ne sont pas affichés dans BBG : il n'y a donc aucun spread, ni aucun contributeur. Cependant, ils sont communiqués tous les jours directement par les traders. Il y a au moins 5 contributeurs par titres.

c) Le comportement « Buy & hold » des investisseurs : certaines émissions sont recherchées par les investisseurs et conservées en portefeuille : il y a donc moins de vendeurs que d'acheteurs et cela a pour conséquence un spread bid/ask un peu plus élevé et un nombre de contributeurs parfois restreint. C'est le cas notamment des émissions du Qatar, d'Abu Dhabi et Luxembourg.

En appliquant ces nouvelles règles, 8 positions passent d'un niveau 1 à un niveau 2 et 1 position passe d'un niveau 2 à un niveau 3.

Obligations structurées

En 2013, les niveaux des produits structurés ont été établis à partir de l'observabilité de trois types de données : spot, forward et volatilité, communiquée par Finalyse, en charge de la valorisation des produits structurés. La règle était la suivante : si la volatilité ou le forward était non observable, le produit était classé en niveau 3.

Pour établir les niveaux au 31 décembre 2014, Finalyse a fourni, pour chacun des produits, le type de données nécessaires à la valorisation et a indiqué si ces données étaient observables ou pas. L'éventail des données utilisées pour déterminer les niveaux est donc plus large en 2014 qu'en 2013.

Par ailleurs, un avis expert a également été demandé pour déterminer l'impact de la non observabilité de la donnée forward. Cet expert nous indique que les forwards des indices tels que SX5E, SMI sont connus et observables via les futures. Concernant les sous-jacents de type single Equity, lorsque le produit est de maturité courte ou callable annuellement, le prochain forward est connu également et observable.

Ainsi, en appliquant la nouvelle méthode, quatre produits structurés passent d'un niveau 2 à un niveau 3 en raison de la prise en compte de la corrélation et 31 produits structurés passent d'un niveau 3 à un niveau 2 (il s'agit de produits Equity liés soit au SX5E ou au SMI, ou bien de maturité courte).

La nouvelle méthode est donc plus complète au niveau des données considérées et plus détaillée dans l'analyse de l'observabilité du forward.

Toutefois, l'impact en résultat est relativement limité en raison du fait que les instruments financiers structurés sont complètement couverts, pour le risque de taux d'intérêt

mais également pour les risques attachés à la structure par l'utilisation de dérivés parfaitement adossés.

À noter que les instruments financiers de Niveau 3 détenus à des fins de transaction sont dus aux rachats d'émissions BIL.

E. SENSIBILITÉ À DES HYPOTHÈSES ALTERNATIVES DE L'ÉVALUATION EN NIVEAU 3

La BIL utilise un modèle de flux de trésorerie escomptés pour déterminer le prix en mark-to-model. La sensibilité mesure l'impact sur la juste valeur des hypothèses alternatives retenues en date de clôture sur les paramètres non observables du modèle.

En matière de valorisation du spread, lorsque la BIL utilise ses modèles, des hypothèses alternatives sur les paramètres non observables ont été considérées, particulièrement pour :

- les spreads de crédit : en considérant les spreads de crédit disponibles pour la même contrepartie, ou, à défaut, pour des contreparties similaires, ou appartenant à des secteurs semblables ou encore en utilisant des spreads de crédit indexés sur des index CDS liquides ;
- les primes de liquidité : en considérant les différents niveaux des primes qui sont principalement utilisées dans la détermination des justes valeurs pour les obligations, et qui dépendent notamment de l'éligibilité du titre au refinancement auprès des banques centrales ;
- l'illiquidité de l'instrument financier : en considérant une modification de l'appréciation de la liquidité du marché pour le même instrument ou des produits similaires, et / ou en incorporant une analyse des différences entre les prix acheteurs-vendeurs pour des transactions réelles.

Des tests ont été effectués sur tous les instruments financiers classés en niveau 3.

Les principaux impacts de sensibilités se retrouvent au niveau des émissions structurées désignées à la juste valeur par le résultat. Néanmoins, ces impacts sont compensés par une sensibilité inverse au niveau de dérivés de couverture liés à l'activité.

Les effets de la sensibilité sont principalement ressentis sur des émissions structurées valorisées à la juste valeur à travers le compte de résultat. Cependant, ces effets sont compensés par une sensibilité inverse au niveau des produits dérivés y relatifs. L'instrument le plus significatif de niveau 3 est la participation de BIL dans Luxair SA. Le test de sensibilité se traduit par un impact mineur sur la réserve de réévaluation. Cependant, ce genre d'analyse de sensibilité n'est pas représentative car plusieurs facteurs peuvent impacter la valorisation de Luxair (par exemple la volatilité des prix du carburant ou le contexte économique global).

12.2 Exposition au risque de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

12.3 Actifs financiers donnés en garantie

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

12.4 Risque de taux d'intérêts : répartition par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêts

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

12.5 Risque de marché et gestion de bilan (ALM)

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

12.6 Risque de liquidité : analyse par échéance

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

12.7 Risque de change

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

12.8 Ratios de solvabilité

Capital réglementaire, montant total des risques pondérés et ratios de solvabilité

	31/12/13	31/12/14
TOTAL DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES	904.309.969	979.083.438
Fonds propres réglementaires au sens strict	649.777.354	915.012.975
Fonds propres de base	1.037.020.523	1.064.432.273
Écarts de conversion – Groupe	(12.133.768)	(11.114.307)
Déductions et filtres prudentiels	(375.109.401)	(288.304.991)
Tier 1 additionnel (Obligation convertible contingente émise le 30 juin 2014)	0	150.000.000
CAPITAL TIER 2	254.532.615	64.070.463
Emprunts subordonnés à durée déterminée	176.163.816	60.250.036
Déductions et filtres prudentiels	78.368.799	3.820.427
	31/12/13	31/12/14
RISQUES PONDÉRÉS	4.353.508.526	5.006.413.548
Risque de crédit	3.537.942.113	4.140.187.282
Risque de marché	119.027.925	136.407.162
Risque opérationnel	696.538.488	691.762.971
Credit Valuation Adjustment	N/A	38.056.133
RATIOS DE SOLVABILITÉ		
Ratio Common Equity Tier 1	14,93%	15,28%
Ratio Tier 1	14,93%	18,28%
Capital Adequacy Ratio	20,77%	19,56%

Les données 2014 ont été établies selon la réglementation Bâle III (CRR 575/2013 et CSSF 14-01).

Les données 2013 ont été établies sur base de la réglementation Bâle II.



Comptes annuels de la maison mère

Rapport du réviseur d'entreprises agréé	87
Bilan de la maison mère	88
Compte de résultat	90
État de résultat global	91
Variation des fonds propres	92
Tableau des flux de trésorerie	94
Notes aux comptes de la maison mère	95
Proposition de répartition du résultat 2014	112

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Conseil d'administration de
Banque Internationale à Luxembourg SA
69, Route d'Esch
L-2953 Luxembourg

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Banque Internationale à Luxembourg SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2014 ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des fonds propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreur.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit

comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière de Banque Internationale à Luxembourg SA au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Jean-Michel Pacaud

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015

Bilan de la maison mère

ACTIF				
(en EUR)		Notes	31/12/13	31/12/14
I.	Caisse et avoirs auprès des banques centrales	7.2	1.138.593.576	1.031.428.253
II.	Prêts et créances sur établissements de crédit	7.3	1.383.683.490	1.197.296.464
III.	Prêts et créances sur la clientèle	7.4	10.046.666.978	10.776.879.010
IV.	Actifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat	7.5	107.811.549	82.141.549
V.	Investissements financiers	7.6	5.400.268.762	5.841.074.229
VI.	Dérivés	9.1	687.445.943	422.025.785
VII.	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		15.942.122	13.878.066
VIII.	Immeubles de placement	7.8 / 7.12	153.778.831	138.336.363
IX.	Immobilier, matériel et équipement	7.8 / 7.12	109.642.872	109.109.097
X.	Immobilisations incorporelles	7.9	37.410.029	35.572.105
XI.	Actifs d'impôts exigibles	7.10	669	1.471
XII.	Impôts différés actifs	7.10 / 9.2	355.729.504	299.908.641
XIII.	Autres actifs	7.11	58.865.257	99.055.326
TOTAL DE L'ACTIF			19.495.839.582	20.046.706.359

Les notes font partie intégrante de ces comptes annuels.

DETTES				
(en EUR)		Notes	31/12/13	31/12/14
I.	Dettes envers les établissements de crédit	8.1	1.946.552.568	2.249.564.864
II.	Dettes envers la clientèle	8.2	12.247.428.259	13.063.317.586
III.	Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat	8.3	1.795.899.825	1.023.713.675
IV.	Dérivés	9.1	780.418.071	711.943.973
V.	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		58.956.377	70.790.659
VI.	Dettes représentées par un titre	8.4	888.625.678	1.014.828.413
VII.	Dettes subordonnées	8.5	417.553.218	451.200.114
VIII.	Provisions et autres obligations	8.6	65.404.064	67.338.638
IX.	Passifs d'impôts exigibles	8.7	14.660	0
X.	Impôts différés passifs	8.7 / 9.2	759.447	0
XI.	Autres passifs	8.8	239.509.974	226.870.726
TOTAL DES DETTES			18.441.122.141	18.879.568.648

FONDS PROPRES				
(en EUR)		Notes	31/12/13	31/12/14
XII.	Capital souscrit	9.6	141.224.090	141.224.090
XIII.	Primes d'émission et d'apport		708.297.160	708.297.160
XIV.	Actions propres		(1.455.000)	(1.455.000)
XV.	Réserves et report à nouveau		11.269.434	77.094.204
XVI.	Résultat net de la période		167.860.341	169.293.589
FONDS PROPRES DE BASE			1.027.196.025	1.094.454.043
XVII.	Gains ou pertes latents ou différés		27.521.416	72.683.668
	a) Réserve sur titres disponibles à la vente		97.177.219	150.018.444
	b) Autres réserves		(69.655.803)	(77.334.776)
TOTAL DES FONDS PROPRES			1.054.717.441	1.167.137.711
TOTAL DES DETTES ET DES FONDS PROPRES			19.495.839.582	20.046.706.359

Les notes font partie intégrante de ces comptes annuels.

Compte de résultat

(en EUR)	Notes	31/12/13	31/12/14
I. Intérêts perçus	11.1	699.729.758	589.463.898
II. Intérêts payés	11.1	(464.752.001)	(332.830.292)
III. Dividendes	11.2	5.704.648	6.757.889
IV. Résultat net du portefeuille de transaction et résultat net de la comptabilité de couverture	11.3	43.078.914	18.357.360
V. Résultat net sur investissements (actifs et passifs non mesurés à la juste valeur par le résultat)	11.4	107.831.421	128.208.585
VI. Commissions perçues	11.5	158.791.939	176.538.852
VII. Commissions versées	11.5	(16.114.563)	(25.088.353)
VIII. Autres résultats nets d'exploitation	11.6	(15.919.898)	(20.805.504)
PRODUIT NET		518.350.218	540.602.435
IX. Frais de personnel	11.7	(172.103.922)	(180.341.482)
X. Frais généraux et administratifs	11.8	(106.884.452)	(100.589.676)
XI. Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	11.10	(24.192.437)	(26.780.946)
COÛTS		(303.180.811)	(307.712.104)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		215.169.407	232.890.331
XII. Corrections de valeur sur prêts et provisions pour engagements de crédit	11.11	(22.451.169)	(26.034.064)
XIII. Provisions pour litiges juridiques	11.13	(364.290)	299.998
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS		192.353.948	207.156.265
XIV. Charge d'impôts	11.12	(24.493.607)	(37.862.676)
RÉSULTAT NET		167.860.341	169.293.589

Les notes font partie intégrante de ces comptes annuels.

État de résultat global

(en EUR)	31/12/13	31/12/14
RÉSULTAT NET COMPTABILISÉ DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT	167.860.341	169.293.589
GAINS (PERTES) NON RECONNU(E)S DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT	(84.778.861)	45.162.252
Éléments non reclassés dans le compte de résultat	(6.898.541)	(8.329.832)
Gains (pertes) actuariel(le)s sur régimes de retraite à prestations définies – Brut	(9.746.456)	(11.768.624)
Gains (pertes) actuariel(le)s sur régimes de retraite à prestations définies – Impôts	2.847.915	3.438.792
Éléments reclassés dans le compte de résultat	(77.880.320)	53.492.084
Gains (pertes) sur couvertures d'investissements nettes	(128.271)	(95.022)
Écarts de conversion	995.509	(1.412.271)
Gains (pertes) sur couverture des flux de trésorerie	(21.716.095)	3.009.872
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur actifs financiers disponibles à la vente	(67.975.469)	73.565.799
Impôts sur éléments reclassés dans le compte de résultat	10.944.006	(21.576.294)
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE, NET D'IMPÔTS	83.081.480	214.455.841

Rapport de gestion
consolidé

Comptes consolidés

Comptes annuels
de la maison mère

Les notes font partie intégrante de ces comptes annuels.

Variation des fonds propres

FONDS PROPRES DE BASE	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves et report à nouveau	Résultat net de la période	Fonds propres de base
(en EUR)						
AU 01/01/13	141.224.090	708.297.160	(1.455.000)	2.307.919	30.669.088	881.043.257
Affectation du résultat 2012				30.669.088	(30.669.088)	0
Affectation au capital hybride ¹				(21.707.573)		(21.707.573)
Résultat net de la période					167.860.341	167.860.341
AU 31/12/13	141.224.090	708.297.160	(1.455.000)	11.269.434	167.860.341	1.027.196.025

GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	Variation de la juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôts	Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, nette d'impôts	Autres réserves	Écarts de conversion ²	Gains ou pertes latents ou différés
(en EUR)					
AU 01/01/13	160.591.605	631.260	(3.170.031)	(45.752.557)	112.300.277
Variation par les réserves de la juste valeur des titres disponibles à la vente	7.152.719				7.152.719
Variation par les réserves de la juste valeur des instruments dérivés		1.761.044			1.761.044
Variation nette des autres réserves			(6.898.541)		(6.898.541)
Écarts de conversion	(1.542)			995.508	993.966
Changement dans le périmètre de consolidation	4.423				4.423
Annulation de la juste valeur des titres disponibles à la vente suite à la vente	(70.569.986)				(70.569.986)
Couverture de flux de trésorerie – Rupture de la relation de couverture		(17.222.486)			(17.222.486)
AU 31/12/13	97.177.219	(14.830.182)	(10.068.572)	(44.757.049)	27.521.416

Les notes font partie intégrante de ces comptes annuels.

¹ Montant net d'impôts.

² Au 31 décembre 2013, les écarts de conversion comprennent un montant de EUR -34.294.962 relatif à la couverture d'investissements nets liée aux variations de change des titres consolidés.

FONDS PROPRES DE BASE	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves et report à nouveau	Résultat net de la période	Fonds propres de base
(en EUR)						
AU 01/01/14	141.224.090	708.297.160	(1.455.000)	11.269.434	167.860.341	1.027.196.025
Dividende intérimaire payé				(99.986.656)		(99.986.656)
Affectation du résultat 2013				167.860.341	(167.860.341)	0
Affectation au capital hybride				(2.962.684)		(2.962.684)
Annulation des impôts différés passifs sur le capital hybride				865.696		865.696
Dividendes reçus sur actions propres				48.073		48.073
Résultat net de la période					169.293.589	169.293.589
AU 31/12/14	141.224.090	708.297.160	(1.455.000)	77.094.204	169.293.589	1.094.454.043

GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	Variation de la juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôts	Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, nette d'impôts	Autres réserves	Écarts de conversion ²	Gains ou pertes latents ou différés
(en EUR)					
AU 01/01/14	97.177.219	(14.830.182)	(10.068.572)	(44.757.049)	27.521.416
Variation par les réserves de la juste valeur des titres disponibles à la vente	87.910.700				87.910.700
Variation par les réserves de la juste valeur des instruments dérivés		2.098.130			2.098.130
Variation nette des autres réserves			(8.329.832)		(8.329.832)
Écarts de conversion	3			(1.412.271)	(1.412.268)
Remboursements de la période, cessions ou arrivées à maturité	4.152				4.152
Annulation de la juste valeur des titres disponibles à la vente suite à la vente	(35.073.630)				(35.073.630)
Couverture de flux de trésorerie – Rupture de la relation de couverture		(35.000)			(35.000)
AU 31/12/14	150.018.444	(12.767.052)	(18.398.404)	(46.169.320)	72.683.668

Les notes font partie intégrante de ces comptes annuels.

¹ Dont la réserve AGDL (Association pour la garantie des dépôts Luxembourg) de EUR 10 millions selon la Circulaire CSSF 14/599 et la réserve légale de EUR 14,1 millions.

² Au 31 décembre 2014, les écarts de conversion comprennent un montant de EUR -37.105.106 relatif à la couverture d'investissements nets liée aux variations de change des titres consolidés (au 31 décembre 2013: EUR -34.294.962).

Tableau des flux de trésorerie

(en EUR)	Notes	31/12/13	31/12/14
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net après impôts		167.860.341	169.293.589
Ajustement pour:			
- Corrections de valeur, amortissements et autres dépréciations	7.8 / 7.9	36.708.313	39.324.637
- Dépréciations sur obligations, actions, prêts et autres actifs	11.4 / 11.11	20.331.618	14.282.874
- Gains/(pertes) net(te)s sur investissements		(48.119.512)	(70.962.986)
- Provisions (y compris les dépréciations collectives)	7.11 / 8.6 / 8.8 / 11.11	(3.974.434)	(2.019.938)
- Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s	11.3	(24.076.782)	(111.127)
- Impôts différés	11.12	38.607.168	37.862.676
Variation des actifs et des dettes opérationnels		(2.402.576.938)	(55.405.780)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		(2.215.240.226)	132.263.945
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations	7.8 / 7.9	(28.623.458)	(27.400.933)
Vente d'immobilisations	7.8 / 7.9	4.554.329	6.617.914
Acquisition d'actions non consolidées		(2.881.480)	(8.862.331)
Vente d'actions non consolidées		81.145.212	12.425.639
Vente de filiales/fermeture de succursales		0	66.517.115
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		54.194.603	49.297.404
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital		0	3.462.875
Émission de dettes subordonnées		0	150.000.000
Remboursement de dettes subordonnées		(339.373.338)	(138.997.158)
Dividendes payés		0	(99.986.656)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(339.373.338)	(85.520.939)
LIQUIDITÉS NETTES DEGAGÉES		(2.500.418.961)	96.040.410
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE			
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles		(2.215.240.226)	132.263.945
Flux net de trésorerie généré par les activités d'investissement		54.194.603	49.297.404
Flux net de trésorerie généré par les activités de financement		(339.373.338)	(85.520.939)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		(11.492.843)	10.806.606
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	7.1	1.922.833.633	2.029.680.649
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE			
Impôts payés		4.405	(15.471)
Dividendes reçus	11.2	5.704.648	6.757.889
Intérêts reçus		756.351.204	630.890.285
Intérêts payés		(508.809.695)	(367.172.843)

Le groupe BIL a décidé de qualifier d'activités de financement les opérations relatives aux fonds propres de base, actions propres et autres éléments éligibles comme capital réglementaire.

Les activités d'investissement sont limitées aux immobilisations (corporelles et incorporelles) et aux opérations sur actions disponibles à la vente.

Les notes font partie intégrante de ces comptes annuels.

Notes aux comptes de la maison mère

Note préliminaire:

Présentation des comptes annuels

Lorsque le solde d'une rubrique est à zéro pour l'année sous revue et pour l'année comparative, la ligne n'est dans ce cas pas reprise dans les états financiers. Cette règle est valable pour la présentation du bilan de la maison mère, du compte de résultat, de l'état de résultat global, de la variation des fonds propres, du tableau des flux de trésorerie, ainsi que pour les notes aux comptes de la maison mère.

Note 1

Règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels

Note 2

Mouvements dans les succursales et liste des principales sociétés filiales et sociétés affiliées

Note 3

Analyse par métiers et répartition géographique

Note 4

Événements importants repris dans le compte de résultat

Note 5

Événements postérieurs à la clôture

Note 6

Litiges

Note 7

Notes sur l'actif du bilan de la maison mère

- 7.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 7.2 Caisse et avoirs auprès des banques centrales
- 7.3 Prêts et créances sur établissements de crédit
- 7.4 Prêts et créances sur la clientèle
- 7.5 Actifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat
- 7.6 Investissements financiers
- 7.7 Participations et parts dans des entreprises liées
- 7.8 Immobilisations corporelles
- 7.9 Immobilisations incorporelles
- 7.10 Actifs fiscaux
- 7.11 Autres actifs
- 7.12 Contrats de location
- 7.13 Qualité des actifs financiers

Note 8

Notes sur les dettes du bilan de la maison mère

- 8.1 Dettes envers les établissements de crédit
- 8.2 Dettes envers la clientèle
- 8.3 Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat
- 8.4 Dettes représentées par un titre
- 8.5 Dettes subordonnées
- 8.6 Provisions et autres obligations
- 8.7 Dettes fiscales
- 8.8 Autres passifs

Note 9

Autres notes annexes au bilan de la maison mère

- 9.1 Dérivés
- 9.2 Impôts différés
- 9.3 Paiements fondés sur des actions
- 9.4 Transactions avec des parties liées
- 9.5 Titrisation
- 9.6 Capital autorisé et souscrit
- 9.7 Taux de change

Note 10

Notes sur les éléments hors bilan

- 10.1 Opérations en délai d'usance
- 10.2 Garanties
- 10.3 Engagements de crédit
- 10.4 Autres engagements

Note 11

Notes annexes au compte de résultat

- 11.1 Intérêts perçus – Intérêts payés
- 11.2 Dividendes
- 11.3 Résultat net du portefeuille de transaction et résultat net de la comptabilité de couverture
- 11.4 Résultat net sur investissements (actifs et passifs non mesurés à la juste valeur par le résultat)
- 11.5 Commissions reçues et versées
- 11.6 Autres résultats nets d'exploitation
- 11.7 Frais de personnel
- 11.8 Frais généraux et administratifs
- 11.9 Honoraires des Réviseurs d'entreprises
- 11.10 Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles
- 11.11 Corrections de valeur sur prêts et provisions pour engagements de crédit
- 11.12 Charge d'impôts
- 11.13 Provisions pour litiges juridiques

Note 12

Notes sur l'exposition aux risques

- 12.1 Juste valeur
- 12.2 Exposition au risque de crédit
- 12.3 Actifs financiers donnés en garantie
- 12.4 Risque de taux d'intérêt : répartition par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt
- 12.5 Risque de marché et gestion de bilan (ALM)
- 12.6 Risque de liquidité : analyse par échéance
- 12.7 Risque de change
- 12.8 Ratios de solvabilité

Note 1: Règles de présentation et d'évaluation des comptes

Les comptes annuels de la maison mère étant publiés depuis 2008 en IFRS, les règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels de la maison mère sont reprises en détail dans la note 1 des comptes consolidés de cet ouvrage.

Information spécifique concernant les comptes annuels de la maison mère :

Les participations consolidées sont consolidées selon IAS 27 sur base de la méthode du coût.

Note 2: Mouvements dans les succursales et liste des principales sociétés filiales et sociétés affiliées

2.1 Mouvements dans les succursales

Entrées

Banque Internationale à Luxembourg SA, Dubai Branch
(9 septembre 2014)

Sorties

Banque Internationale à Luxembourg SA, Bahrain Branch
(30 décembre 2014)

2.2 Liste des principales sociétés filiales et sociétés affiliées

Au 31 décembre 2014, la liste des sociétés dans lesquelles la Banque détient au moins 10% du capital souscrit se présente comme suit :

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)
Banque Internationale à Luxembourg (Suisse) SA	Beethovenstrasse 48 PO Box 2192 CH-8022 Zürich	100
BIL Asia Singapore Ltd	9 Raffles Place #29-01 Republic Plaza Singapore 048619	100
BIL Auto Lease Luxembourg SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100
BIL Manage Invest SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100
BIL Reinsurance SA	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	100
BIL Trust Ltd	Canada Court 14 PO Box 48 St Peter Port Guernsey GY1 3BQ, Channel Islands	100
CD-PME, Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME SA	7, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg	10
Compagnie Financière BIL SA & Cie S.e.c.s.	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	99,99
Europay Luxembourg S.C	10, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach	35,20
Experta Corporate and Trust Services SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)
FS-B Sàrl	29, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg	17,66
FS-T Sàrl	29, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg	17,66
I.B. Finance SA	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	100
Luxair, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne SA	Aéroport de Luxembourg L-2987 Luxembourg	13,14
Private II Wealth Management SARL	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100
Selskabet af 18 December 2013 A/S	Gronningen 17 DK-1270 Copenhagen	100
Société de la Bourse de Luxembourg SA	35A, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg	21,41
Société du 25 juillet 2013 SA	54-56 avenue Hoche Building Regus F-75008 Paris	100
Société Luxembourgeoise de Leasing - BIL-LEASE SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100
Visalux S.C.	10, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach	16,24

Note 3: Analyse par métiers et répartition géographique

Voir la Note 3 des comptes consolidés.

RÉSULTAT (en milliers d'EUR)	31/12/13		
	Produit	dont produit net d'intérêts et de dividendes	Résultat avant impôts
Retail, Corporate and Private Banking	390.980	233.420	111.793
Treasury and Financial Markets	41.072	2.573	5.516
Group Center	86.298	4.689	75.045
TOTAL	518.350	240.682	192.354
Résultat avant impôts			192.354
Charge d'impôts			(24.494)
RÉSULTAT NET			167.860

	31/12/14		
	Produit	dont produit net d'intérêts et de dividendes	Résultat avant impôts
Retail, Corporate and Private Banking	413.538	248.017	128.077
Treasury and Financial Markets	69.040	6.136	35.210
Group Center	58.024	9.238	43.869
TOTAL	540.602	263.391	207.156
Résultat avant impôts			207.156
Charge d'impôts			(37.862)
RÉSULTAT NET			169.294

ACTIFS ET DETTES (en milliers d'EUR)	31/12/13 ¹		31/12/14	
	Actifs	Dettes	Actifs	Dettes
Retail, Corporate and Private Banking	10.046.667	13.959.113	10.776.879	14.296.716
Treasury and Financial Markets	8.538.785	3.632.340	8.395.920	3.751.908
Group Center	910.388	849.669	873.907	830.945
TOTAL	19.495.840	18.441.122	20.046.706	18.879.569

AUTRE INFORMATION SECTORIELLE (en milliers d'EUR)	31/12/13				
	Investissements	Amortissements	Dépréciations ²		Autres charges sans contrepartie de trésorerie ³
			Dotations	Reprises	
Retail, Corporate and Private Banking	0	0	(41.879)	18.872	(271)
Treasury and Financial Markets	0	0	(1.040)	56	0
Group Center	11.179	(24.192)	(2.221)	815	(18.795)
TOTAL	11.179	(24.192)	(45.140)	19.743	(19.066)

	31/12/14				
	Investissements	Amortissements	Dépréciations ²		Autres charges sans contrepartie de trésorerie ³
			Dotations	Reprises	
Retail, Corporate and Private Banking	0	0	(51.692)	31.919	(3.857)
Treasury and Financial Markets	0	0	(199)	143	0
Group Center	12.787	(24.444)	(6.929)	155	(13.653)
TOTAL	12.787	(24.444)	(58.820)	32.217	(17.510)

Les relations entre les lignes de produits et plus particulièrement entre les lignes de produits commerciales, les marchés financiers et les centres de production et de service font l'objet de rétrocessions et ou de transferts analytiques, établis selon les conditions de marché. Le résultat de chaque ligne de produits inclut également :

- les rétributions de la marge commerciale de transformation, y compris les coûts de la gestion de cette transformation
- le coût du financement.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont allouées au segment « Group Center » sauf si elles sont directement gérées par une ligne de produits commerciale ou financière.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE (en milliers d'EUR)	Belgique	Bahreïn	Danemark	Luxembourg	Singapour	Émirats arabes unis	Total
Résultat net avant taxes	(2.205)	1.317	(3.358)	194.332	2.267	0	192.353
Charge d'impôts	0	0	(15)	(39.614)	15.136	0	(24.493)
RÉSULTAT NET AU 31/12/13	(2.205)	1.317	(3.373)	154.718	17.403	0	167.860
Résultat net avant taxes	(6.191)	1.362	489	211.330	1.981	(1.814)	207.157
Charge d'impôts	0	0	0	(38.500)	637	0	(37.863)
RÉSULTAT NET AU 31/12/14	(6.191)	1.362	489	172.830	2.618	(1.814)	169.294

La zone géographique est déterminée par le pays de la société qui a conclu la transaction et non par le pays de la contrepartie de la transaction.

¹ Les données de 2013 ont été retraitées (transfert de 56 millions d'EUR de Group Center vers Treasury and Financial Markets) de sorte à mieux refléter les activités de la Banque.

² Inclut les dépréciations sur immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles, les dépréciations sur titres, les dépréciations sur prêts et sur provisions pour engagements de crédit, ainsi que les dépréciations sur écarts d'acquisition.

³ Inclut les frais IFRS 2, les indemnités nettes pour provisions pour frais de restructuration, les indemnités nettes pour provisions relatives à IAS 19, ainsi que les pertes de capitaux sur échanges d'actifs.

Note 4: Événements importants repris dans le compte de résultat

Ces événements sont repris au point 1 du rapport de gestion consolidé.

Note 5: Événements postérieurs à la clôture

Aucun autre événement significatif que ceux mentionnés dans le rapport de gestion consolidé n'est à mentionner après la clôture qui pourrait avoir un effet majeur sur les comptes de la BIL.

Note 6: Litiges

À la suite de la faillite de Bernard L. Madoff Investment Securities («BLMIS»), les administrateurs judiciaires de BLMIS et de certains fonds d'investissement liés à B. Madoff ont engagé des poursuites judiciaires contre de nombreux établissements financiers et investisseurs institutionnels qui ont acheté des titres Madoff et des produits d'investissement liés à Bernard L. Madoff. Ils réclament, selon le principe dit de «clawback», la restitution des profits et remboursements obtenus sur ces investissements au cours d'une période de plusieurs années courant jusqu'à la découverte du montage frauduleux mis en place par BLMIS entraînant sa faillite.

Certaines de ces actions de «clawback» ont été intentées à l'encontre de Banque Internationale à Luxembourg SA et de sa filiale Banque Internationale à Luxembourg (Suisse) SA, les plaignants réclamant le remboursement d'un montant en principal estimé à environ USD 68 millions, dont la majeure partie correspond à des investissements effectués par Banque Internationale à Luxembourg SA pour le compte de tiers.

À l'heure actuelle, Banque Internationale à Luxembourg SA n'est pas en mesure de se prononcer raisonnablement sur la durée ou l'issue des actions en cours, ni sur leurs éventuelles conséquences financières.

Au 31 décembre 2014, aucune provision relative aux actions de «clawback» n'a été constituée.

Par ailleurs, un nombre limité d'actions en justice ont été engagées à l'encontre de Banque Internationale à Luxembourg SA par certains clients qui ont investi dans des produits liés à M. Madoff.

La Banque n'a pas d'autre litige significatif non adéquatement provisionné qui serait à considérer afin que les lecteurs puissent évaluer les risques liés à d'éventuels risques de crédit ou litiges actuels ou potentiels.

Note 7: Notes sur l'actif du bilan de la maison mère (en EUR)

7.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

7.2 Caisse et avoirs auprès des banques centrales

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

7.3 Prêts et créances sur établissements de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

7.4 Prêts et créances sur la clientèle

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

7.5 Actifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

7.6 Investissements financiers

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

7.7 Participations et parts dans des entreprises liées

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

7.8 Immobilisations corporelles

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

7.9 Immobilisations incorporelles

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

7.10 Actifs fiscaux

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

7.11 Autres actifs

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

7.12 Contrats de location

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

7.13 Qualité des actifs financiers

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

Note 8: Notes sur les dettes du bilan de la maison mère (en EUR)

8.1 Dettes envers les établissements de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

8.2 Dettes envers la clientèle

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

8.3 Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

8.4 Dettes représentées par un titre

A. ANALYSE PAR NATURE	31/12/13	31/12/14
Certificats de dépôts	64.509.357	61.125.788
Obligations non convertibles	824.116.321	953.702.625
TOTAL	888.625.678	1.014.828.413

B. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊTS

voir les notes 12.4, 12.5 et 12.6

C. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

voir la note 12.1

8.5 Dettes subordonnées

A. ANALYSE PAR NATURE	31/12/13	31/12/14
Dettes subordonnées non convertibles ¹	330.425.705	301.539.478
Capital hybride et actions privilégiées remboursables ²	87.127.513	0
Obligation convertible contingente (instrument financier composé) ³	0	149.660.636
TOTAL	417.553.218	451.200.114

B. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊTS

voir les notes 12.4, 12.5 et 12.6

C. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

voir la note 12.1

¹ Liste disponible sur demande.

² En 2014, la Banque a racheté une partie de son capital hybride, principalement à travers l'Exercice de Liability Management. Le 6 octobre 2014, BIL a procédé au remboursement anticipé du montant restant afin de procéder au remboursement total de la participation.

³ Le 30 juin 2014, la Banque a émis une obligation convertible contingente pour un montant de EUR 150 millions, éligible en tant que fonds propres Tier 1 supplémentaire.

8.6 Provisions et autres obligations

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

8.8 Autres passifs

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

8.7 Dettes fiscales

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

Note 9: Autres notes annexes au bilan de la maison mère (en EUR)

9.1 Dérivés

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

9.4 Transactions avec des parties liées

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

9.2 Impôts différés

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

9.5 Titrisation

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

9.3 Paiements fondés sur des actions

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

9.6 Fonds propres

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

9.7 Taux de change

		31/12/13		31/12/14	
		Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
Dollar australien	AUD	1,5384	1,3943	1,4845	1,4719
Dollar canadien	CAD	1,4626	1,3765	1,4058	1,4628
Franc suisse	CHF	1,2270	1,2292	1,2028	1,2126
Couronne danoise	DKK	7,4594	7,4577	7,4460	7,4544
Livre sterling	GBP	0,8323	0,8503	0,7775	0,8026
Dollar de Hong Kong	HKD	10,6767	10,3212	9,4045	10,2485
Yen japonais	JPY	144,4575	130,2865	145,1121	140,5139
Couronne norvégienne	NOK	8,3676	7,8673	9,0523	8,3952
Zloty polonais	PLN	4,1498	4,2154	4,3002	4,1963
Couronne suédoise	SEK	8,8640	8,6626	9,4314	9,1158
Dollar de Singapour	SGD	1,7393	1,6676	1,6057	1,6774
Dollar américain	USD	1,3769	1,3306	1,2126	1,3214

Note 10: Notes sur les éléments hors bilan (en EUR)

10.1 Opérations en délai d'usance

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

10.2 Garanties

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

10.3 Engagements de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

10.4 Autres engagements

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

Note 11: Notes annexes au compte de résultat (en EUR)

11.1 Intérêts perçus – Intérêts payés

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

11.8 Frais généraux et administratifs

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

11.2 Dividendes

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

11.9 Honoraires du Réviseur d'entreprises

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

11.3 Résultat net du portefeuille de transaction et résultat net de la comptabilité de couverture

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

11.10 Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

11.4 Résultat net sur investissements (actifs et passifs non mesurés à la juste valeur par le résultat)

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

11.11 Corrections de valeurs sur prêts et provisions pour engagements de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

11.5 Commissions reçues et versées

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

11.12 Charges d'impôts

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

11.6 Autres résultats nets d'exploitation

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

11.13 Provisions pour litiges juridiques

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

11.7 Frais de personnel

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

Note 12: Notes sur l'exposition aux risques (en EUR)

12.1 Juste valeur

A. COMPOSITION DE LA JUSTE VALEUR

A.1. Juste valeur des actifs	31/12/13			31/12/14		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	1.138.593.576	1.138.593.576	0	1.031.428.253	1.031.428.253	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	1.383.683.490	1.380.070.182	(3.613.308)	1.197.296.464	1.197.449.913	153.449
Prêts et créances sur la clientèle	10.046.666.978	10.140.304.437	93.637.459	10.776.879.010	10.931.353.087	154.474.077
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	107.811.549	107.811.549	0	82.141.549	82.141.549	0
Actifs financiers disponibles à la vente	5.360.307.627	5.360.307.627	0	5.677.263.692	5.677.263.692	0
Investissements détenus jusqu'à leur échéance	39.961.135	41.360.983	1.399.848	163.810.537	175.621.453	11.810.916
Dérivés	687.445.943	687.445.943	0	422.025.785	422.025.785	0
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	15.942.122	15.942.122	0	13.878.066	13.878.066	0
Autres actifs	715.427.162	715.427.162	0	681.983.003	681.983.003	0
TOTAL	19.495.839.582	19.587.263.581	91.423.999	20.046.706.359	20.213.144.801	166.438.442

A.2. Juste valeur des passifs	31/12/13			31/12/14		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Dettes envers les établissements de crédit	1.946.552.568	1.946.572.386	(19.818)	2.249.564.864	2.253.838.126	(4.273.262)
Dettes envers la clientèle	12.247.428.259	12.248.705.952	(1.277.693)	13.063.317.586	13.073.970.675	(10.653.089)
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	760.315	760.315	0	126.377	126.377	0
Passifs financiers désignés à la juste valeur	1.795.139.510	1.795.139.510	0	1.023.587.298	1.023.587.298	0
Dérivés	780.418.071	780.418.071	0	711.943.973	711.943.973	0
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	58.956.377	58.956.377	0	70.790.659	70.790.659	0
Dettes représentées par un titre	888.625.678	895.213.904	(6.588.226)	1.014.828.413	1.028.681.176	(13.852.763)
Dettes subordonnées	417.553.218	419.468.415	(1.915.197)	451.200.114	444.176.464	7.023.650
Autres passifs	305.688.145	305.688.145	0	294.209.364	294.209.365	0
TOTAL	18.441.122.141	18.450.923.075	(9.800.934)	18.879.568.648	18.901.324.113	(21.755.464)

Conformément à nos règles d'évaluation, la juste valeur de certains postes est égale à leur valeur comptable (voir la note 1.7 de la section « Règles d'évaluation »).

A l'exception des « Passifs financiers détenus à des fins de transaction » et des « Passifs financiers désignés à la juste valeur », l'écart de taux dû à notre propre qualité de crédit a été considéré comme inchangé pour la détermination de la juste valeur.

B. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Le tableau suivant fournit une analyse de la juste valeur des instruments financiers mesurés à la juste valeur ultérieurement à leur comptabilisation initiale, regroupés en trois niveaux de 1 à 3, en fonction du degré d'observabilité de la juste valeur :

Niveau 1 : les évaluations de juste valeur sont basées sur des prix cotés (non corrigés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires.

Niveau 2 : les évaluations de juste valeur sont basées sur des données autres que les prix cotés inclus dans le Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (ex. les prix) ou indirectement (ex. les dérivés des prix).

Niveau 3 : les évaluations de juste valeur sont basées sur des techniques de valorisation qui comprennent des données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché (données non observables).

B.1 Actifs	31/12/13			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	73.862.824	32.468.509	1.480.216	107.811.549
Actifs financiers disponibles à la vente – obligations	5.035.097.868	130.249.728	0	5.165.347.596
Actifs financiers disponibles à la vente – actions ¹	5.932.779	29.299.595	27.923.317	63.155.691
Dérivés	0	673.035.959	14.409.984	687.445.943
TOTAL	5.114.893.471	865.053.791	43.813.517	6.023.760.779

	31/12/14			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	55.567.249	22.817.847	3.756.453	82.141.549
Actifs financiers disponibles à la vente – obligations	4.741.953.403	477.248.049	266.138.286	5.485.339.738
Actifs financiers disponibles à la vente – actions	0	158.626.245	33.297.709	191.923.954
Dérivés	0	411.534.372	10.491.413	422.025.785
TOTAL	4.797.520.652	1.070.226.513	313.683.861	6.181.431.026

La juste valeur peut le cas échéant être calculée sur une interpolation de prix de marché.

B.2 Passifs	31/12/13			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	395.868	364.447	0	760.315
Passifs financiers désignés à la juste valeur	0	1.479.797.319	315.342.191	1.795.139.510
Dérivés	0	775.978.651	4.439.420	780.418.071
TOTAL	395.868	2.256.140.417	319.781.611	2.576.317.896

	31/12/14			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	100.769	25.608	0	126.377
Passifs financiers désignés à la juste valeur	0	798.353.260	225.234.038	1.023.587.298
Dérivés	0	710.048.823	1.895.150	711.943.973
TOTAL	100.769	1.508.427.691	227.129.188	1.735.657.648

La juste valeur peut le cas échéant être calculée sur une interpolation de prix de marché.

¹ Non inclus les titres à revenu variable mesurés au coût (EUR 8.4 millions au 31 décembre 2013) et les participations consolidées (EUR 123 millions au 31 décembre 2013).

C. TRANSFERT ENTRE NIVEAU 1 ET NIVEAU 2

C.1 Actifs	31/12/13		31/12/14	
	Du Niveau 1 au Niveau 2	Du Niveau 2 au Niveau 1	Du Niveau 1 au Niveau 2	Du Niveau 2 au Niveau 1
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente – obligations	0	0	53.203.572	0
Actifs financiers disponibles à la vente – actions	34.059	5.387.114	5.700.811	0
Dérivés	952	0	0	0
TOTAL	35.011	5.387.114	58.904.383	0

C.2 Passifs

Aucun transfert entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'a été effectué en 2013 et 2014.

D. RÉCONCILIATION NIVEAU 3**D.1 Actifs**

	31/12/13			Achat
	Balance d'ouverture	Total gains et pertes dans le compte de résultat	Total gains et pertes en OCI	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	28.854.528	47.884	0	1.791.757
Actifs financiers désignés à la juste valeur – actions	36.844.610	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente – obligations	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente – actions	26.490.748	0	(503.004)	131.802
Dérivés	214.051.885	33.425.345	(28.656.386)	1.452.208
TOTAL	306.241.771	33.473.229	(29.159.390)	3.375.767

	31/12/13			Total
	Règlement	Transfert vers Niveau 3	Transfert du Niveau 3	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	(6.066.900)	0	(23.147.053)	1.480.216
Actifs financiers désignés à la juste valeur – actions	0	0	(36.844.610)	0
Actifs financiers disponibles à la vente – obligations	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente – actions	0	2.347.119	(543.348)	27.923.317
Dérivés	(116.994.186)	3.785.737	(92.654.619)	14.409.984
TOTAL	(123.061.086)	6.132.856	(153.189.630)	43.813.517

	31/12/14			Achat
	Balance d'ouverture	Total gains et pertes dans le compte de résultat	Total gains et pertes en OCI	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1.480.216	629	0	3.767.500
Actifs financiers désignés à la juste valeur – actions	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente – obligations	0	0	0	215.990.100
Actifs financiers disponibles à la vente – actions	27.923.317	3.246.138	(1.937.289)	2.527.494
Dérivés	14.409.984	(1.770.350)	0	3.336.486
TOTAL	43.813.517	1.476.417	(1.937.289)	225.621.580

	31/12/14			Total
	Règlement	Transfert vers Niveau 3	Transfert du Niveau 3	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	(1.491.892)	0	0	3.756.453
Actifs financiers désignés à la juste valeur – actions	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente – obligations	0	50.148.186	0	266.138.286
Actifs financiers disponibles à la vente – actions	(3.717.663)	5.868.674	(612.962)	33.297.709
Dérivés	(1.541.296)	4.462.901	(8.406.312)	10.491.413
TOTAL	(6.750.851)	60.479.761	(9.019.274)	313.683.861

D.2 Passifs

	31/12/13			
	Balance d'ouverture	Total gains et pertes dans le compte de résultat	Émissions nouvelles	Règlement
Passifs financiers désignés à la juste valeur	489.858.585	27.202.658	47.778.302	(219.693.430)
Dérivés	185.013.598	(17.890.844)	124.759	(83.082.076)
TOTAL	674.872.183	9.311.814	47.903.061	(302.775.506)

	31/12/13			
	Transfert vers Niveau 3	Transfert du Niveau 3	Écarts de conversion	Total
Passifs financiers désignés à la juste valeur	49.522.058	(46.475.892)	(32.850.090)	315.342.191
Dérivés	65.779	(79.791.796)	0	4.439.420
TOTAL	49.587.837	(126.267.688)	(32.850.090)	319.781.611

	31/12/14			
	Balance d'ouverture	Total gains et pertes dans le compte de résultat	Émissions nouvelles	Règlement
Passifs financiers désignés à la juste valeur	315.342.191	2.562.820	71.383.578	(82.327.192)
Dérivés	4.439.420	(697.348)	702.080	(3.302.155)
TOTAL	319.781.611	1.865.472	72.085.658	(85.629.347)

	31/12/14			
	Transfert vers Niveau 3	Transfert du Niveau 3	Écarts de conversion	Total
Passifs financiers désignés à la juste valeur	4.004.187	(85.216.187)	(515.359)	225.234.038
Dérivés	826.978	(73.823)	(2)	1.895.150
TOTAL	4.831.165	(85.290.010)	(515.361)	227.129.188

L'évolution des montants déclarés en niveau 3 en 2013 et 2014 s'explique comme suit :

La colonne «Total des gains et pertes dans le compte de résultat» ne peut être analysée, comme telle, isolément. En effet, certains actifs et passifs au coût amorti ou en niveau 1 ou 2 peuvent être couverts par des dérivés classés en niveau 3. Nous référons ici à la note 11.3. «Résultat net de la comptabilité de couverture» pour avoir une vue économique de l'impact en compte de résultat ;

Suite à l'exercice AQR, la Banque a élaboré une procédure interne définissant les critères d'un marché actif et des données observables et non observables. Ces définitions ont amené la Banque à reconsidérer les niveaux des positions existantes et ont entraîné pour certaines d'entre elles, des changements de niveaux pour les activités bonds banking et structurés.

Obligations bancaires

Pour chacune des positions, le département FRM a récupéré de Bloomberg les informations suivantes :

- le spread entre le prix bid et ask
- la taille de l'émission (avec type d'émetteur et devise)
- le nombre de contributeurs fournissant un prix directement observable.

En fonction de ces critères, FRM a proposé un level qui a ensuite été soumis à l'avis d'un expert marché.

Selon l'expert, certaines émissions ne répondent pas à un ou plusieurs critères, pour autant, le marché sur lequel elles sont traitées est actif ; 3 éléments expliquent cela :

- a) La rareté de l'émission : lorsque la dette globale de l'émetteur est relativement faible ou bien lorsqu'il s'agit de titres émis par des émetteurs hors zone euro. C'est le cas des émissions émanant de la Pologne, la République

Tchèque (hors zone EUR et taille dette), la Slovaquie et la Lituanie (taille dette). Le spread bid/ask observé sur ces émissions est parfois un peu élevé et le nombre de contributeurs restreint.

- b) Titrisations : les prix ne sont pas affichés dans BBG : il n'y a donc aucun spread, ni aucun contributeur. Cependant, ils sont communiqués tous les jours directement par les traders. Il y a au moins 5 contributeurs par titres.
- c) Le comportement « Buy & hold » des investisseurs : certaines émissions sont recherchées par les investisseurs et conservées en portefeuille : il y a donc moins de vendeurs que d'acheteurs et cela a pour conséquence un spread bid/ask un peu plus élevé et un nombre de contributeurs parfois restreint. C'est le cas notamment des émissions du Qatar, d'Abu Dhabi et Luxembourg.

En appliquant ces nouvelles règles, 8 positions passent d'un niveau 1 à un niveau 2 et 1 position passe d'un niveau 2 à un niveau 3.

Obligations structurées

En 2013, les niveaux des produits structurés ont été établis à partir de l'observabilité de trois types de données : spot, forward et volatilité, communiquée par Finalyse, en charge de la valorisation des produits structurés. La règle était la suivante : si la volatilité ou le forward était non observable, le produit était classé en niveau 3.

Pour établir les niveaux au 31 décembre 2014, Finalyse a fourni, pour chacun des produits, le type de données nécessaires à la valorisation et a indiqué si ces données étaient observables ou pas. L'éventail des données utilisées pour déterminer les niveaux est donc plus large en 2014 qu'en 2013.

Par ailleurs, un avis expert a également été demandé pour déterminer l'impact de la non observabilité de la donnée forward. Cet expert nous indique que les forwards des indices tels que SX5E, SMI sont connus et observables via les futures. Concernant les sous-jacents de type single Equity, lorsque le produit est de maturité courte ou callable annuellement, le prochain forward est connu également et observable.

Ainsi, en appliquant la nouvelle méthode, quatre produits structurés passent d'un niveau 2 à un niveau 3 en raison de la prise en compte de la corrélation et 31 produits structurés passent d'un niveau 3 à un niveau 2 (il s'agit de produits Equity liés soit au SX5E ou au SMI, ou bien de maturité courte).

La nouvelle méthode est donc plus complète au niveau des données considérées et plus détaillée dans l'analyse de l'observabilité du forward.

Toutefois, l'impact en résultat est relativement limité en raison du fait que les instruments financiers structurés sont complètement couverts, pour le risque de taux d'intérêt mais également pour les risques attachés à la structure par l'utilisation de dérivés parfaitement adossés.

À noter que les instruments financiers de Niveau 3 détenus à des fins de transaction sont dus aux rachats d'émissions BIL.

E. SENSIBILITÉ À DES HYPOTHÈSES ALTERNATIVES DE L'ÉVALUATION EN NIVEAU 3

La BIL utilise un modèle de flux de trésorerie escomptés pour déterminer le prix en mark-to-model. La sensibilité mesure l'impact sur la juste valeur des hypothèses alternatives retenues en date de clôture sur les paramètres non observables du modèle.

En matière de valorisation du spread, lorsque la BIL utilise ses modèles, des hypothèses alternatives sur les paramètres non observables ont été considérées, particulièrement pour :

- les spreads de crédit : en considérant les spreads de crédit disponibles pour la même contrepartie, ou, à défaut, pour des contreparties similaires, ou appartenant à des secteurs semblables ou encore en utilisant des spreads de crédit indexés sur des index CDS liquides ;
- les primes de liquidité : en considérant les différents niveaux des primes qui sont principalement utilisées dans la détermination des justes valeurs pour les obligations, et qui dépendent notamment de l'éligibilité du titre au refinancement auprès des banques centrales ;
- l'illiquidité de l'instrument financier : en considérant une modification de l'appréciation de la liquidité du marché pour le même instrument ou des produits similaires, et / ou en incorporant une analyse des différences entre les prix bid/ask pour des transactions réelles.

Des tests ont été effectués sur tous les instruments financiers classés en niveau 3.

Les principaux impacts de sensibilités se retrouvent au niveau des émissions structurées désignées à la juste valeur par le résultat. Néanmoins, ces impacts sont compensés par une sensibilité inverse au niveau de dérivés de couverture liés à l'activité.

Les effets de la sensibilité sont principalement ressentis sur des émissions structurées valorisées à la juste valeur à travers le compte de résultat. Cependant, ces effets sont compensés par une sensibilité inverse au niveau des produits dérivés y relatifs. L'instrument le plus significatif de niveau 3 est la participation de BIL dans Luxair SA. Le test de sensibilité se traduit par un impact mineur sur la réserve de réévaluation. Cependant, ce genre d'analyse de sensibilité n'est pas représentative car plusieurs facteurs peuvent impacter la valorisation de Luxair (par exemple la volatilité des prix du carburant ou le contexte économique global).

12.2 Exposition au risque de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

12.3 Actifs financiers donnés en garantie

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

12.4 Risque de taux d'intérêt : répartition par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêts

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

12.5 Risque de marché et gestion de bilan (ALM)

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

12.6 Risque de liquidité : analyse par échéance

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

12.7 Risque de change

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2014.

12.8 Ratios de solvabilité

Capital réglementaire, montant total des risques pondérés et ratios de solvabilité

	31/12/13	31/12/14
TOTAL DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES	854.632.751	938.108.643
Fonds propres réglementaires au sens strict	643.270.953	876.775.349
Fonds propres de base	1.006.025.926	1.025.147.110
Écarts de conversion – Groupe	(44.757.044)	(46.169.322)
Déductions et filtres prudentiels	(317.997.929)	(252.202.439)
Tier 1 additionnel (Obligation convertible contingente émise le 30 juin 2014)	0	150.000.000
CAPITAL TIER 2	211.361.798	61.333.294
Emprunts subordonnés à durée déterminée	174.996.386	60.250.036
Déductions et filtres prudentiels	36.365.412	1.083.258

	31/12/13	31/12/14
RISQUES PONDÉRÉS	4.324.767.551	5.223.025.428
Risque de crédit	3.592.300.263	4.424.342.709
Risque de marché	117.981.425	136.406.503
Risque opérationnel	614.485.863	624.136.115
Credit Valuation Adjustment	n.a.	38.140.101
RATIOS DE SOLVABILITÉ		
Ratio Common Equity Tier 1	14,87%	13,91%
Ratio Tier 1	14,87%	16,79%
Capital Adequacy Ratio	19,76%	17,96%

Les données 2014 ont été établies selon la réglementation Bâle III (CRR 575/2013 et CSSF 14-01).

Les données 2013 ont été établies sur base de la réglementation Bâle II.

Proposition de répartition du résultat 2014

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires de procéder à l'emploi du bénéfice de la manière suivante:

EUR	
Résultat de l'exercice	169.293.589
Dividende intérimaire de EUR 49,56 brut par action sur 2.017.487 actions ¹	(99.986.656)
Dividende additionnel de EUR 27,26 brut par action sur 2.017.487 actions ²	(54.996.696)
Affectation à la « Réserve légale » ³	0
Affectation à la « Réserve AGDL »	(10.000.000)
Affectation aux réserves disponibles	(4.310.237)
TOTAL	0

¹ En accord avec la décision du Conseil d'administration du 19 novembre 2014 et selon l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 comme modifiée.

² En accord avec la décision du Conseil d'administration du 11 mars 2015 et selon l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 comme modifiée.

³ Pas d'affectation nécessaire puisque la réserve légale atteint déjà 10% du capital souscrit.